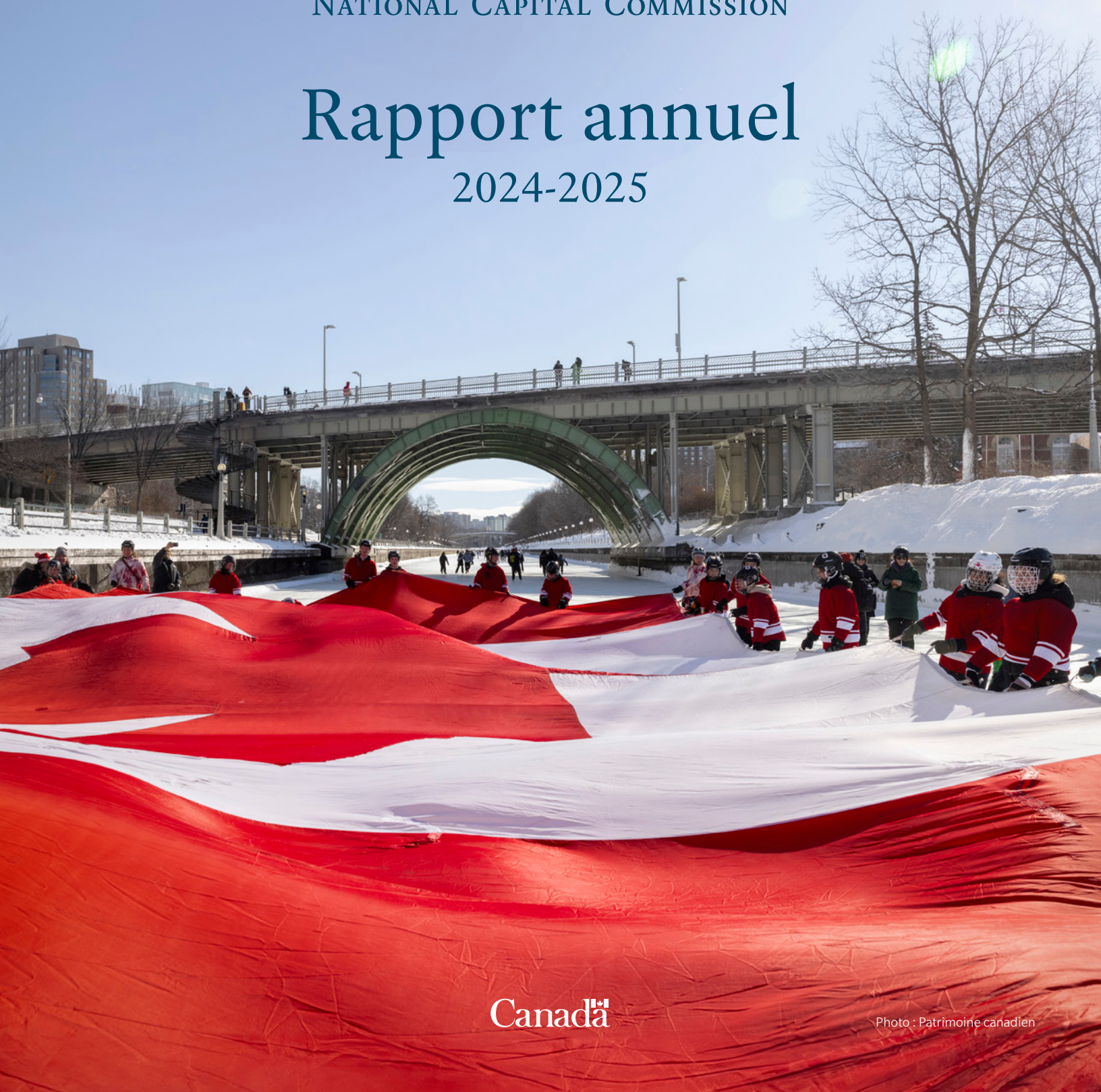


COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Rapport annuel

2024-2025



Canada

Photo : Patrimoine canadien

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	3
Message du premier dirigeant	4
Faits saillants de l'exercice	5
Planification à long terme	6
Intendance de la capitale	14
Partenaire créative	22
Gouvernance.....	27
Rapport de gestion	37
États financiers	60
Annexes	97

Le 15 février 2025, dans le cadre des célébrations du 60^e anniversaire du drapeau canadien, de jeunes athlètes ont porté ce symbole emblématique sur la patinoire du canal Rideau.

Ce document a été comparé à la version française

2024-
2025

Faits saillants du rendement

125

Depuis 125 ans, la CCN travaille pour améliorer et préserver la région de la capitale nationale.

1,1 M

Il y a eu plus de 1,1 million de visites à la patinoire du canal Rideau au cours des 52 jours de patinage cette année.

80 000

Le projet pilote de la Zone estivale de la CCN a attiré plus de 80 000 visites sur la promenade de la Reine-Elizabeth en juillet et en août.

12

La CCN a organisé 12 jours de fouilles archéologiques publiques avec l'aide de plus de 1 200 bénévoles pour récupérer des artefacts au parc du Lac-Leamy.

56 000

La navette du parc de la Gatineau a effectué plus de 56 000 trajets en semaine et en fin de semaine, générant plus de 27 300 visites.

60

Au cours de la dernière année, la CCN a tenu un total de 60 activités d'engagement du public en ligne et en personne.

91 %

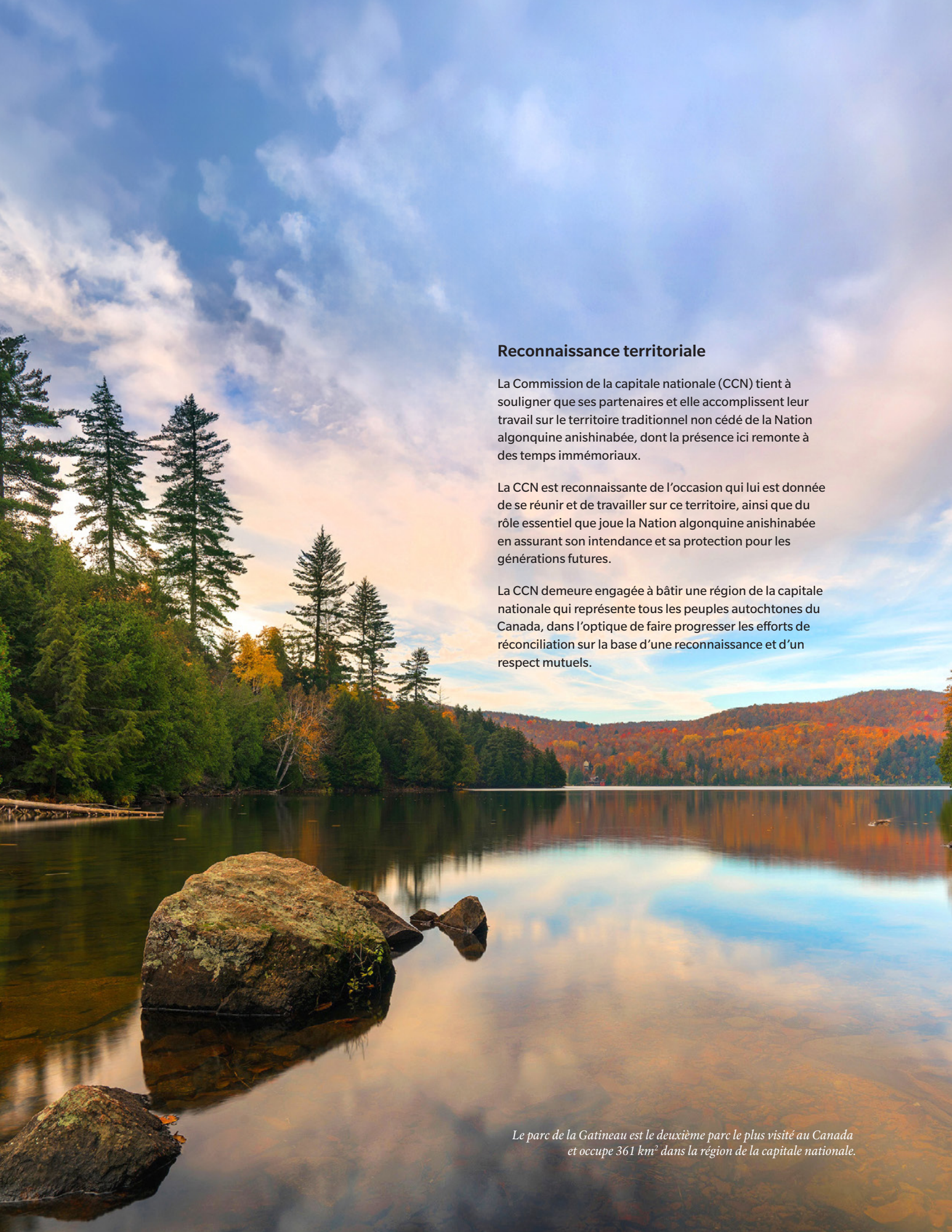
L'électricité provenant de sources propres a représenté 91 % de la consommation totale de la CCN.

1,8 M

Plus de 1,8 million d'interactions dans les médias sociaux sur l'ensemble des comptes de la CCN montrent une présence numérique croissante de la société et ses liens avec le public.

20 000

La CCN a entrepris la gestion des espèces envahissantes sur 20 000 m² de terrain, soutenant ainsi la santé écologique et la biodiversité des espaces verts de la région.



Reconnaissance territoriale

La Commission de la capitale nationale (CCN) tient à souligner que ses partenaires et elle accomplissent leur travail sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine anishinabée, dont la présence ici remonte à des temps immémoriaux.

La CCN est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de se réunir et de travailler sur ce territoire, ainsi que du rôle essentiel que joue la Nation algonquine anishinabée en assurant son intendance et sa protection pour les générations futures.

La CCN demeure engagée à bâtir une région de la capitale nationale qui représente tous les peuples autochtones du Canada, dans l'optique de faire progresser les efforts de réconciliation sur la base d'une reconnaissance et d'un respect mutuels.

Le parc de la Gatineau est le deuxième parc le plus visité au Canada et occupe 361 km² dans la région de la capitale nationale.



Message de la présidente du conseil d'administration

En ma qualité de présidente du conseil d'administration de la CCN, j'ai le privilège de présenter le rapport annuel 2024-2025.

L'année 2024 a marqué le 125^e anniversaire de la CCN. Ce rapport témoigne du travail soutenu de longue date de la CCN pour préserver le patrimoine de la région de la capitale nationale, tout en aménageant des lieux publics et des infrastructures tournés vers l'avenir.

Ce fut une année particulièrement riche pour la CCN. Nous avons accompli des progrès remarquables dans l'ensemble de notre mandat. Qu'il s'agisse d'améliorer les connexions de transport, de restaurer des lieux emblématiques ou d'en assurer l'entretien, la CCN s'est engagée sans relâche à bâtir une capitale dont la population peut être fière.

Les gens qui vivent dans la région de la capitale nationale peuvent constater – et vivre au quotidien – les réalisations de la CCN. Je suis moi-même impressionnée par l'état d'avancement des projets de revitalisation de destinations prisées, comme le camping du lac Philippe, ou encore par la façon dont certains lieux ont été repensés, notamment la promenade Lady-Grey et la réfection de son mur de soutènement. Il ne fait aucun doute que les générations futures sauront pleinement en profiter.

À la CCN, la collaboration est au cœur de toutes nos activités. Nous avons le privilège de travailler en étroite concertation avec de bon nombre de partenaires, y compris les communautés autochtones et les membres du public, afin de nourrir nos projets et de leur donner tout leur sens. Je trouve particulièrement inspirants les commentaires réfléchis recueillis lors des consultations sur le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, ainsi que sur d'autres projets phares comme le remplacement du pont Alexandra. Ces contributions sont essentielles pour obtenir

des résultats à la hauteur de nos valeurs collectives et pour faire de la région de la capitale nationale un lieu accueillant où il fait bon vivre, travailler et se divertir.

Je souhaite souligner tout particulièrement le leadership exceptionnel de Tobi Nussbaum, notre premier dirigeant. Sa passion et sa vision se reflètent dans chaque aspect des réalisations de la CCN. J'adresse également mes sincères remerciements aux membres du conseil, dont les opinions éclairées et les recommandations précieuses orientent nos actions communes. Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance envers notre personnel, dont le dévouement et la fierté à contribuer à notre mission sont palpables au quotidien.

J'ai le privilège de participer à la construction des 125 prochaines années de la région de la capitale nationale, et cette perspective m'inspire profondément. Qu'il s'agisse de revitaliser des lieux publics essentiels ou d'améliorer la durabilité de nos infrastructures, les décisions que nous prenons aujourd'hui auront un effet transformateur sur notre capitale pour les décennies à venir. Nous investissons non seulement dans des projets concrets, mais aussi dans un avenir plus inclusif, plus résilient et plus dynamique, au bénéfice de l'ensemble du pays.

La présidente,


Maryse Gaudreault



Message du premier dirigeant

En ce 125^e anniversaire de la CCN, il est important de souligner la contribution des personnes qui se sont succédé au sein de ses effectifs et de son conseil, et qui l'ont aidée à bâtir la capitale de notre pays.

Depuis sa création, en 1899, la CCN est à l'avant-garde des domaines de la planification urbaine, de la conservation et de l'aménagement dans la région de la capitale nationale. Les programmes et les projets qu'elle a entrepris au cours du dernier exercice s'ajoutent à son legs durable de bâtisseuse d'une capitale qui témoigne de l'excellence du Canada.

En 2024-2025, l'un des attraits les plus aimés au Canada, la patinoire du canal Rideau, a inauguré sa 55^e saison. Restée ouverte 52 jours, sa glace a attiré plus de 1,1 million de visites; des gens venus poursuivre une tradition de longue date qui rime avec l'hiver dans la capitale. La CCN est fière d'être à l'avant-scène de la transformation de cette patinoire emblématique, un symbole durable de l'esprit communautaire.

La CCN s'est de plus concentrée sur l'animation de voies d'importance telle que la promenade de la Reine-Elizabeth, où la très populaire Zone estivale a favorisé le transport actif à toute heure; offrant ainsi au public une façon originale et invitante de profiter des lieux. Elle s'est également engagée dans l'amélioration de l'accès aux espaces verts régionaux les plus populaires. Elle a notamment étendu le service de navette gratuite vers le parc de la Gatineau, qui amène les gens – même en hiver – à des destinations populaires autour des promenades.

Enfin, la CCN a continué de remettre en état et d'aménager des propriétés qui créent du bonheur dans région de la capitale nationale et qui la dynamisent. La pointe Kiwekî, qui a rouvert en mai 2025, en est un exemple. L'esprit de collaboration et le partage d'une vision commune qui ont animé ce projet ont fait de cette place une destination unique qui ravit les gens d'ici et d'ailleurs. Le travail de

revitalisation et de construction des pavillons de la plage Westboro en est un autre. Depuis le début de juin 2025, cet endroit est devenu une autre destination splendide le long de nos berges magnifiques. Et en plus d'améliorer le sentier de la colline du Parlement, d'installer un nouveau quai récréatif au lac Dow's et d'ajouter des pôles d'animation ici et là dans la capitale, la CCN continue d'enrichir la façon dont les gens interagissent avec les berges de la rivière des Outaouais.

Pour l'avenir, la CCN demeure résolue à favoriser l'innovation, l'accès du public et la durabilité dans toutes ses entreprises. Elle continuera de collaborer avec ses partenaires et la collectivité pour bâtir une capitale qui reflète les valeurs et les aspirations de la population canadienne.

Bien entendu, rien de tout cela n'aurait été possible sans l'appui du personnel passionné et convaincu de la CCN et les orientations d'un conseil d'administration engagé et avisé. J'éprouve beaucoup de gratitude envers notre présidente, Maryse Gaudreault, qui soutient notre travail et nous encourage à poursuivre notre tradition excellence.

Faire partie de la CCN est pour moi un honneur, et je regarde vers l'avenir avec une motivation renouvelée en sachant qu'ensemble, nous continuerons à façonner les 125 prochaines années de la région de la capitale nationale du Canada.

Le premier dirigeant,

Tobi Nussbaum

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

préserver le passé, bâtir l'avenir

L'année 2024 marque le 125^e anniversaire de la CCN et de ses prédécesseuses : 125 ans de travail fructueux à bâtir une capitale pour tout le pays. La planification globale des éléments composant la « capitale » de la région de la capitale nationale a commencé en 1899, avec la création de la Commission d'embellissement d'Ottawa. Cette organisation pionnière a jeté les bases d'un domaine public urbain qui incarne son importance nationale.

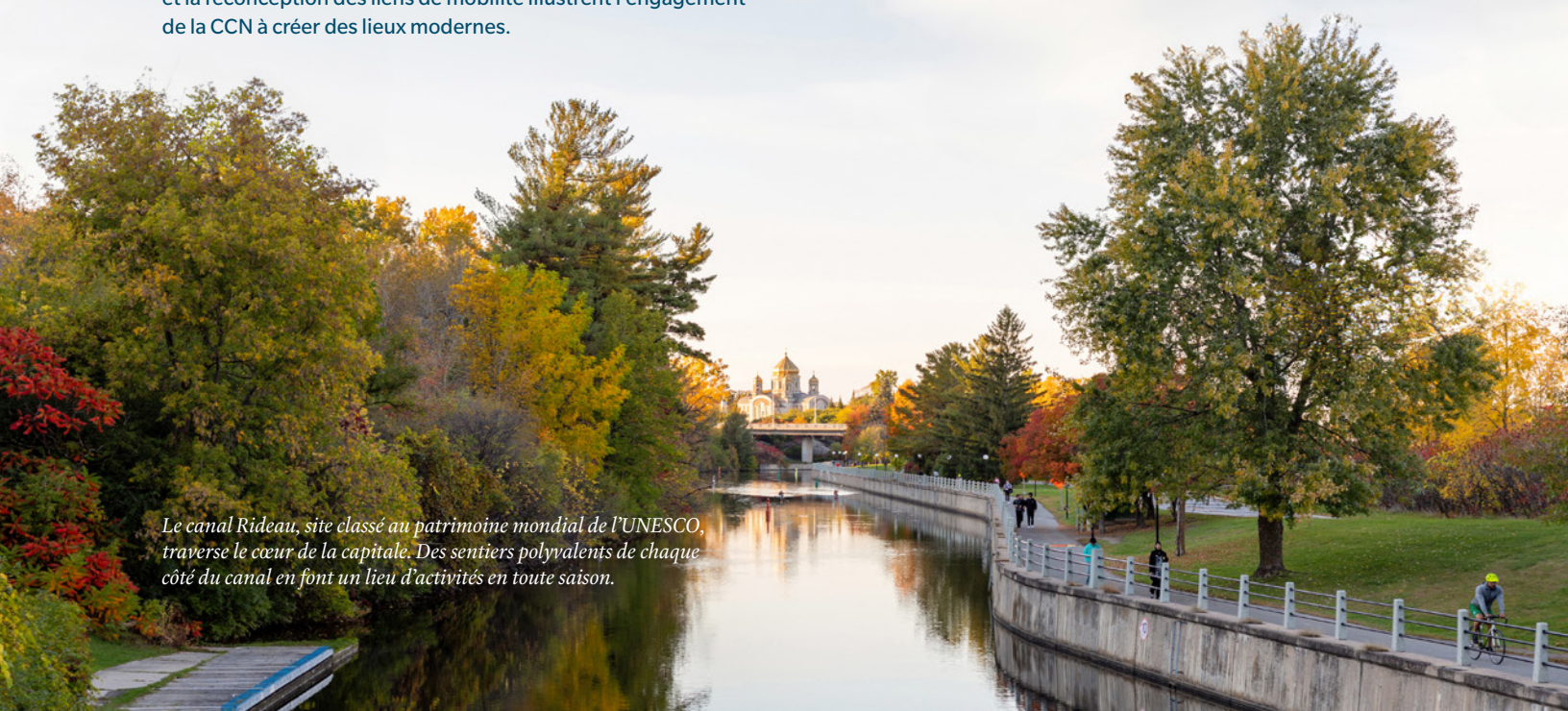
Bon nombre des premières idées de la Commission ont été reprises au fil des ans, orientant les travaux de la Commission du district fédéral et, plus tard, de la Commission de la capitale nationale. L'exercice 2024-2025 a été l'occasion de réfléchir au rôle déterminant joué par ces organisations dans l'aménagement de la région de la capitale nationale que nous connaissons aujourd'hui.

Tout au long de son histoire, la CCN s'est acquittée de son mandat de planification et d'intendance des terres publiques fédérales. Ce faisant, la société d'État a su concilier la nécessité de préserver le passé et de bâtir l'avenir. Cette perspective a inspiré le thème du rapport de cette année. En effet, les initiatives réalisées au cours de l'exercice 2024-2025 visaient à créer des lieux communs qui rendent hommage à l'histoire tout en répondant aux besoins futurs. La création de nouveaux espaces verts urbains, la restauration d'édifices patrimoniaux, l'animation des berges, la revitalisation des plaines LeBreton et la reconception des liens de mobilité illustrent l'engagement de la CCN à créer des lieux modernes.

La CCN a fait de grands progrès dans la réfection de nombreux actifs emblématiques, comme la pointe Kiweki, le mur et l'escalier de la promenade Lady-Grey, et le boulevard de la Confédération. En outre, la société d'État trouve de nouveaux moyens de dynamiser son portefeuille, comme en témoignent la Zone estivale, sur la promenade de la Reine-Elizabeth, ou le réaménagement d'anciens bâtiments commerciaux situés à quelques pas de la Cité parlementaire, comme les bâtiments 47-57 de la rue Rideau.

La CCN reste également déterminée à faire progresser la réconciliation, à être un chef de file en matière de durabilité environnementale, à adapter ses activités aux changements climatiques, à concevoir des espaces inclusifs et à dialoguer avec des interlocuteurs diversifiés. Ces principes sont repris dans les plans prospectifs de la société d'État, comme le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada et le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Le 125^e anniversaire de la CCN témoigne de la vision et des efforts persistants de nombreuses personnes qui ont contribué à l'aménagement et à la conservation de la capitale du Canada. Tandis que la société d'État entame son prochain chapitre, elle le fait avec gratitude pour le passé, avec fierté pour ses réalisations actuelles et avec l'espoir d'un avenir prospère.



Le canal Rideau, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, traverse le cœur de la capitale. Des sentiers polyvalents de chaque côté du canal en font un lieu d'activités en toute saison.

PLANIFICATION À LONG TERME

*Un rendu de la station Pimisi offre un aperçu de
la vision de la CCN pour le projet Bâtir LeBreton.*

Plaines LeBreton

La mise en œuvre continue du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton par la CCN s'appuie sur une compréhension du passé, à savoir les éléments de commerce, de transport, d'habitation, d'industrie et de communauté. C'est en gardant cette histoire à l'esprit que la CCN déploie ses efforts renouvelés de réaménagement pour transformer cet endroit en un lieu où il sera à nouveau possible de vivre, travailler et se divertir.



Terrain de la bibliothèque et secteur des plaines LeBreton

L'aménagement du terrain de la bibliothèque, première étape du projet Bâtir LeBreton, est désormais bien avancé. Le terrain de la bibliothèque fait partie du secteur de la rue Albert, qui sera un quartier à usage mixte de type rue principale offrant des endroits pour des logements et des bureaux, ainsi que pour des magasins et des services le long de la rue Albert. La société promotrice du projet, Dream LeBreton, a commencé les travaux au printemps 2024. Une fois achevé, cet endroit comprendra des lieux communautaires, une garderie, un atelier de réparation de vélos et un ensemble d'unités résidentielles, dont 41 % seront des logements abordables. L'achèvement du projet et les premières occupations sont prévus pour le début de l'année 2027.

En 2024-2025, les efforts visant à créer une communauté à vocation résidentielle dans le secteur des plaines ont également progressé. Avec l'approbation du contrat de location en novembre 2024, la CCN continue de travailler avec la société promotrice dans le cadre des processus d'approbation de la planification et prévoit commencer la construction en 2028. Maintenant que le secteur des plaines et le terrain de la bibliothèque des plaines LeBreton commencent à prendre forme, le quartier est sur le point de devenir un centre d'activité dans la région de la capitale nationale pour les années à venir.

À bien des égards, nos pratiques actuelles de planification contribuent à respecter le passé. En revenant aux principes de planification d'autrefois, nous nous efforçons de créer des lieux pour les gens, en ramenant les gens au cœur de la pratique de la conception. Nous voulons respecter les personnes qui vivent et ont vécu ici, et c'est pourquoi il est très important d'intégrer des éléments qui rendent hommage aux peuples autochtones qui occupent cette terre depuis des milliers d'années.

*Homa Jalili Safarian,
urbaniste*



Défi de design urbain 2024

Chaque année, le Labo d'urbanisme de la CCN accueille des étudiants de tout le Canada pour participer au Défi de design urbain. En 2024-2025, des concepts novateurs de planification et de design ont été demandés pour le secteur des parcs des plaines LeBreton. Cette édition du Défi de design urbain mettait l'accent sur la préservation et l'amélioration des lieux naturels au sein du secteur des parcs, tout en créant des destinations dynamiques grâce à une conception réfléchie des lieux.

Dans le cadre du concours de cette année, des propositions remarquables ont été reçues de la part de 24 équipes représentant 11 écoles canadiennes. La proposition retenue a été élaborée par Leah Dykstra, Nvar Ali et Chloe Bullen de l'École de planification urbaine et régionale de l'Université Queen's. Axée sur les principes de renforcement des connexions, de valorisation du patrimoine culturel et d'établissement d'un esprit communautaire, leur proposition intitulée « Un paysage vivant » visait à créer quatre points centraux supplémentaires à cet endroit. Ces nouveaux points centraux ont permis de repenser le canal d'amenée Nepean comme un moyen de créer un lien entre les parcs et l'eau, ainsi que d'imaginer un carrefour récréatif quatre saisons, un lieu de rassemblement autochtone pour faire connaître la langue et les traditions algonquines, et un point d'observation sur la rivière des Outaouais.

Centre d'événements majeurs et secteur de l'aréna

Un élément très intéressant du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton est l'aménagement éventuel d'un centre d'événements majeurs au cœur de la région de la capitale nationale. Le Plan directeur conceptuel prévoit en effet un quartier à usage mixte, situé dans le secteur de la rue Albert, et dont les piliers sont la future bibliothèque à l'est et un centre d'événements majeurs à l'ouest. Cette attraction phare améliorera le domaine public et créera un pôle communautaire dynamique, stratégiquement situé entre deux stations de train léger sur rail, juste à l'extérieur des centres-villes d'Ottawa et de Gatineau.

En septembre 2024, la CCN et Capital Sports Development Inc. (CSDI) ont conclu une entente de principe concernant la vente d'un terrain qui d'aménager un centre d'événements majeurs et un secteur dit « de l'aréna » aux plaines LeBreton. Cette entente de principe est un jalon important du projet Bâtir LeBreton de la CCN et s'inscrit dans la continuité des étapes d'aménagement en cours. La CCN continue de travailler avec CSDI pour régler les derniers détails de la vente du terrain et confirmer le calendrier du projet. Les deux partenaires sont déterminés à donner vie au centre d'événements majeurs et à concrétiser leur vision commune pour la revitalisation du centre-ville.

Partenariat avec la Nation algonquine

Situées sur le territoire non cédé de la Nation algonquine, les plaines LeBreton sont un lieu de vie, de célébration et de commerce depuis 9 000 ans. La CCN demeure déterminée à maintenir une relation significative et continue avec la Nation algonquine tout au long du projet Bâtir LeBreton ainsi qu'à négocier une entente de partenariat en temps opportun afin de souligner et d'enchâsser le rôle de la Nation en tant que partenaire clé. Conformément à l'accord-cadre signé en 2022, la CCN et la Nation algonquine continuent de collaborer à l'établissement d'un partenariat solide, ce qui comprend l'élaboration d'un accord officiel. Ce travail important joue un rôle majeur dans l'avancement de la réconciliation, car il permet de veiller à ce que le projet respecte et mette en valeur la culture algonquine, et à ce que la Nation tire des avantages concrets de sa conception.



Plan du cœur de la capitale nationale du Canada

L'aménagement des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale relève de la CCN et de ses prédécesseuses depuis 1899. Il s'agit des terrains situés dans le cœur de la capitale, un centre d'activité qui s'étend sur 9 km² et 34 km de berges, dans deux municipalités et deux provinces.

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada est un plan directeur global d'aménagement du territoire et constitue la principale référence de planification de la CCN pour les propriétés du gouvernement fédéral les plus importantes au centre de la région de la capitale nationale. Depuis son approbation en 2005, de nombreux changements législatifs, sociaux et contextuels ont eu lieu. Ces changements ont orienté la vision présentée dans le nouveau plan, celle d'une zone centrale durable et dynamique qui reflète son importance nationale.

Les travaux de révision du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada ont grandement progressé depuis la première ronde de consultations publiques en 2023. En janvier 2025, la CCN a communiqué les thèmes, les caractéristiques conceptuelles et les secteurs recommandés pour le plan provisoire, ainsi que les possibilités de planification et de conception qui seront soumises à des consultations publiques. Les commentaires du public et des parties prenantes ont renforcé l'importance des principales orientations stratégiques comme la durabilité environnementale, la résilience climatique, l'animation des lieux publics, la diversité des options

de transport et la vitalité économique. En avril 2025, la CCN a lancé une dernière consultation publique afin de valider la version provisoire du plan achevée à 90 %.

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada sera présenté au conseil d'administration en juin 2025.

Lignes directrices pour l'aménagement du boulevard de la Confédération

L'un des éléments incontournables du cœur de la capitale est le boulevard de la Confédération, le parcours d'honneur de 7,5 km de la CCN en forme de boucle qui relie les deux rives de la rivière des Outaouais et sur lequel sont situés des institutions nationales, des lieux patrimoniaux, des monuments et des places. L'idée d'une avenue célèbre passant devant l'enceinte fédérale et ayant des liens importants avec Hull a été recommandée pour la première fois dans le plan de la Commission Holt de 1915. Depuis, de nombreux documents de planification influents ont fait valoir cette vision et contribué à la conception et à l'aménagement de l'actuel boulevard de la Confédération.

Les Lignes directrices du boulevard de la Confédération de la CCN constituent le principal outil de référence pour la planification et la gestion du boulevard de la Confédération. En 2024-2025, la CCN a mis à jour les lignes directrices, dont la version antérieure remontait à 2011, afin de renouveler la vision, la direction stratégique et les orientations de conception pour le boulevard, à l'appui des activités de planification et d'intendance. Cet exercice visait principalement à concilier la préservation des éléments caractéristiques du boulevard de la Confédération et la modernisation d'autres éléments en fonction des besoins actuels et des pratiques exemplaires.

Les lignes directrices actualisées reflètent le rôle du boulevard de la Confédération en tant que corridor de transport essentiel et donnent la priorité à la mobilité piétonnière, suivie du cyclisme, des transports en commun et des autres véhicules. Cette approche accorde moins d'importance aux voitures individuelles afin de favoriser une expérience plus agréable et plus accessible. Les nouvelles lignes directrices prévoient également des aménagements cyclables protégés continus et un réaménagement le long de la rue Wellington, avec l'intégration éventuelle d'un tramway.

Parallèlement au Plan du cœur de la capitale nationale du Canada, la nouvelle version des Lignes directrices du boulevard de la Confédération est tournée vers l'avenir et établit une stratégie pour créer au cours des vingt prochaines années un cœur de la capitale qui soit plus durable, plus inclusif et plus dynamique.



Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier

Depuis le début du 20^e siècle, la CCN et ses prédécesseuses se sont inspirées du rapport de Frederick Todd pour créer un réseau d'espaces verts reliés par des promenades verdoyantes. Cette approche est maintenue encore aujourd'hui, et la société d'État gère un vaste réseau de parcs linéaires riverains, dont le parc Sir-George-Étienne-Cartier.

Approuvé en octobre 2024, le Plan du parc Sir-George-Étienne-Cartier fournit un cadre pour la planification, la gestion et l'utilisation du secteur. Il définit une vision moderne pour les 13 km de terrains fédéraux situés sur la rive sud de la rivière des Outaouais, et constitue le troisième d'une série de plans de secteurs riverains préparés par la CCN. L'accès universel à l'eau est au cœur de cette vision, tout comme les principales voies de transport, notamment la promenade Sir-George-Étienne-Cartier et les sentiers polyvalents.

Au cours des dix prochaines années, dans la mesure où les ressources le permettront, la CCN s'efforcera de mettre en œuvre les treize projets prioritaires décrits dans le plan. Bon nombre de ces projets visent à animer les rives de la rivière des Outaouais, notamment en améliorant la rampe de mise à l'eau du chemin Blair. Le plan propose de

moderniser les installations de cette destination prisée afin de mieux servir le public et d'encourager l'accès du public à l'eau. Le plan vise également à améliorer les liens et la signalisation entre la Maison riveraine et les quartiers adjacents afin de permettre à un plus grand nombre de personnes d'accéder à cette installation remarquable. D'autres projets visent à créer un point d'entrée dans le parc en reliant les carrefours de transport en commun et les sentiers, ainsi qu'en améliorant les sentiers entre les stationnements et les sentiers riverains.

Le contenu du plan est le résultat d'une vaste consultation auprès de diverses parties prenantes. Au total, la CCN a consulté plus de 1 400 personnes, en ligne et en personne. La CCN a également consulté les communautés autochtones afin que les perspectives, les connaissances et les valeurs culturelles des peuples algonquins anishinabés soient intégrées à la gestion de l'environnement naturel du parc, ainsi qu'à sa conception, à son interprétation et aux expériences éducatives qui y sont proposées. Cette importante rétroaction a orienté la vision de la CCN et les projets prioritaires visant à améliorer les liens avec la rivière des Outaouais, à augmenter les possibilités de loisirs actifs et à peaufiner les éléments culturels. Cette vision à long terme sera mise en œuvre au cours des cinquante prochaines années, avec l'espoir que les générations futures la verront se concrétiser progressivement.

Maximiser les possibilités de logement

En tant que plus grande propriétaire foncière de la région et organisation fédérale de planification à long terme, la CCN appuie les efforts du gouvernement du Canada pour s'attaquer à la crise du logement.

Tout au long de l'exercice 2024-2025, la société d'État a continué de faire avancer les grands projets en cours visant à construire des logements dans les zones préalablement désignées pour la construction domiciliaire. La mise en œuvre du projet Bâtir LeBreton, un projet phare, pourrait créer jusqu'à 6 000 logements.

La CCN a également travaillé, en collaboration avec des partenaires fédéraux, à accélérer l'offre de terrains publics sous-utilisés dans la région qui pourraient convenir à des projets à grande échelle de construction rapide de logements. Dans la réalisation de son mandat de planification, la société d'État a continué à mettre l'accent sur l'augmentation du nombre de logements, en particulier dans le cadre du processus de mise à jour du Plan du cœur de la capitale nationale du Canada. Les efforts visant à rationaliser le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières ont renforcé encore plus la capacité de la CCN à accélérer les projets de construction de logements et à réduire la charge administrative.

En outre, la CCN a tiré parti de sa stratégie immobilière pour cibler plus de 560 hectares de terrains sous-utilisés pouvant convenir à la construction de logements. Dix terrains de la CCN sont actuellement offerts dans la Banque de terrains publics du Canada, un nouvel outil qui centralise les renseignements sur les terrains du gouvernement fédéral qui se prêtent à l'aménagement résidentiel.

Deux des terrains proposés dans cette banque sont le 1460, promenade Riverside et le 1200, avenue Ledbury, à Ottawa. En collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux, les sociétés promotrices peuvent bénéficier d'une aide à la construction de logements abordables. Ainsi, ces terrains permettront la construction d'environ 220 et 240 logements respectivement. Le transport en commun, les écoles, les commerces et les espaces verts à proximité en font des lieux de choix pour des projets résidentiels.

Dans l'ensemble, le portefeuille immobilier de la CCN et son expertise en matière de planification font que la société d'État est bien placée pour apporter des solutions rapides et concrètes à la crise du logement.

Planification du transport

La CCN a continué de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires régionaux pour améliorer le transport dans la région de la capitale nationale, en veillant à ce que les gens puissent profiter d'options de transport durable pour se rendre à leur destination rapidement et en toute sécurité. En tant qu'organisation de planification à long terme de la région de la capitale nationale, la CCN veille à ce que des liaisons importantes de transport interprovincial soient adaptées pour répondre aux demandes futures.

Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux

Le Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux de la CCN sert de feuille de route pour la création d'un réseau de transport plus efficace et plus durable. Ce plan fait l'objet d'une mise à jour technique afin de s'assurer que les stratégies régionales de transport sont adaptées à l'évolution des besoins. Depuis 2020, la région de la capitale nationale a connu d'importants changements dans les schémas de transport en raison de la pandémie de COVID-19. L'augmentation du télétravail et du commerce électronique sollicitent davantage le réseau de transport, et il est nécessaire de mieux comprendre les répercussions sur la mobilité régionale de ces changements dans les schémas de circulation. La mise à jour en cours s'appuie sur des données recueillies et des études réalisées après la fin de la pandémie, qui présentent donc un meilleur portrait des tendances actuelles.

En 2024-2025, la société d'État a continué de travailler avec des partenaires fédéraux, municipaux et provinciaux, ainsi qu'avec des organismes locaux de transport public, afin d'étudier les tendances postpandémiques dans les déplacements, notamment les déplacements interprovinciaux. Les modèles de transport régionaux ont été révisés afin de faciliter les futurs scénarios de planification. En outre, des rapports ont été publiés sur la mobilité interprovinciale des camions, l'origine et la destination ainsi que l'attitude des consommateurs, ce qui a permis de mieux comprendre les schémas de circulation.

La version mise à jour du Plan intégré devrait être achevée en 2025.

Remplacement du pont Alexandra

Le pont Alexandra est un élément emblématique de la silhouette d'Ottawa-Gatineau depuis plus d'un siècle. Le pont offre des vues parmi les plus célèbres de la région de la capitale nationale, par exemple sur le canal Rideau, les édifices du Parlement, le Musée canadien de l'histoire et l'hôtel Fairmont Château Laurier. Cependant, le pont arrive à la fin de sa vie utile et doit être remplacé.

La société d'État continue de soutenir l'équipe de projet intégrée CCN-Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour faire avancer le projet de remplacement du pont Alexandra. Des progrès très intéressants ont été réalisés en 2024-2025, puisque trois concepts ont été présentés au conseil d'administration de la CCN en octobre 2024. Une série de consultations publiques a ensuite été organisée, en présentiel et en ligne, afin d'obtenir des commentaires sur les concepts et d'orienter le processus d'évaluation. Les consultations en présentiel ont attiré 350 personnes, et plus de 5 000 réponses au sondage en ligne ont été reçues. D'autres discussions approfondies ont eu lieu avec le groupe consultatif public du projet, les partenaires autochtones et une variété de groupes communautaires afin de veiller à ce que les points de vue et les intérêts de tous soient représentés.

À la suite de cette consultation, l'équipe de projet intégrée a procédé à une évaluation multicritères détaillée

afin de sélectionner un concept de préférence. Le processus s'est appuyé sur la rétroaction découlant de vastes efforts de mobilisation ainsi que sur de nombreuses études, les comités consultatifs de la CCN et le comité d'examen indépendant. En fin de compte, le concept de préférence a reçu l'approbation fédérale initiale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières de la part du conseil d'administration de la CCN en janvier 2025.

Avec ses trois arches qui s'élèvent et s'abaissent, le concept reflète le mouvement dynamique et changeant de la rivière. Il rend hommage aux efforts déployés par les communautés autochtones pour restaurer les habitats traditionnels, ainsi qu'à leur sagesse respectée et à leur engagement en faveur de la réconciliation et du rétablissement des liens avec la terre. Le pont comprend également des voies réservées à la marche, au cyclisme et à la circulation automobile, et offre des points de rassemblement pour profiter de la vue sur Ottawa et Gatineau.

À l'avenir, des plans détaillés seront élaborés afin d'intégrer les commentaires reçus au cours de la consultation du public et des peuples autochtones et lors des réunions des comités consultatifs, afin de peaufiner le concept de préférence. Le concept final devrait être présenté au conseil d'administration de la CCN en 2028, et les travaux de construction devraient commencer peu après. L'achèvement du nouveau pont est prévu pour 2032.



Les endroits les plus remarquables de la capitale, comme la colline du Parlement, le canal Rideau et le parc de la Gatineau, représentent l'importance nationale du Canada. Ces endroits, comme beaucoup d'autres, sont un legs perpétuel découlant des efforts de nombreuses générations pour bâtir une capitale qui reflète son importance nationale et représente le Canada aux yeux de sa population. J'adore collaborer avec les sociétés promotrices de nos projets, mes collègues de la CCN et nos partenaires externes, afin de préserver cet legs et de continuer à bâtir une capitale dont les prochaines générations seront fières.

*Christopher Meek,
planificateur principal*

Pont dans l'est

La région de la capitale nationale compte cinq liens interprovinciaux multimodaux qui favorisent la circulation interprovinciale des marchandises et des personnes, ainsi qu'un lien réservé à la marche et au cyclisme. Depuis l'achèvement, en 1973, du lien multimodal le plus récent, le pont du Portage, la population régionale a presque doublé et tous les ponts sont près de leur capacité maximale aux heures de pointe. Les demandes croissantes que doit soutenir l'infrastructure locale, comme l'augmentation du soutien pour la mobilité durable et active, exercent également une pression accrue sur ces liens.

En décembre 2024, le gouvernement du Canada a annoncé la poursuite de la planification et des études techniques pour le corridor de la montée Paiement et de la promenade de l'Aviation. Ce corridor a toujours été considéré comme le corridor de préférence sur le plan technique pour la construction d'un nouveau pont interprovincial dans la partie est de la région de la capitale nationale. Il offrirait d'autres itinéraires de transport qui permettraient de soutenir la croissance régionale et de répondre à la demande en matière de déplacements en période de pointe, tout en réduisant la circulation des camions dans les centres-villes. Il offrirait aussi des voies de rechange pour le transport actif ou collectif, comme le vélo ou la marche.

En tant que membre de l'équipe de projet intégrée, la CCN a continué à soutenir SPAC dans l'avancement de ce projet tout au long de l'exercice 2024-2025. La société d'État

s'efforcera de continuer à évaluer les répercussions éventuelles et de définir les fonctionnalités requises à l'endroit déterminé. La CCN mènera également des activités de consultation afin de recueillir les commentaires du public, des partenaires autochtones et des parties prenantes de la région.

Le TramGO de la STO

Le projet de tramway Gatineau-Ottawa (TramGO) de la Société de transport de l'Outaouais (STO) s'inscrit dans une vision d'un retour aux réseaux de transport d'autrefois dans la région de la capitale nationale. Ce projet de transport public interprovincial prévoit la création d'un nouveau lien par tramway entre Gatineau et Ottawa.

En janvier 2021, le conseil d'administration de la CCN a donné son accord de principe à ce nouveau lien de transport public traversant le pont du Portage, le long de la rue Wellington, dans le cadre du boulevard de la Confédération. Depuis, la CCN a continué à jouer un rôle actif en soutenant le projet TramGO. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2024, le gouvernement du Canada a annoncé des fonds pour que la société d'État puisse financer les études de faisabilité du tronçon de 2 km du projet qui traverse le pont du Portage et passe sur le territoire ontarien. Ce financement s'ajoute aux investissements gouvernementaux antérieurs pour le tronçon québécois du tracé du tramway, ce qui permettra de commencer au printemps 2025 les études de faisabilité pour l'ensemble du tracé de 24 km du tramway.



INTENDANCE DE LA CAPITALE

A full-page photograph of a kayaker in a red kayak paddling on a calm blue lake. The kayaker is wearing a blue jacket and a yellow backpack. The lake is surrounded by dense green forests and rolling hills under a bright blue sky with scattered white clouds. The water shows gentle ripples from the kayak.

Un kayakiste pagaie sur l'un des nombreux lacs du parc de la Gatineau. Le parc offre des activités récréatives en toute saison, comme le vélo, la randonnée, le kayak et la raquette.

Restaurer et revitaliser les actifs de la CCN

En 2024-2025, la CCN a continué de faire progresser les grands projets d'immobilisations visant à protéger ses actifs et à les remettre en état, y compris ceux qui ont une valeur culturelle et historique. Bon nombre de ces projets sont financés par des crédits supplémentaires annoncés dans les énoncés économiques de l'automne 2022 et de l'automne 2023.

Mur et escarpement de la promenade Lady-Grey

La réfection du mur et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey illustre clairement les efforts de la CCN pour préserver le passé et concevoir l'avenir. Construit au début du 20^e siècle, le mur de soutènement de la promenade Lady-Grey longe la rive sud de la rivière des Outaouais sur une longueur de 580 mètres. Cette structure patrimoniale s'est dégradée au cours de ses 110 ans d'existence et s'est même effondrée partiellement en 2020, et elle nécessite d'importants travaux de stabilisation pour garantir son intégrité.

Ce projet complexe a nécessité des études géotechniques approfondies pour déterminer l'état du mur et de la zone environnante. La CCN doit déconstruire avec soin le mur centenaire qui borde la rivière des Outaouais, tout en étayant les lieux pour permettre l'accès des véhicules nécessaires aux travaux. Au fil de l'exercice 2024-2025, la CCN a commencé à démolir l'ancien mur et à enlever le sol contaminé.

Ce projet de réfection majeur devrait être achevé en 2026, ce qui ouvrira la voie à une transformation plus large. Le projet du mur et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey est un important projet qui permettra de créer une promenade polyvalente depuis le canal Rideau vers l'est jusqu'aux chutes Rideau, tel qu'envisagé dans le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067. Cette promenade reliera les lieux publics existants surplombant la rivière des Outaouais et offrira de nouveaux points de vue sur la colline du Parlement et sur Gatineau. Avec la réouverture de la pointe Kiweki, ce projet contribuera à dynamiser et à animer les berges de la capitale.

Pointe Kiweki et passerelle Pidàban

Les efforts de la CCN pour revitaliser la pointe Kiweki en tant que parc public emblématique reflètent le rôle important de cet endroit dans l'histoire de la région de la capitale nationale. À la suite du concours de design international de 2017, au terme duquel le projet « Paysage de la grande rivière » du Janet Rosenberg Studio a été retenu, la CCN a entrepris de mettre en œuvre le projet gagnant. Dans un esprit de réconciliation, la CCN a travaillé avec la Nation algonquine, en particulier avec les communautés Kitigan Zibi Anishinabeg et Pikwàkanagàn, pour faire avancer ce projet transformateur. Grâce à ce partenariat, la perspective des peuples algonquins occupe une place fondamentale dans la conception du parc et son interprétation, car les communautés autochtones sont présentes depuis des milliers d'années à la pointe Kiweki et sur les berges de la rivière des Outaouais.



En 2024-2025, la CCN a achevé en grande partie le réaménagement de la pointe Kīwekī, notamment la construction de la nouvelle passerelle Pidāban, qui relie la pointe Kīwekī au parc Major's Hill. Conçu pour être accessible à tous, ce lien piétonnier sera ouvert toute l'année. Pidāban signifie « aube », un symbole de renouveau. Ainsi, les personnes qui empruntent la passerelle atteindront la pointe Kīwekī avec le sentiment d'un nouveau départ. Sur le même thème, de très grandes peintures murales ont été installées sur les piliers de la passerelle par l'artiste autochtone local Jay Odjick, de la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg. Les deux peintures murales comprennent des éléments d'art anishinabé et de style Woodland, et présentent une scène de nuit avec un hibou et une scène de jour avec un loup. L'objectif de ces murales est de faire en sorte que les gens se sentent les bienvenus, en plus de rendre hommage au patrimoine autochtone de la région. L'œuvre d'art intégrée à la passerelle, ainsi que d'autres murales le long du sentier qui passe dessous, ont créé en contrebas du parc une zone dynamique que l'on peut admirer à partir du sentier. La pointe Kīwekī revitalisée illustre l'intégration harmonieuse de l'histoire, de l'art et de magnifiques lieux naturels, ce qui en fait une destination incontournable pour la population locale comme pour les gens d'ailleurs.

Résidences officielles

Les six résidences officielles du Canada dans la capitale constituent un portefeuille d'actifs d'importance nationale. En tant qu'intendante de ces bâtiments patrimoniaux, la CCN a pour mission de les gérer, de les entretenir et de les préserver. En 2024-2025, la CCN a entrepris des travaux de restauration du bâtiment de l'entrée principale, à Rideau Hall, un édifice fédéral du patrimoine reconnu.

Le projet vise à protéger et à améliorer le bâtiment par la réfection de ses principaux éléments et l'amélioration de sa fonctionnalité. Des réparations importantes effectuées à l'enveloppe permettront de stabiliser la structure et de rendre le bâtiment accessible. Le rez-de-chaussée sera rénové afin d'en améliorer la fonctionnalité, notamment par l'ajout de dispositifs d'accessibilité universelle et de toilettes unisexes. Les améliorations proposées cadrent également avec la Stratégie de développement durable de la CCN : elles augmenteront l'efficacité énergétique du bâtiment tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les travaux devraient commencer au printemps 2025 et s'achever à l'été 2026.



Sentiers

En tant qu'intendante du réseau du Sentier de la capitale, la CCN est fière d'entretenir plus de 200 km de sentiers polyvalents hors route. Ce réseau a évolué depuis sa création en 1970, lorsque la CCN a lancé un programme d'aménagement de 40 km de pistes cyclables panoramiques. Aujourd'hui, tout le monde profiter des sentiers qui s'étendent du parc de la Gatineau à la Ceinture de verdure, en passant par Ottawa-Gatineau, reliant les parcs, les jardins, les musées et les attractions de la capitale.

En 2024-2025, dans le cadre des efforts continus de remise en état de tronçons importants du réseau du Sentier, la CCN a terminé les réparations effectuées sur le sentier des Voyageurs. La partie ouest de ce sentier est sujette à des inondations cycliques et a subi des dommages importants lors des inondations de 2017 et de 2019. Les réparations temporaires devaient être remplacées par des solutions permanentes pour assurer la sécurité du public et permettre une meilleure gestion lors des inondations printanières. Ce sentier remis en état est un lien important sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Il donne accès au nouveau pont piétonnier Chef-William-Commanda et à d'autres points de passage importants. Une fois les rénovations terminées, le sentier offrira des options de mobilité durable dans un contexte de changements climatiques.

En outre, la CCN a cherché à étendre le réseau de sentiers de la Ceinture de verdure en lançant la première étape du projet du sentier Tauvette. Ce sentier d'un kilomètre, qui commence à l'extrémité nord de la rue Tauvette et se termine à l'intersection du chemin Innes, aura une largeur de trois mètres. Dans les années à venir, les travaux de ce projet se poursuivront pour atteindre un total de 5,1 km de sentiers supplémentaires qui offriront des expériences récréatives dans des prés, des boisés et des zones agricoles. Ces sentiers seront essentiels à la création d'un réseau de sentiers est-ouest dans la Ceinture de verdure, améliorant ainsi l'accès à ces terres préservées.



La Ceinture de verdure nous rappelle l'importance des espaces verts pour la santé mentale. À la CCN, nous nous faisons un devoir d'honorer cette terre et de montrer au public l'importance de prendre soin des lieux que l'on occupe. J'aime également discuter avec les gens, car toutes nos interactions montrent qu'ils sont tout aussi fiers de leur territoire et qu'ils souhaitent l'entretenir d'une manière qui fait honneur à tout le pays.

*Emma Gowing,
agente principale de programme*

Boulevard de la Confédération

La préservation, l'évolution et la gestion continues du boulevard de la Confédération relèvent de la CCN et de ses partenaires. En 2024-2025, la société d'État a entrepris d'importants projets de réfection le long de ce parcours d'honneur afin d'en améliorer les liens ainsi que le caractère expérientiel.

Les principes des Lignes directrices du boulevard de la Confédération de la CCN ont orienté la revitalisation de l'avenue Mackenzie, entre la rue St. Patrick et l'hôtel Fairmont Château Laurier. Ce projet a eu pour résultat de transformer l'expérience piétonnière dans le cœur de la capitale en améliorant la sécurité, l'accessibilité et l'esthétique. Grâce à l'installation de jardinières améliorées et de l'infrastructure souterraine, ce paysage de rue de premier plan peut désormais accueillir plus d'arbres avec un taux de survie plus élevé.

En outre, la CCN a achevé la réfection des marches de la rue York. Ce lien important entre l'avenue Mackenzie et la promenade Sussex relie le marché By au parc Major's Hill. Ensemble, ces deux projets contribuent à l'amélioration du domaine public piétonnier le long du boulevard de la Confédération.

Pont de Wakefield

Tout au long de l'exercice 2024-2025, la CCN a fait progresser les efforts visant à remettre en état le pont et le barrage de Wakefield. Construit à l'origine en 1950, ce lien relie deux endroits situés sur le territoire du parc de la Gatineau au Moulin Wakefield Hôtel et Spa, et constitue un élément important de l'attrait touristique de la région. Le pont fait également office de barrage et régule le niveau d'eau de la rivière La Pêche. Au fil des ans, il a fait l'objet de divers travaux de rénovation; des investissements importants étaient nécessaires pour maintenir son fonctionnement. Le projet prévoit l'installation de nouvelles poutres en acier pour renforcer la structure, la réparation du béton, le remplacement du revêtement du pont et le remplacement des planches de bois endommagées sur le trottoir. Le concept détaillé ayant été achevé en 2024, les travaux devraient être réalisés pendant l'été et l'automne 2025.

Cours patrimoniales Sussex

Les cours patrimoniales Sussex, qui comprennent la cour Clarendon, la cour York, la cour Jeanne d'Arc, la cour de la Maison-de-Fer-Blanc et la cour des Beaux-Arts, sont de charmantes zones à usage mixte qui relient de nombreux commerces et restaurants locataires de la CCN. En 2024-2025, la CCN a fait progresser un projet de réfection des cours Clarendon et York et de la ruelle Clarendon qui vise à restaurer et à remettre en état leurs éléments caractéristiques, à résoudre des problèmes de sécurité et à améliorer le caractère expérientiel des lieux. Situées dans l'un des plus anciens quartiers d'Ottawa, ces cours offrent des terrasses cachées, à l'écart des rues animées du marché By, et permettent de découvrir le patrimoine architectural du secteur dans une ambiance relaxante. Le projet permettra d'apporter des améliorations importantes aux revêtements inertes, à l'éclairage, à l'aménagement paysager et aux bancs publics, ce qui incitera un plus grand nombre de personnes à explorer ces cours patrimoniales.





Conservation et durabilité

En tant que principale intendante des terrains et des actifs fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN a établi une tradition de longue date en matière de conservation et de protection de l'environnement. La société d'État est fière de promouvoir une consommation responsable, de lutter contre les changements climatiques, de préserver les ressources naturelles et de favoriser des communautés durables.

Plan d'adaptation au climat

Les effets des changements climatiques sont observés à l'échelle mondiale et continueront à s'intensifier. Selon les prévisions climatiques, la région de la capitale nationale connaîtra des hivers plus chauds avec davantage d'épisodes de gel et de dégel, ainsi que des étés plus chauds, des précipitations plus intenses et un risque accru de phénomènes météorologiques extrêmes comme des inondations, des pluies verglaçantes, des tornades et des feux de forêt. Ces aléas amplifient les problèmes existants, comme le vieillissement des infrastructures, et en créent de nouveaux, car les risques d'événements climatiques dangereux plus fréquents et plus graves s'intensifient au fil du temps.

Reconnaissant la nécessité d'améliorer de manière proactive la résilience des actifs, des programmes et des

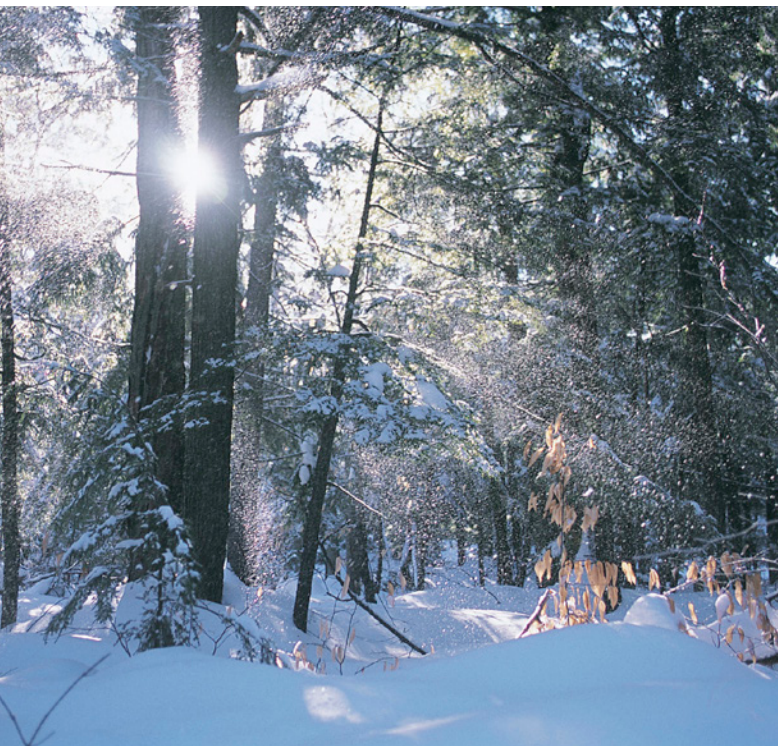
opérations de la CCN à l'égard du climat, la société d'État a élaboré son premier plan d'adaptation au climat. Publié en 2024, ce plan s'appuie sur les données tirées de l'étude de la CCN sur les projections climatiques et l'évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques afin d'orienter l'approche de la société d'État pour la gestion des risques climatiques.

Le Plan d'adaptation au climat de la CCN présente 35 mesures à prendre à court, moyen et long terme pour atténuer les risques climatiques de la société d'État et intégrer les considérations relatives aux changements climatiques et au développement durable dans ses activités. Il s'agit notamment d'intégrer les risques climatiques aux processus décisionnels, de renforcer la préparation aux situations d'urgence et d'améliorer l'utilisation des données climatiques. Ensemble, ces mesures visent à bâtir une organisation résiliente, capable de remplir son mandat malgré les perturbations climatiques.

Au cours de l'année écoulée, la CCN a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de plus de la moitié des mesures à court terme prévues dans le plan. Elle a notamment amélioré la capacité du personnel à répondre aux risques climatiques et évalué la résilience climatique de ses actifs. Le plan sera revu de façon cyclique afin de surveiller sa mise en œuvre, et les détails des progrès réalisés seront communiqués dans les rapports annuels sur la Stratégie de développement durable de la CCN.

Interventions liées aux effets du climat

Le 9 août 2024, une violente tempête a provoqué des inondations dans le parc de la Gatineau, ce qui a eu des répercussions sur de nombreux actifs. Les restes de la tempête tropicale Debby ont apporté de très fortes précipitations, et certaines zones ont reçu plus de 90 mm de pluie en très peu de temps. La CCN s'est mise en branle immédiatement pour évaluer les dégâts et assurer la santé et la sécurité du public. Un gouffre s'est formé sur la promenade Champlain dans un endroit dangereux, et la société d'État est intervenue pour sécuriser et fermer rapidement la route. Lorsque la pluie s'est arrêtée, des évaluations détaillées ont été menées pour comprendre l'ensemble des conséquences de la tempête. Parmi les actifs endommagés figuraient le sentier 5, plusieurs ponts piétonniers sur les sentiers, le chemin Dunlop et l'aire de pique-nique Dunlop. L'intervention rapide de la CCN, en collaboration avec les sociétés entrepreneurs en entretien, a permis de réparer en peu de temps cette infrastructure essentielle du parc de la Gatineau. Dans l'ensemble, étant donné les conditions météorologiques de plus en plus difficiles, la CCN continue de démontrer son engagement à maintenir la sûreté et la sécurité des actifs.



Conservation de la nature dans la Ceinture de verdure

Depuis plus de 65 ans, la CCN s'efforce de conserver et de protéger la diversité des espèces, des habitats et des écosystèmes de la Ceinture de verdure. Mentionnons notamment la tortue mouchetée, une espèce en voie de disparition dont la survie est de plus en plus menacée par la mortalité routière et la fragmentation de l'habitat.

Pour aider cette espèce en péril, la CCN s'est associée à Environnement et Changement climatique Canada et a lancé un programme de surveillance afin de mieux comprendre la mortalité de la faune sur la promenade Cameron Harvey, à Ottawa. Des efforts de conservation antérieurs avaient permis d'aménager des rampes de sortie pour les tortues piégées sur les routes et d'installer des clôtures pour les tortues. En 2024, la CCN s'est également associée au ministère de la Défense nationale et à SPAC pour améliorer les clôtures, afin d'empêcher les tortues de traverser les routes près du champ de tir Connaught. Ces mesures ont permis de réduire la mortalité des tortues et de protéger les tortues adultes en âge de pondre.

En outre, pour favoriser le succès de la reproduction des tortues mouchetées, la CCN a créé des monticules de nidification, semblables à des bacs à sable, où les tortues peuvent pondre leurs œufs en toute sécurité. Des caméras vidéo ont été installées pour surveiller l'activité des tortues, ce qui permet de mieux comprendre leur comportement au moment de la nidification. Grâce à des efforts de collaboration avec les partenaires fédéraux, la CCN progresse dans la protection de ces animaux remarquables et veille à ce que la Ceinture de verdure reste un sanctuaire pour les espèces sauvages.

La Ceinture de verdure offre tellement de possibilités. Elle a été durement éprouvée par le dérèglement et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes au cours des dernières années, mais nous voyons aussi à quel point les forêts et la végétation peuvent être résilientes. La Ceinture de verdure doit être préservée, car elle fait partie intégrante du tissu urbain d'Ottawa, et il est formidable de voir que de plus en plus de gens apprécient ce magnifique espace vert dans leur propre milieu de vie.

*James Brown,
agent principal de programme*



La microforêt de la CCN : planter pour l'avenir

Dans le cadre des célébrations de son 125^e anniversaire, la CCN a rendu hommage à son personnel pour sa contribution à façonner la région de la capitale nationale. En collaboration avec Forêt Capitale Forest, elle a planté une microforêt au parc Jacques-Cartier en l'honneur de la passion et du dévouement de ses équipes. Ce témoignage durable contribuera aussi à la viabilité écologique de la région de la capitale nationale.

Les arbres ont été plantés à côté de la Maison du vélo, un emplacement idéal dans le parc étant donné sa proximité avec les sentiers et les berges du ruisseau de la Brasserie. La microforêt, qui s'inscrit dans le cadre plus large de la Stratégie sur les forêts de la CCN, contribuera à la qualité de vie des habitants de la région de la capitale nationale, car les forêts offrent des avantages tels que l'amélioration de la qualité de l'air, la rétention des eaux pluviales et la réduction de l'effet d'îlot de chaleur en milieu urbain.

Navette du parc de la Gatineau

L'intendance du parc de la Gatineau, l'espace vert le plus fréquenté de la région, doit concilier l'augmentation de l'utilisation récréative et la protection des ressources naturelles, y compris la faune. S'appuyant sur le succès des mesures antérieures de réduction de la circulation, en 2024-2025, la CCN a travaillé à améliorer l'accès au parc de la Gatineau grâce à un programme élargi de navettes. En effet, de mai à octobre 2024, le service a été étendu pour offrir un accès amélioré six jours sur sept. Ce service élargi a connu un énorme succès. Plus de 56 000 trajets ont été effectués le week-end et en semaine, soit plus de 27 300 visites entre les onze arrêts désignés. Ce service de navettes améliore l'accessibilité du parc : 55 % des personnes qui ont répondu au sondage ont déclaré qu'elles n'auraient pas visité le parc de la Gatineau sans ce service. En réduisant le nombre de véhicules privés dans le parc, le service de navettes contribue également à réduire la perturbation des animaux sauvages et de leurs habitats.

La CCN a également instauré un service gratuit de navettes hivernales jusqu'au parc de la Gatineau. Les samedis de janvier à mars 2025, la navette permettait de se rendre d'Ottawa et de Gatineau jusqu'au Relais plein air et au Camp Fortune. Ces endroits étaient des points de départ parfaits pour découvrir les nombreuses activités hivernales qu'offre le parc de la Gatineau.

La CCN analyse actuellement les données recueillies dans le cadre de ce programme afin d'orienter les services à l'avenir, en continuant de mettre l'accent sur la protection de l'environnement naturel du parc de la Gatineau tout en améliorant l'accès.

Le parc de la Gatineau est un refuge pour de nombreuses espèces et, comme il est très proche de la ville, c'est aussi un refuge pour les gens qui veulent profiter de la nature. Il est très important de trouver un équilibre entre les utilisations récréatives et notre engagement à l'égard de la conservation, afin de préserver le parc pour les années à venir.

*Carine Côté-Germain,
biologiste*

PARTENAIRE CRÉATIVE



La Zone estivale de la CCN a transformé la promenade de la Reine-Elizabeth en un espace vert urbain riche en activités. Ce nouveau pôle d'animation a attiré plus de 80 000 visites en juillet et août.

Centre d'événements du 47-57, rue Rideau (History Ottawa)

La CCN est ravie de participer à la création de History Ottawa, un lieu de divertissement d'avant-garde qui sera situé au 47-57 de la rue Rideau, à l'emplacement d'une ancienne librairie. Acquis par la société d'État en 2024, le bâtiment fait actuellement l'objet d'importantes rénovations afin de le transformer en un centre de divertissement moderne. Les travaux devraient être achevés au début de l'année 2026. L'emplacement privilégié du bâtiment au cœur du centre-ville d'Ottawa en fait le lieu idéal pour une nouvelle destination de premier plan.

History Ottawa, exploité par Live Nation Canada, comprendra une salle à deux niveaux d'une capacité de 2 000 personnes, conçue pour accueillir une grande variété d'événements. Qu'il s'agisse de concerts, de spectacles, de galas ou de programmes communautaires, le lieu offrira une expérience polyvalente et intime à tous les membres du public.

En reconnaissance de ce partenariat, la CCN a reçu le prestigieux prix « Deal of the Year » décerné par la Chambre de commerce d'Ottawa lors de la remise des Best Ottawa Business Awards de 2024. Cette distinction souligne l'initiative stratégique de la société d'État consistant à créer un lieu de divertissement de taille moyenne au cœur de la région de la capitale nationale, lequel jouera un rôle essentiel pour redonner de la vitalité culturelle et économique à la ville.

La CCN Ouverte

En septembre 2024, l'événement La CCN Ouverte a eu lieu pour une troisième année. La population était invitée à découvrir les coulisses des activités quotidiennes et des projets de la CCN dans la région de la capitale nationale. Des circuits à pied et à vélo ont mis en valeur les plaines LeBreton et le boulevard de la Confédération, ainsi que les sentiers, les parcs urbains et les espaces verts prisés de la CCN. L'excursion en bateau sur le canal Rideau a également remporté un vif succès. Aux gens qui voulaient en savoir plus sur les projets en cours, la CCN a proposé des visites guidées de la plage Westboro et de la pointe Kiweki. L'événement La CCN Ouverte comprenait également des présentations spéciales et des kiosques dans les parcs de la région. La CCN remercie tous les membres du public qui se sont intéressés à cette initiative passionnante.



Zone estivale de la CCN

Depuis 1899, la CCN et ses prédécesseuses aménagent et gèrent un vaste réseau de promenades fédérales dans la région de la capitale nationale. Ces promenades ont toujours contribué à rapprocher les gens des paysages culturels et naturels et, aujourd'hui, elles sont de plus en plus considérées comme des corridors multimodaux exceptionnels.

Achevée en 1905, la promenade de la Reine-Elizabeth est un bel exemple de ces promenades de la CCN qui favorisent la mobilité active. Des programmes populaires d'utilisation active, proposés par la CCN depuis plus de quarante ans, permettent au public de profiter des promenades sans voitures. En 2024-2025, pour célébrer son 125^e anniversaire, la CCN a lancé le projet pilote de la Zone estivale, qui a transformé une partie de la promenade de la Reine-Elizabeth en un lieu récréatif encore plus dynamique. La Zone estivale a enrichi le programme d'utilisation active par la présentation de spectacles musicaux, de jeux et d'activités. La Zone estivale a attiré plus de 80 000 visites en juillet et en août, notamment grâce à une interdiction aux voitures pendant 24 heures sur un tronçon de la promenade de la Reine-Elizabeth, entre les rues Somerset et Catherine.

Le succès du projet pilote pendant l'exercice 2024-2025 a ouvert la voie à son renouvellement. La CCN organisera de nouveau la Zone estivale en 2025-2026, sous une forme nouvelle et réinventée près du lac Dow's, ce qui offrira de nouvelles occasions de créer des lieux partagés dynamiques à Ottawa.



55^e saison de la patinoire emblématique du Canada sur le canal Rideau

Le canal Rideau, un élément caractéristique de la région de la capitale nationale, a connu de nombreuses transformations sur ses berges. Achievé par le lieutenant-colonel John By en 1832, le canal était à l'origine une voie protégée entre Kingston et Montréal, mais il s'est rapidement transformé en un pôle commercial très actif permettant de relier l'activité commerciale des Grands Lacs à celle du fleuve Saint-Laurent. Aujourd'hui, le canal Rideau est une voie navigable pour les bateaux de plaisance en été, et la plus grande patinoire naturelle du monde en hiver.

La patinoire du canal Rideau, imaginée en 1971 par Doug Fullerton, alors président de la CCN, a consolidé la réputation d'Ottawa en tant que destination hivernale passionnante. En 2024-2025, il y a eu plus de 1,1 million de visites à la patinoire, et la saison de patinage a duré 52 jours, soit bien plus longtemps que lors des quelques années précédentes, où les conditions rendaient l'entretien de la glace difficile. L'enthousiasme du public pour la saison incroyable de la patinoire s'est traduit par une forte présence de la CCN dans les médias sociaux. En effet, au cours de la saison, les comptes de médias sociaux de la patinoire ont enregistré 18 000 nouveaux abonnés, plus de 300 000 réactions et 10 000 commentaires. En outre, les publications les plus en

La patinoire est plus qu'une simple tradition hivernale. C'est un moyen pour les gens de créer des liens avec l'hiver, la ville et les autres. Grâce à notre contenu dans les médias sociaux, nous avons su refléter cette expérience d'une manière amusante et engageante qui a vraiment trouvé un écho au sein du public. Après les dernières saisons, les gens étaient impatients de sortir en plein air, et la patinoire leur a donné cette chance. Voir leurs réactions a été un moment fort pour moi et m'a rappelé l'importance des lieux publics comme la patinoire et le rôle que joue la CCN pour les rendre accessibles.

*Marc Beckstead,
coordonnateur des médias sociaux*

vue ont été consultées 1,6 million de fois. L'enthousiasme du public, combiné à l'approche amusante et intéressante de la société d'État pour l'élaboration de contenu, qui tire parti des tendances virales et met en vedette les spécialistes de la CCN, a permis à l'équipe des médias sociaux d'être désignée « communicatrice de l'année » par la section d'Ottawa de l'Association internationale des professionnels de la communication, en 2024.

La saison 2024-2025 a également marqué le lancement d'un nouveau sentier qui va de la rue Waverly au pont de la rue Bank, ce qui a rendu la patinoire plus inclusive en permettant aux gens d'en profiter avec ou sans patins. De plus, les célébrations du Jour du drapeau ont constitué l'un des moments forts de la saison. En partenariat avec Patrimoine canadien, de jeunes athlètes ont porté un énorme drapeau du Canada le long du canal pour célébrer son 60^e anniversaire. Ce moment inspirant où le drapeau orné de la feuille d'érable était présent sur la patinoire du canal Rideau a suscité la fierté nationale.

Grâce à la collaboration continue avec le département de génie civil de l'Université Carleton pour la surveillance et l'entretien de la glace, au déploiement d'équipement plus léger pour la fabrication de glace et aux leçons tirées des hivers plus chauds qu'avant, la CCN est maintenant mieux préparée à entretenir la patinoire dans des conditions hivernales changeantes. Si le froid reste la clé du succès de la patinoire, la CCN continuera d'explorer des solutions créatives pour entretenir la glace.

Balados *Histoires de la capitale*

En 2024, la CCN a été heureuse de lancer la première saison des balados *Histoires de la capitale*. Cette série de quatre balados, animée par Tobi Nussbaum, le premier dirigeant de la société d'État, a mis en valeur les 125 années à bâtir de la capitale en explorant la riche histoire et l'évolution dynamique de la région de la capitale nationale.

Chaque épisode mettait en vedette des spécialistes de divers domaines et donnait un aperçu de la manière dont la CCN a contribué, avec ses partenaires, à façonner une capitale dynamique et inspirante. Parmi les principaux thèmes abordés figuraient une réflexion sur les plans d'aménagement du territoire établis autrefois, la conservation des espaces verts de la région et l'amélioration de l'accès à l'eau dans la capitale.

La CCN remercie les membres de son personnel et les partenaires communautaires qui ont contribué aux balados. On peut en savoir plus sur le passé, le présent et l'avenir de la région de la capitale nationale du Canada en écoutant l'émission sur YouTube, Apple Podcasts ou Spotify.

Labo d'urbanisme

En 2024-2025, le Labo d'urbanisme de la CCN a entamé sa onzième saison et continué à offrir une plateforme pour des discussions dynamiques sur l'urbanisme, le design, le patrimoine, la durabilité et la création de lieux d'intérêt. Le programme de la saison présentait une grande variété de sujets et de parties prenantes, et explorait la construction de villes meilleures. Une séance sur l'architecture autochtone au Canada a permis de présenter de nouveaux talents au sein de la communauté des équipes de conception canadiennes, ainsi que les projets de collaboration de la CCN avec les communautés autochtones locales. D'autres séances portaient sur le rôle transformateur de l'animation des parcs urbains et sur l'avenir de la conservation du patrimoine dans le contexte de la construction de logements. Outre la série de conférences habituelles, cette saison a également permis aux jeunes de s'informer sur l'urbanisme et le développement durable dans la région de la capitale nationale. L'événement, intitulé « Villes saines, villes vertes », a été organisé en partenariat avec l'Institut canadien des urbanistes et a donné lieu à des activités pratiques comme la cartographie de l'utilisation des terres.

Bistros CCN et animation des parcs

Les bistros CCN, lancés en 2019, animent les parcs urbains de la région en offrant au public des services supplémentaires. Grâce à une variété d'options de restauration, les gens peuvent profiter du ruisseau Patterson en prenant un café ou une bouchée, dans le parc de la Confédération; en admirant les édifices du Parlement, depuis le 90 rue Wellington; ou en se réhydratant, aux rapides Remic.

La société d'État s'associe également à des entreprises locales pour qu'elles s'installent dans les parcs et les lieux riverains de la CCN. Cette année, la CCN était heureuse d'ouvrir de nouvelles concessions de restauration dans de nouveaux endroits de la région de la capitale nationale. Ces nouveaux endroits au lac Leamy, au parc Hog's Back et à l'île Bate contribuent à redonner de la vitalité et du dynamisme à ces lieux publics fréquentés. À l'emplacement de l'île Bate, une entreprise locale propose également des activités guidées sur tube, offrant ainsi une nouvelle façon de découvrir la rivière des Outaouais. Ensemble, les bistros et les partenariats locaux de la CCN contribuent à offrir de nouvelles activités passionnantes dans ces lieux récréatifs bien-aimés.



L'archéologie dans la région de la capitale

L'histoire de la région de la capitale nationale est un tissu commun qui doit être préservé par des efforts collectifs. La CCN travaille en étroite collaboration avec des partenaires autochtones, tous les ordres de gouvernement, des sociétés entrepreneurs privées et des bénévoles du public pour trouver, recueillir et conserver des artefacts archéologiques importants sur les terres fédérales de la région.

En août 2024, la CCN a organisé douze jours de fouilles archéologiques publiques. Plus de 1 200 bénévoles ont contribué aux efforts de la société d'État pour mettre au jour des artefacts au parc du Lac-Leamy, soit une augmentation de 57 % de la participation par rapport à 2023. C'est à cet endroit que l'on trouve le plus grand ensemble de sites archéologiques préeuropéens actuellement connus dans le bassin versant de la rivière des Outaouais. À mesure que les terres s'érodent, le soutien du public est essentiel pour maximiser la préservation. Un nouveau programme officiel de bénévolat a depuis été créé pour appuyer la protection et la gestion des ressources archéologiques. Toute personne souhaitant participer à la découverte de l'histoire de la région de la capitale nationale est invitée à s'inscrire à ce programme passionnant.

La CCN a également mené des fouilles sur l'île Victoria, dans le cadre des efforts visant à assainir l'environnement contaminé. Les fouilles sur place ont révélé des couches d'histoire intrigantes, notamment des vestiges de l'une des premières bases aériennes du Canada, qui a commencé ses activités en 1922. Sous ces vestiges, les archéologues de la CCN ont découvert les fondations d'une maison du XIX^e siècle. Le passé du site a repris vie grâce à la découverte de pièces de monnaie et de jetons très intéressants. Les fouilles sur ce site qui a autrefois appartenu à Thomas Church, un collectionneur passionné de pièces de monnaie, ont permis de mettre au jour un jeton commémorant le carnaval d'hiver de 1895 dans la région. La CCN a collaboré avec une équipe de recherche de l'Université Carleton pour étudier le jeton, qui a révélé la représentation d'un château de glace sur l'ancienne pointe Nepean. D'autres fouilles sont prévues pour 2025-2026, et la CCN attend avec impatience les futures découvertes à ce site exceptionnel.

Documentaire « Park It! » sur le parc de la Gatineau

En 2024-2025, la CCN a collaboré avec WPBS-TV pour produire un nouvel épisode de la série documentaire intitulée « Park It! ». Ce programme bien connu présente les parcs de la région, et l'un des favoris des résidents, le parc de la Gatineau, a été choisi pour sa riche histoire et sa biodiversité. Avec des tournages réalisés au cours des quatre saisons, ce projet d'envergure présente les divers écosystèmes et habitats du parc par l'intermédiaire d'une vidéographie aérienne et terrestre des activités récréatives. Dans les vingt entrevues avec des personnes qui fréquentent le parc, des spécialistes et du personnel de la CCN, le message à l'égard de la conservation est central, en particulier en ce qui concerne l'importance de profiter du parc de manière durable afin de le préserver pour les générations futures. Grâce à cette collaboration créative, l'épisode fera connaître le parc de la Gatineau à un public encore plus vaste et mettra en valeur le rôle important qu'il joue dans l'amélioration de l'intégrité écologique et de la qualité de vie de la région.

Le parc de la Gatineau est l'un des éléments clés de l'identité de la région de l'Outaouais. C'est un endroit spécial pour les gens qui le fréquentent, ou même qui vivent dans la région, ainsi que pour la diversité écologique. Il est inspirant de voir la passion de leur engagement envers la CCN. Non seulement les gens profitent des sentiers, mais ils veulent aussi apporter leur contribution en participant à leur entretien, en soutenant l'interprétation de la nature, en menant des initiatives de science citoyenne et en participant à de nombreuses autres initiatives de bénévolat. Ce travail collaboratif en faveur du parc est l'une des raisons qui en font un lieu si spécial!

*Marguerite Poelman,
agente de programme*

GOUVERNANCE



Vue de la colline du Parlement depuis la pointe Kiwex récemment revitalisée, qui a rouvert au public en mai 2025.

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959, en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Cette loi définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale ». La société d'État s'acquitte de ce rôle en exerçant les activités suivantes :

- établir l'orientation d'aménagement à long terme des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale;
- définir les règles concernant l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- gérer, conserver et protéger les actifs de la CCN (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres biens, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- entretenir des sites patrimoniaux de la région de la capitale nationale, y compris les résidences officielles et les lieux commémoratifs.

Mission

La CCN a pour mission de s'assurer que la région de la capitale nationale revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs précisent la conduite que la CCN adoptera pour mettre en œuvre ses priorités et réaliser son mandat. La CCN les examine annuellement pour s'assurer qu'ils s'appliquent toujours à elle. Ils sont décrits ci-après.

Leadership et innovation

Favoriser la créativité et l'innovation de sorte que la CCN soit une cheffe de file de l'édification d'une région de la capitale nationale prestigieuse.

Responsabilisation et transparence

Assurer l'intégrité de ses activités et la responsabilisation à cet égard par un dialogue ouvert et transparent avec le public et les parties prenantes de la région de la capitale nationale et d'ailleurs au Canada.

Réconciliation

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, en particulier avec la Première Nation algonquine, est essentielle à sa réussite.

Collaboration

Ajouter de la valeur en tant que partenaire avec ses parties prenantes, le public et tous les ordres de gouvernement, afin de créer des legs durables.

Fierté

Bâtir une région de la capitale nationale inclusive, accessible et durable sur le plan de l'environnement et qui inspire le pays tout entier.

Excellence organisationnelle

Favoriser le développement d'une main-d'œuvre diversifiée et mobilisée, et continuer d'améliorer les pratiques opérationnelles et les services à la clientèle.

Principales responsabilités

En sa qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale depuis plus de cent ans, la CCN édifie, comme ses prédécesseuses, une capitale dynamique, inspirante et durable. En plus des services internes, deux responsabilités essentielles se dégagent de son mandat et de sa précédente architecture d'harmonisation des programmes. Ces responsabilités font état de ses principales obligations envers le public en tant qu'organisation gouvernementale.

1. Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral satisfont aux besoins du gouvernement et de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification du transport interprovincial et facilite les projets de transport.

2. Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et remet en état les terrains et les autres actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale.

Elle veille également à ce que la population ait un accès sécuritaire, convenable et durable à ces terrains et aux autres actifs fédéraux afin qu'elle en profite.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des têtes dirigeantes sont convenables et servent de cadre inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

3. Services internes

Afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui appuient la réalisation de ses activités et la gestion des ressources à l'échelle de l'organisation. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; et les services des technologies de l'information et de géomatique.



Composition, rôles et responsabilités du conseil d'administration

Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale* (LCN), le conseil d'administration de la CCN se compose d'une présidente, d'un premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale nationale et d'autres parties du pays. Les mairies d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil. Elles assurent une participation d'office sans droit de vote. La préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut également y participer d'office, mais n'a pas droit de vote (détails plus loin).

La personne ministre responsable de l'application de la LCN nomme les membres du conseil avec l'approbation de la personne gouverneure en conseil, qui établit pour sa part la présidence du conseil et nomme la personne première dirigeante de la CCN. Le mandat de deux membres du conseil d'administration a pris fin et, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ces membres restent en poste jusqu'à ce que de nouvelles personnes soient nommées ou jusqu'à ce que leur nomination soit prolongée.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, le conseil :

- établit les grandes orientations stratégiques de l'organisation;
- veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- surveille et examine le rendement de l'organisation et les risques auxquels elle est exposée;
- approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprend;
- communique avec le gouvernement, les parties prenantes et le public et favorise les relations avec eux.

Dans le cadre de son rôle de surveillance de la société d'État, le conseil d'administration participe activement à l'établissement et au suivi de l'orientation de la gestion. La personne première dirigeante rend compte au conseil de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Il lui fait part du rendement de la société d'État au début de chaque séance, en présentant un rapport d'activité.

Participation des municipalités aux séances du conseil d'administration

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les mairies d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances et participer d'office, sans toutefois avoir droit de vote. Par la suite, en 2023, il a adopté une résolution qui prévoit la participation d'office, sans droit de vote, de la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux séances publiques du conseil lorsqu'un point à l'ordre du jour touche la MRC ou se déroule à l'intérieur de ses limites géographiques.

Les participations municipale et préfectorale sont régies par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil de la CCN. La participation d'office sans droit de vote donne aux mairies et à la préfecture la possibilité de prendre part aux discussions, à l'instar des autres membres, en soulevant des questions et en formulant des commentaires pendant les séances du conseil. Leur présence est permise pour toutes les affaires du conseil sauf quand des points à l'ordre du jour concernent la confidentialité commerciale, les secrets du cabinet, le secret professionnel, les ressources humaines (RH), des questions d'ordre privé et les résidences officielles du Canada.

Conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale¹



Maryse Gaudreault
Gatineau (Québec)
Présidente
Du 6 juin 2023
au 5 juin 2027

A, B, C, 1



Tobias (Tobi) Nussbaum
Ottawa (Ontario)
Premier dirigeant
Du 4 février 2019 au
3 février 2023, puis au
2 février 2025, puis au
2 février 2029

A, C, 1



Mireille Apollon
Gatineau (Québec)
Du 14 décembre 2017 au
13 décembre 2021, puis
au 27 avril 2027

A



Sameera Akram
Pickering (Ontario)
Du 27 avril 2023 au
27 avril 2027

C



Lise Bernier
Québec (Québec)
Du 22 juin 2019 au
21 juin 2023

C



Kenneth Hughes
Ottawa (Ontario)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

B



Andreas (Andy) Kikites
Toronto (Ontario)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

1



Tanya Gracie
Ottawa (Ontario)
Du 14 décembre 2017 au
13 décembre 2020, puis
au 27 avril 2027

B



Caroline Lajoie
Québec (Québec)
Du 1^{er} juillet 2019 au
30 juin 2023

1



Cathy Lewis
Ottawa (Ontario)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

B



Eleanor Mohammed
Charlottetown
(Île-du-Prince-Édward)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

A, C



Norm Odjick
Maniwaki (Québec)
Du 17 décembre 2017 au
16 décembre 2020

A, C



Sasha Palamarevic
Gatineau (Québec)
Du 28 avril 2023 au
27 avril 2027

B



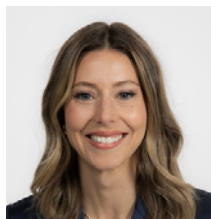
Lou Ragagnin
Vaughan (Ontario)
Du 22 juin 2019 au
21 juin 2023

B



Denis Vaillancourt
Rockland (Ontario)
Du 14 mai 2018 au
13 mai 2022, puis au
27 avril 2027

C



Maude Marquis-Bissonnette²
Mairie de Gatineau



Mark Sutcliffe
Maire d'Ottawa

Comités de direction

A = comité directeur

B = comité d'audit

C = comité de la gouvernance

Comités consultatifs

1 = comité consultatif de l'urbanisme, du design
et de l'immobilier

1. Composition du conseil au 31 mars 2025

2. La mairesse de la ville de Gatineau a été élue
le 9 juin 2024.

Participation d'office sans droit de vote

Responsabilité et fonctionnement

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN s'ajoutent aux orientations que lui procure la *Loi sur la capitale nationale*. Ils donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil et sur ses séances; énoncent la délégation des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission; et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent quant à elles les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration et de ses comités.

Les membres du conseil doivent respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques* et la *Loi sur les conflits d'intérêts*; et suivre le code de conduite et les lignes directrices de la CCN sur les conflits d'intérêts s'appliquant aux membres de son conseil ainsi que les règlements administratifs de la société d'État. La déclaration de tout conflit d'intérêts est obligatoire, chaque année et si un conflit d'intérêts survient pendant l'année. En présence du risque de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent, toute personne membre du conseil doit se retirer du processus décisionnel.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

En plus d'une assemblée publique annuelle et de quatre réunions ordinaires, le conseil se réunit en personne quatre fois par année, ainsi que par vidéoconférence. Chaque séance ordinaire peut comporter une séance publique et une séance à huis clos. Cette assemblée donne à la CCN la chance de présenter les réalisations de l'exercice qui vient de s'écouler et ses priorités pour l'exercice à venir. C'est également une occasion, pour le public, de poser des questions. L'assemblée publique annuelle la plus récente a eu lieu le 4 mars 2025.

Comités

Comités de direction

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration et trois comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Le **comité directeur** se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut lui déléguer des pouvoirs et des fonctions. Actuellement, les pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le **comité d'audit** surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN, de même que la fonction d'audit interne.

Le **comité de la gouvernance** aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour s'assurer qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes d'excellente réputation, des quatre coins du Canada, y siègent. La nomination des membres des comités consultatifs relève du conseil d'administration et celle des comités spéciaux, du premier dirigeant.

Le **comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier** donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme de la CCN concernant l'utilisation des terrains du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale; sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains; et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Il se compose de spécialistes de l'aménagement immobilier; de la planification environnementale, urbaine et régionale; de l'aménagement urbain; de la conservation du patrimoine; de l'architecture; et de l'aménagement paysager.

Comités spéciaux

Le **comité consultatif sur l'accessibilité universelle** donne des conseils professionnels et objectifs sur les programmes, les services et les politiques en lien avec l'accessibilité universelle pour les projets qu'entreprend la CCN, ainsi que sur la façon de satisfaire aux exigences à cet égard.

Le **comité consultatif sur la toponymie** examine l'information incluse dans les propositions d'attribution ou de changement d'une désignation toponymique. Il donne aussi des conseils sur les besoins en matière de participation et de consultation du public.

Rémunération

La rémunération des membres du conseil est établie par la gouverneure en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Puisqu'elles participent d'office et n'ont pas droit de vote, les mairies d'Ottawa et de Gatineau ainsi que la préfecture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne reçoivent pas de rémunération. Des honoraires annuels se chiffrant entre 8 000 et 9 400 \$ ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ sont prévus pour la présidence du conseil, pour sa participation aux séances du conseil et aux réunions des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales de direction, d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. En outre, les membres du conseil d'administration reçoivent remboursement conformément aux directives du gouvernement du Canada. La présidence du comité d'audit procure des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$.

Audit indépendant

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Il audite annuellement les états financiers de clôture d'exercice de la CCN pour donner une opinion quant au fait que ceux-ci présentent ou non avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisation ainsi que la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et pour déterminer si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la société d'État et à la directive formulée en vertu de l'article 89 de la LGFP. En outre, la partie X de la LGFP prévoit que le BVG effectue un examen spécial de la CCN tous les 10 ans. Le dernier examen spécial a été réalisé en 2017. En juillet 2024, la CCN a informé le ministre de Services publics et Approvisionnement¹ que le BVG allait procéder à un examen spécial à l'automne 2024, en vue de présenter un rapport préliminaire au conseil d'administration en janvier 2026.

Reddition de compte au Parlement et à la population canadienne

La CCN est inscrite en tant que société d'État à l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est assujettie à la partie X de cette loi. Depuis le 20 novembre 2019, elle rend compte au Parlement par l'entremise de la personne ministre de Services publics et Approvisionnement.²

Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

L'ombudsman de la CCN, que nomme son conseil d'administration, est une ressource indépendante et confidentielle à qui le public s'adresse pour régler des plaintes une fois épuisés tous les autres recours. L'ombudsman dépose un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. Le public peut consulter ce rapport sur le site Web de l'ombudsman.

¹ Depuis le 13 mai 2025, le titre du ministre a été changé au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

² Ibid.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Membres du conseil	Honoraires	Indemnités	Déplace- ments	Total	Séances du conseil (jours)	Présence			
	\$ (A)	\$ (B)	\$ (C)	\$ (A+B+C)		CD (jours)	CA (jours)	CG (jours)	CCUDI (jours)
Sameera Akram	4 000	2 625	727	7 352	7,5	–	–	1,5	–
Mireille Apollon	4 000	4 282	–	8 282	7,5	0,5	–	–	–
Lise Bernier	4 000	2 250	782	7 032	6,5	–	–	1,5	–
Tanya Gracie	6 000	3 188	–	9 188	8	–	3	–	–
Kenneth Hughes	4 000	3 000	–	7 000	8	–	3	–	–
Andy Kikites	4 000	2 625	1 035	7 660	6,5	–	–	–	2,5
Caroline Lajoie	4 000	2 438	680	7 118	6	–	–	–	2,5
Cathy Lewis	4 000	3 188	–	7 188	8	–	3	–	–
Eleanor Mohammed	4 000	5 438	438	9 876	7,5	0,5	–	1,5	–
Norm Odjick	4 000	4 813	–	8 813	5	0,5	–	1,5	–
Sasha Palamarevic	4 000	2 063	–	6 063	6	–	2	–	–
Lou Ragagnin	4 000	2 438	386	6 824	8	–	2,5	–	–
Denis Vaillancourt	4 000	2 438	–	6 438	7	–	–	1,5	–
Maryse Gaudreault	9 400	21 813	–	31 213	8	0,5	3	1,5	–
Total	63 400	62 599	4 048	130 047					

1. Taux établis conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2000, arrondis au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage, des séances de planification stratégique, des réunions des comités consultatifs et de direction et à l'assemblée publique annuelle et, pour la présidence, des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La compensation pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration et ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction des dépenses raisonnables.
4. Comprend la participation aux séances à huis clos du conseil et aux réunions des comités par téléconférence, aux devoirs spéciaux et aux votes électroniques.
6. À certaines périodes de l'année, tous les membres du conseil sont tenus d'assister aux réunions du comité de la gouvernance.

CD : comité directeur; **CA** : comité d'audit; **CG** : comité de la gouvernance; **CCUDI** : comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier



Organigramme

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil, l'équipe de la haute direction, les comités et les directions. Le premier dirigeant est membre d'office du conseil. Il est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les activités courantes. Le premier dirigeant est assisté d'une équipe de haute direction qui se compose du chef de cabinet et secrétaire de la Commission, et de la vice-présidence des directions suivantes : Aménagement de la capitale, Intendance de la capitale, Services généraux, Design et construction, Ressources humaines et gestion des lieux de travail, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise et Immobilier et développement. La bonne gestion et la mise en œuvre des activités de la société d'État relèvent des vice-présidences. La Direction de l'audit, de la recherche, de l'évaluation et de l'éthique fournit au comité d'audit et à la haute direction une assurance indépendante et objective, et supervise le Bureau de l'éthique.

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum

Premier dirigeant

Harminder Kaur

Vice-présidente, Design et construction

Véronique de Passillé

Vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Tania Kingsberry

Vice-présidente, Services généraux, et cheffe des services financiers

Bill Leonard

Vice-président, Immobilier et développement

Nancy Martel

Vice-présidente, Ressources humaines et gestion des lieux de travail, et cheffe de la sécurité

Anne Ménard

Vice-présidente, Intendance de la capitale

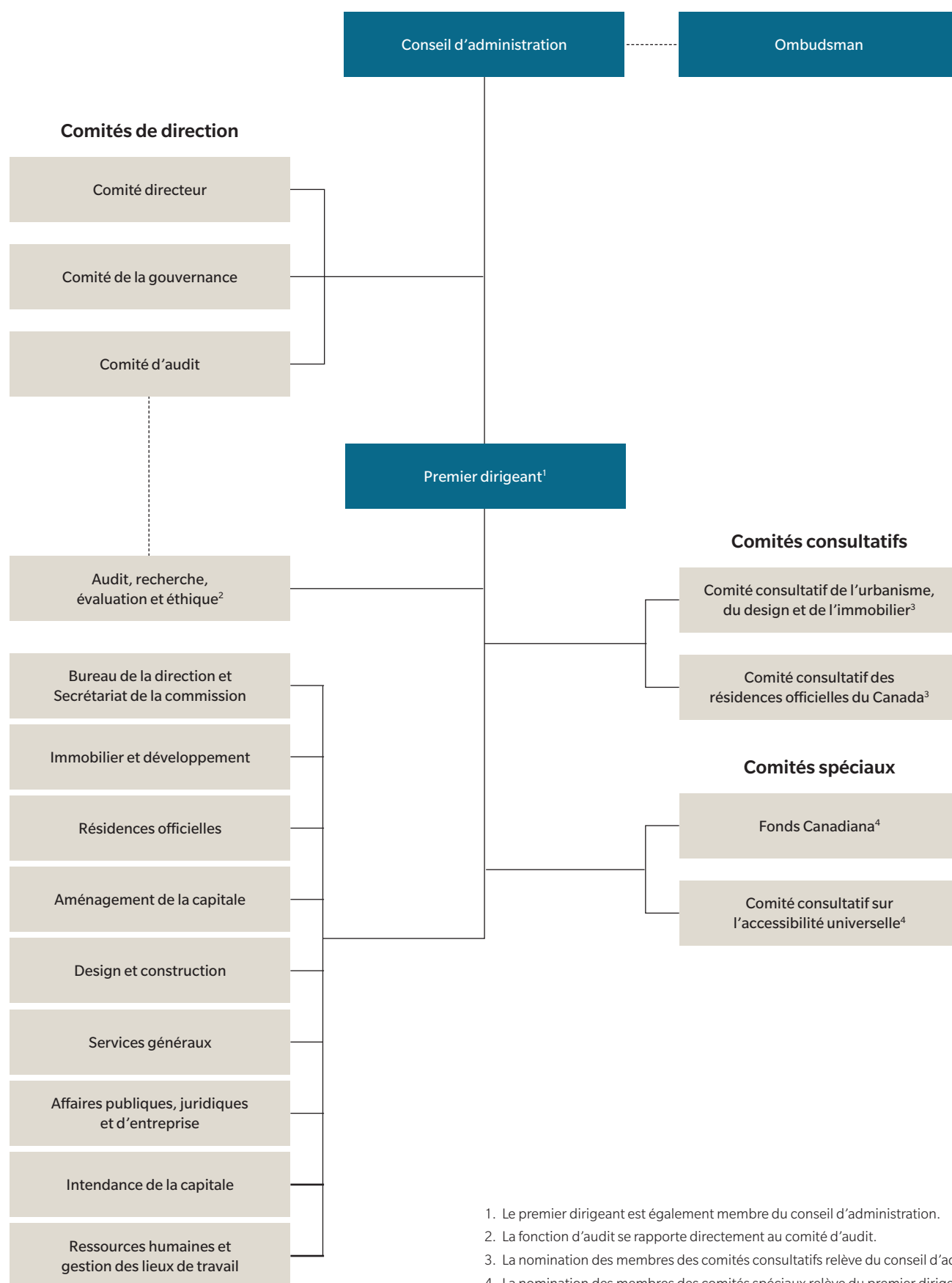
Alain Miguelez

Vice-président, Aménagement de la capitale

Luc Fournier

Chef de cabinet et secrétaire de la Commission

Organigramme de la CCN



RAPPORT DE GESTION

Vue du lac Pink entouré de feuilles d'automne. L'automne est la saison la plus populaire pour visiter le parc de la Gatineau, lorsque les couleurs changeantes des feuilles offrent des panoramas spectaculaires.

Principaux faits saillants sur cinq ans

pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	89 711	74 513	79 091	74 785	79 066
Revenus d'exploitation	64 528	91 503	105 636	64 824	38 482
	154 239	166 016	184 727	139 609	117 548
Charges d'exploitation*	174 833	159 364	151 847	140 481	137 805
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	74 599	30 863	112 504	84 946	70 319
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	455	3 526	1 696	5 252	1 017
Résidences officielles	4 504	6 530	3 391	5 638	11 079
Acquisition de biens immobiliers	13 238	30 392	753	27 787	11
Immobilisations					
Terrains	388 964	378 077	364 734	345 515	330 719
Immeubles et infrastructures, améliorations locatives et équipements (net de l'amortissement)	650 721	548 551	454 956	429 710	391 716
Investissements dans les immobilisations**	135 610	135 052	55 276	65 091	51 562

* Les écarts entre les charges d'exploitation d'un exercice sur l'autre sont surtout attribuables à des dépenses ponctuelles qui sont décrites davantage à la section « Examen financier » du présent rapport annuel 2024-2025, à la page 52.

** Les investissements dans les immobilisations excluent les dépenses non monétaires.

Principaux faits saillants d'exploitation sur cinq ans

pour les exercices clos le 31 mars	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre d'employés	604	578	535	531	499

Contexte opérationnel en 2024-2025

Dans le cadre de son processus annuel de planification stratégique, la CCN fait un tour d'horizon dégageant les tendances, les possibilités et les défis les plus importants qui influenceront sur ses activités au cours des prochaines années.

Exécution du mandat

À titre d'intendante des terres et des biens de la région de la capitale nationale, la CCN s'engage à en assurer une sage gestion. Pendant l'exercice 2024-2025, la société a fait progresser des projets d'envergure financés par des crédits supplémentaires prévus dans l'Énoncé économique de l'automne 2022. La CCN reste axée sur la mise en œuvre d'un plan global de recapitalisation visant la restauration et l'entretien des biens d'importance historique et culturelle. Ces projets permettront non seulement d'améliorer l'état des biens, mais aussi d'amplifier l'impact d'autres initiatives transformatrices comme la revitalisation de la pointe Kîwekî.

En outre, en sa qualité de planificateur à long terme, la CCN a réalisé cette année des percées dans son soutien aux initiatives de planification du transport. La société a continué à appuyer ses partenaires dans la réalisation d'études visant à établir un réseau de transport interprovincial plus efficace et plus durable; notamment, la coordination avec ses partenaires gouvernementaux et de transport de l'étude d'une connexion potentielle par tramway au cœur de la capitale et d'un pont supplémentaire à l'est. La CCN a aussi collaboré avec SPAC pour faire avancer le projet de remplacement du pont Alexandra.

En réalisant ces activités obligatoires, la CCN fait preuve de leadership environnemental, car elle intègre la durabilité et la résilience climatique à la planification, la conception et la réalisation des projets. La Commission reconnaît aussi que la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont trois piliers essentiels de toute organisation de premier ordre. La CCN s'appuie sur ces principes et sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) afin de créer un milieu de travail et une région de la capitale nationale diversifiés, inclusifs, accueillants et accessibles à tous. Ces efforts reflètent l'engagement de la Commission à veiller à ce que la capitale du Canada soit une source dynamique et inspirante de fierté pour tout le pays et un legs aux générations à venir.

Soutien des priorités du gouvernement fédéral

En tant que société d'État fédérale, la CCN doit veiller au respect des priorités gouvernementales et ministérielles dans l'exécution de son mandat.

Priorités du mandat ministériel

En 2024-2025, la société d'État a fait progresser des projets importants dans la région de la capitale nationale qui appuyaient les priorités énoncées dans la lettre de mandat du ministre ainsi que dans les récents budgets fédéraux. Ces projets portent notamment sur la réhabilitation et la revitalisation de lieux et de bâtiments d'importance nationale sous la responsabilité de la CCN; la poursuite de l'amélioration du transport interprovincial; l'établissement de relations solides avec les peuples autochtones et la collectivité; et la démonstration d'un leadership national dans la promotion de la diversité et de l'inclusion par l'intégration de l'ACS Plus dans la planification et la prise de décision.

Lettre d'attentes ministérielles de 2024

Au cours de l'exercice, la CCN s'est employée à faire avancer des travaux à l'appui des priorités du gouvernement énoncées dans la lettre d'attentes du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement d'octobre 2024³.

Annonces sur le logement du Budget 2024

Conformément au plan du Canada sur le logement et en collaboration avec des partenaires fédéraux, la CCN a accéléré ses efforts visant à encourager la construction de logements abordables sur les terrains publics de la région de la capitale nationale. Elle a tiré parti de sa stratégie d'aménagement immobilier déjà en place pour planifier et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de logements construits. Les terrains sous-utilisés de la CCN se prêtant bien à l'aménagement rapide de logements à grande échelle ont été cernés et rendus disponibles par divers programmes fédéraux. La CCN a aussi simplifié ses procédures administratives afin d'accélérer l'approbation des projets de logement assujettis à l'approbation fédérale pour l'utilisation du sol, la conception et les transactions immobilières.

Consultation de la Première Nation algonquine et des collectivités autochtones

La CCN poursuit son appui des efforts de réconciliation : elle approfondit ses relations avec les dirigeants et les communautés autochtones locales, comme la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn. Ce partenariat favorise une collaboration continue dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de la CCN et des plans d'utilisation des terrains. En 2024-2025, la CCN a lancé des discussions avec la Nation algonquine sur divers dossiers, notamment les liaisons interprovinciales, le projet de construction LeBreton et le plan sur le cœur de la capitale nationale, afin de veiller à ce que la planification et la conception tiennent compte des connaissances et des points de vue traditionnels.

Intendance environnementale

La stratégie de développement durable de la CCN 2023-2027 fournit l'orientation stratégique fondamentale de ses activités de développement durable. La CCN continue de faire progresser les mesures clés liées à la consommation responsable, à la lutte contre les changements climatiques, au capital naturel et à la création de communautés durables. Cela comprend la protection de l'intégrité écologique de la région de la capitale nationale, afin d'assurer un accès illimité et durable aux espaces verts. Cela comprend aussi l'intégration des aspects d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci dans tous les secteurs d'activité de la CCN.

En 2024-2025, la CCN a continué de renforcer sa capacité à évaluer et à traiter ses propres risques liés au climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Elle a renforcé sa stratégie de gouvernance en matière de durabilité, et elle a ajouté le changement climatique à son profil de risques organisationnels afin d'assurer le suivi approprié des mesures d'atténuation. Elle a aussi commencé la mise en œuvre de son plan d'adaptation au climat, élaboré en fonction des conclusions d'une évaluation des vulnérabilités et des risques associés au changement climatique. Ce plan décrit les principales mesures nécessaires pour gérer les effets du changement climatique sur les biens, les programmes et les opérations de la CCN. Les travaux ont commencé ou sont terminés pour 14 des 28 mesures à court terme de ce plan. Ces mesures, ainsi que le suivi et la réduction continus des émissions de gaz à effet de serre, permettront d'intégrer les recommandations du GIFCC aux processus, politiques et mécanismes de prise de décision existants et de renforcer la résilience aux risques climatiques de l'infrastructure de la CCN. Pour en savoir plus, consulter le rapport annuel sur la stratégie de développement durable de la CCN 2023-2027, qui donne d'autres renseignements sur les progrès réalisés en matière de lutte contre le changement climatique.

3 Depuis le 13 mai 2025, le titre du ministre a été changé pour celui de ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Diversité et inclusion

La CCN s'engage à promouvoir, célébrer et intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et d'accessibilité dans tous ses secteurs d'activité afin de constituer et de maintenir une main-d'œuvre et une capitale qui représentent toute la diversité de la société canadienne. Au cours de l'exercice 2024-2025, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action sur la DEI au moyen de diverses initiatives visant à améliorer la formation, à intégrer l'ACS Plus dans le processus décisionnel et à offrir des programmes externes sur la planification, l'intendance, la conception et la construction des propriétés immobilières. Le comité sur la DEI de la CCN a également continué à plaider en faveur la DEI et à soutenir les activités de sensibilisation à la DEI.

Intendance économique et financière

La CCN a aidé le gouvernement du Canada dans son engagement de ralentir la cadence et l'ampleur de la hausse des dépenses publiques. Pendant l'exercice 2024-2025, la CCN a réalisé des économies par sa proposition de réduction des dépenses approuvée, qui comprenait la réduction des dépenses en services professionnels en mettant en place à l'interne certaines opérations du portefeuille commercial. Elle est en bonne voie d'atteindre ses objectifs de réduction des dépenses d'ici l'exercice 2026-2027. Ces économies seront réalisées par la réduction des dépenses d'exploitation entraînée par une réduction de la surface des locaux de son siège social du 80 rue Elgin, en cours de rénovation. Des mesures d'efficacité énergétique, la simplification des processus administratifs et la réduction des frais de déplacement permettront de réaliser d'autres économies.

Ouverture et transparence

La politique sur l'accès à l'information de la CCN lui permet de respecter ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. En outre, la CCN donne au public et aux parties prenantes de nombreuses possibilités de participation et de collaboration, et diffuse régulièrement des informations par ses communiqués de presse habituels. Sa politique sur les données ouvertes facilite aussi la diffusion de renseignements et de données qui ont une valeur commerciale pour le public. Dans le cadre de cette initiative, la CCN prépare chaque année un plan de publication des données ouvertes s'harmonisant le plus possible aux données que demande le public. Les ensembles de données cernés ont déjà été publiés sur le portail de données ouvertes de la CCN, ce qui assure une plus grande accessibilité et une plus grande transparence. D'autres publications sont prévues.

Modernisation des marchés publics

Pendant l'exercice 2024-2025, la CCN s'est efforcée de renforcer et de moderniser ses politiques et procédures d'approvisionnement afin de mieux appuyer l'exécution de son mandat. Sa nouvelle politique d'approvisionnement, entrée en vigueur le 1er avril 2025, s'harmonise avec les pratiques exemplaires du gouvernement fédéral et les exigences de la loi. Il s'agit notamment des exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, qui garantit que la CCN choisira des entreprises fournisseuses soucieuses de l'éthique dont la chaîne d'approvisionnement n'a recours ni au travail forcé ni au travail des enfants. Conformément à cette loi, la CCN a soumis son rapport annuel pour l'exercice 2024-2025 dans les délais prescrits, c'est-à-dire le 31 mai 2025.

Capacité de produire des résultats

Effectif de la CCN

La capacité de la CCN à remplir son mandat de planificatrice à long terme et d'intendante des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale repose sur le dévouement et la passion de son personnel. Le personnel de la CCN démontre sans cesse sa détermination à bâtir une capitale inspirante qui est source de fierté pour l'ensemble de la population canadienne.

Pendant l'exercice 2024-2025, la CCN a continué à constituer une main-d'œuvre moderne et inclusive. Quelques mesures en ce sens : favoriser une culture fondée sur les valeurs, proposer des formules de travail hybrides dans la mesure du possible sur le plan opérationnel, et intégrer les principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans tous les secteurs d'activité. Son engagement à maintenir et à attirer un effectif solide est reconnu, car la CCN a été nommée parmi les meilleures sociétés employeuses de la région de la capitale nationale pour la cinquième année consécutive.

Participation

Toujours engagée à son rôle de partenaire créatif, la CCN a poursuivi en 2024-2025 ses discussions avec tous les paliers de gouvernement, les commanditaires, les organisations à but non lucratif, le milieu universitaire, le grand public et d'autres groupes. Parallèlement, la CCN ne cesse d'approfondir ses relations avec les autorités et les communautés autochtones locales, notamment la Première Nation Kitigan Zibi Anishinabeg et les Algonquins de la Première Nation Pikwàkanagàn. Le maintien et l'amélioration des relations avec diverses parties prenantes ont favorisé l'efficacité des discussions, de la coordination et de la communication entre les parties, en plus d'améliorer les programmes et les services de la CCN.

Bénévoles

La réussite de la CCN est partagée avec de nombreux bénévoles qui contribuent à créer une région de la capitale nationale exceptionnelle. Tout au long de l'exercice 2024-2025, le travail acharné et le dévouement des bénévoles ont appuyé l'expansion de programmes populaires de la CCN, comme celui de la Zone estivale sur la promenade de la Reine-Elizabeth. Des bénévoles ont aussi aidé à l'entretien de nombreux sentiers de la CCN destinés au ski, à la randonnée, à l'équitation et aux raquettes. La CCN tient à remercier ses bénévoles pour leurs efforts d'appui aux programmes et activités qui font de la région de la capitale nationale un endroit accueillant et dynamique où il fait bon vivre, travailler et s'amuser.

Gestion intégrée des risques

La CCN utilise un cadre de gestion intégré et détaillé pour déterminer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est exposée. Elle applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. La gestion des risques d'entreprise aide la CCN à déterminer les principaux risques organisationnels et les mesures appropriées pour les gérer au cours de la période de planification. La CCN suit ces risques de près tout au long de l'exercice, et les tendances ainsi observées comme l'efficacité des mesures d'atténuation connexes font l'objet de rapports trimestriels au conseil d'administration.

La CCN cherche constamment à améliorer son cadre de gestion des risques et à mettre à profit une information plus complète sur les risques pour sa prise de décisions. Elle peut ainsi prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation nécessaires et conserver sa résilience. Pendant l'exercice 2024-2025, par exemple, la CCN a mis au point sa propre formation sur la gestion des risques, une formation désormais obligatoire pour tout le personnel. Cette formation lui permet d'identifier et d'atténuer les risques. Elle met l'accent sur les responsabilités collectives qui incombent à tout le personnel afin de prendre des mesures proactives pour atténuer les risques.

Pour la période de planification de 2024-2025, la CCN a identifié quatre grandes catégories de risques organisationnels : la gestion de ses actifs; ses capacités; ses pouvoirs; et le changement climatique.

Gestion des actifs

Depuis 2018-2019, la CCN a fait grâce au financement fourni par le gouvernement du Canada d'importants investissements en immobilisations pour répondre aux besoins critiques de ses actifs et freiner leur détérioration. Ces investissements ont permis à la CCN de progresser dans ses efforts de surmonter les conséquences des décennies précédentes de sous-investissement, un risque mentionné dans le rapport de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général de 2017. Par ailleurs, la CCN continue de prendre des mesures décisives pour renforcer son régime de gestion des actifs. La mise en œuvre toujours en cours du programme de planification des investissements appuie les inspections cycliques des actifs de la CCN, le remplacement planifié des systèmes intégrés de gestion des finances et des actifs et l'élaboration de plans de portefeuille. Combinées, ces mesures assureront l'optimisation des processus de planification et d'affectation des ressources de manière à atténuer les risques, tout en offrant le meilleur rapport qualité-prix.

Capacité

Le risque lié à la capacité concerne la capacité de la CCN à maintenir des effectifs suffisants pour lui permettre de mener à bien ses activités et de gérer ses actifs de manière efficace. Pendant l'exercice 2024-2025, la CCN s'est efforcée d'atténuer ces risques par l'amélioration de ses stratégies visant à attirer et retenir les talents. La CCN s'est ainsi efforcée de favoriser un lieu de travail attrayant, diversifié et inclusif; d'adapter le milieu de travail pour favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée du personnel; d'élaborer des programmes de perfectionnement des talents; et de réexaminer ses mesures de rémunération pour garantir sa compétitivité. La société poursuit ses efforts d'encourager et d'étudier les possibilités de favoriser la mobilité et les occasions de développement de carrière pour le personnel de la CCN. Les négociations puis la mise en œuvre réussie d'une nouvelle convention collective en 2024 ont aussi accordé des salaires plus concurrentiels à tout le personnel. La CCN poursuit aussi ses efforts de sensibilisation visant à promouvoir son mandat et à accroître sa visibilité en tant qu'employeur de choix dans la région de la capitale nationale.

Pouvoirs

Les pouvoirs de la CCN conférés par la loi et la réglementation restent essentiellement les mêmes depuis sa création en 1959. Les lacunes de ces pouvoirs obsolètes entravent la capacité de la CCN à s'acquitter de son mandat dans un environnement opérationnel moderne. Pour atténuer ce risque, la CCN travaille avec ses partenaires du gouvernement pour trouver des moyens d'accroître ses pouvoirs législatifs et réglementaires. La CCN continuera d'exercer ses pouvoirs actuels afin de remplir efficacement son mandat dans le cadre législatif actuel et d'appuyer les priorités du gouvernement.

Changement climatique

Le changement climatique touche toutes les sphères d'activité de la CCN. En tant que plus grande propriétaire foncière de la région de la capitale nationale, elle a observé une augmentation de la fréquence et de la violence des phénomènes météorologiques et des dommages qu'ils entraînent à ses actifs, tant bâtis que naturels. Vu les répercussions potentielles et la probabilité que le changement climatique ait une incidence sur la capacité de la CCN à remplir son mandat, elle a ajouté en 2024-2025 le changement climatique en tant que risque organisationnel. Pour l'atténuer, elle a donné la priorité aux mesures de son plan d'adaptation au climat axées sur la lutte contre les risques climatiques. Elle a également poursuivi la mise en œuvre de son cadre de divulgation des risques financiers liés au changement climatique. Plus de la moitié des mesures à court terme relevées dans ce plan d'adaptation sont en cours. Entre autres mesures, la CCN renforce sa préparation aux situations d'urgence afin d'être prête à agir en cas d'événements météorologiques graves. Elle évalue aussi les risques et les occasions liés au climat dans ses projets et ses opérations, en intégrant ces risques dans sa planification stratégique et sa prise de décision.

Rendement par rapport aux priorités

Les pages suivantes résument le rendement de la CCN en fonction des engagements énoncés dans le Plan d’entreprise de 2024-2025 à 2028-2029. La CCN a réussi à respecter 59 % (soit 26 sur 44) des engagements de son Plan d’entreprise 2024-2025, tel que décrit ci-dessous.

Guide d’évaluation du rendement

Le guide d’évaluation du rendement de la CCN sert à mesurer les réalisations ou les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés dans le Résumé du Plan d’entreprise de 2024-2025 à 2028-2029. L’évaluation du rendement à la fin de l’exercice 2024-2025 se fonde sur les trois catégories décrites ci-dessous.

Cote	Définition
En bonne voie de réalisation	L’engagement est en bonne voie d’être accompli ou a été rempli dans le respect des échéances, du budget et de la portée.
Écart par rapport à la cible	Il y a une incertitude quant à la capacité de la CCN de respecter l’engagement ou celui-ci a été rempli avec un léger retard, l’apport de modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de coûts.
Cible non atteinte	L’engagement a été rempli ou le sera probablement avec du retard, des modifications à la portée, une augmentation du budget ou un dépassement de coûts important.

Priorité 1 : Améliorer l’état des actifs du portefeuille des résidences officielles et trouver une solution pour la remise en état de la résidence officielle du premier ministre.

Projet	Jalons d’entreprise	Échéance	État
Résidences officielles	Continuer de collaborer avec les partenaires fédéraux pour encourager la prise d’une décision à propos du financement et du programme fonctionnel de la résidence officielle du premier ministre.	2024-2026	En bonne voie de réalisation

Résidences officielles : Tout au long de l’exercice 2024-2025, la CCN a continué de collaborer avec Services publics et de l’Approvisionnement, les organismes centraux et d’autres partenaires gouvernementaux au sujet d’une décision stratégique concernant la résidence officielle du premier ministre.

Priorité 2 : Remettre en état et revitaliser les principaux actifs de la CCN.

Projet	Jalons d'entreprise	Échéance	État
Réaménagement des plaines LeBreton et des îles	Mettre en œuvre les prochaines étapes de la stratégie transactionnelle par étapes pour le projet Bâtir LeBreton.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Faire avancer un design conceptuel des parcs.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Poursuivre la mise en œuvre de l'aménagement du domaine public et de l'infrastructure connexe.	2024-2026	Cible non atteinte
	Faire progresser le processus d'aménagement d'au moins une attraction de destination sur le terrain désigné dans le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Faire progresser les négociations avec la Nation algonquine à propos d'une entente sur les avantages.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
Planification des investissements	Superviser la mise en œuvre des recommandations du Cadre de planification des investissements de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
Optimisation des actifs immobiliers	Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre une stratégie continue et à long terme, conforme à l'approche de gestion des actifs du portefeuille de la CCN, afin d'optimiser l'utilisation des terrains et d'atténuer l'impact financier de la propriété immobilière.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Collaborer avec le gouvernement pour trouver des moyens de moderniser les limites des pouvoirs d'exécuter des transactions immobilières.	2024-2026	En bonne voie de réalisation

Réaménagement des plaines LeBreton et des îles : Après le succès de la mise en œuvre du terrain de la bibliothèque aux plaines LeBreton, la CCN s'est concentrée sur l'étape des plaines du projet Bâtir LeBreton en 2024-2025. La société d'État a obtenu l'approbation du gouvernement pour un bail foncier à long terme pour des terrains situés dans le secteur des plaines et est en train de finaliser le bail avec la société promotrice.

La CCN a également poursuivi les négociations en vue d'une attraction de destination pour les plaines LeBreton. La société d'État a ainsi conclu un accord de principe avec Capital Sports Development Inc. (CSDI) pour l'achat et la vente des terrains destinés au grand centre évènementiel. La CCN a engagé CSDI pour finaliser la vente du terrain et consolider l'échéancier du projet. En outre, la société d'État a travaillé à la finalisation d'un projet de parc conceptuel et à la mise en place d'aménagements et d'infrastructures supplémentaires dans le domaine public. Ces efforts ont été retardés en raison de dépendances externes et ont été reportés à 2025-2026.

De plus, la CCN a continué à engager les collectivités algonquines de la région de la capitale nationale afin de s'assurer que le projet leur apporte des avantages concrets et importants. La CCN a tenu dix réunions de négociation avec la Nation algonquine au cours de l'année et fait progresser les discussions en vue d'un éventuel accord de partenariat.

Planification des investissements : Tout au long de l'exercice 2024-2025, la CCN a mis en œuvre son programme de planification des investissements en mettant l'accent sur l'élaboration d'une stratégie plus complète de planification de la gestion des actifs, appuyée par des données et des systèmes intégrés. La société d'État a continué à améliorer les inspections des actifs et à poursuivre ses efforts pour soutenir le remplacement prévu des systèmes intégrés de gestion financière et d'actifs et l'élaboration de plans de portefeuille.

Optimisation des actifs immobiliers : Au cours de l'année, la CCN est restée engagée à élaborer et à mettre en œuvre une approche à l'échelle du portefeuille pour la gestion de ses terrains et de ses biens bâtis. Il s'agissait notamment de tirer parti de sa stratégie en matière de actifs immobiliers pour planifier et évaluer les possibilités d'accroître la construction de logements. En outre, la CCN a continué de travailler avec SPAC et le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de moderniser ses pouvoirs en matière de biens immobiliers, ce qui lui permettrait d'être bien placée pour réaliser les priorités du gouvernement et des gains d'efficience.

Priorité 3 : Planifier, mettre en œuvre et optimiser les réseaux et les infrastructures de transport dans la région de la capitale nationale en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et les partenaires.

Projet	Jalons d'entreprise	Échéance	État
Transport régional dans la capitale	Achever la planification et les études environnementales nécessaires à l'actualisation du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Codiriger avec SPAC la mise en œuvre du projet de remplacement du pont Alexandra à titre de membre de l'équipe intégrée de réalisation du projet.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	En fonction des fonds alloués et en collaboration avec les parties prenantes, faire progresser les études sur le transport interprovincial, y compris les lignes directrices du boulevard de la Confédération, ainsi que l'étude sur la boucle interprovinciale de transport en commun.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Collaborer avec tous les pouvoirs publics et les partenaires du secteur du transport, y compris Infrastructure Canada et la Société de transport de l'Outaouais (STO), afin d'appuyer la réalisation d'études pour la planification du projet TramGO de la STO.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
Promouvoir la mobilité durable	Améliorer les solutions de transport durables et accessibles pour le parc de la Gatineau.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre la mise en œuvre de programmes réservant les promenades de la CCN à la mobilité active.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Maintenir et améliorer la connectivité des réseaux de sentiers de la CCN en poursuivant la mise en œuvre du programme de sentiers récréatifs de la capitale.	2024-2026	Écart par rapport à la cible

Transport régional dans la capitale : En tant que planificatrice fédérale du transport dans la région de la capitale nationale, la CCN a travaillé tout au long de l'exercice 2024-2025 à la mise à jour du Plan intégré à long terme sur les liens interprovinciaux. Les produits livrables provisoires définitifs devraient être présentés au conseil d'administration de la CCN aux fins d'approbation en octobre 2025.

Le projet de remplacement du pont Alexandra a également progressé régulièrement en 2024-2025. Le conseil d'administration de la CCN a approuvé une conception préférée en janvier 2025, qui sera encore affinée pour intégrer les commentaires reçus au cours de la consultation du public et des peuples autochtones et lors des réunions des comités consultatifs.

De plus, la CCN a travaillé à l'avancement d'études à l'appui de projets de transport en commun interprovinciaux, comme le TramGO, et a mis à jour les Lignes directrices de planification et de conception du boulevard de la Confédération.

Promouvoir la mobilité durable : Afin d'offrir au public des moyens de transport durables vers le parc de la Gatineau et à l'intérieur de celui-ci, la CCN a offert un programme élargi de navettes estivales au cours de la saison estivale 2024. Le programme a connu un vif succès, le nombre de voyages effectués pendant la fin de semaine ayant presque doublé par rapport à 2023. Les résultats des sondages ont révélé un niveau élevé de satisfaction du public.

La CCN a également fait la promotion de projets visant à mieux intégrer son réseau du Sentier de la capitale et à améliorer les programmes d'utilisation active. La Zone estivale, une nouvelle offre de loisirs le long de la promenade de la Reine-Elizabeth, a transformé cette route populaire en un parc où l'on peut s'arrêter, consommer de la nourriture et profiter des divertissements. Cette initiative a complété celle des vélos-weekends de la CCN et a permis de désengorger les sentiers polyvalents adjacents.

Priorité 4 : Prendre des mesures pour veiller à ce que l'inclusion et la richesse de la diversité canadienne se reflètent dans l'intendance des actifs de la CCN et le perfectionnement de sa main-d'œuvre.

Projet	Jalons d'entreprise	Échéance	État
Diversification, équité, inclusivité et accessibilité du lieu de travail et de la main-d'œuvre	Se constituer et conserver une main-d'œuvre qui représente la diversité de la société canadienne.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Se constituer une main-d'œuvre inclusive et l'outiller.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Mesurer la DEI au moyen de rapports et de données analytiques sur la main-d'œuvre.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Intégrer les considérations d'accessibilité, d'équité et d'inclusion dans l'aménagement des terrains et des actifs de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
Amélioration de l'accès aux terrains et autres propriétés de la CCN	Étendre le projet de toilettes unisexes à tous les portefeuilles.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Offrir des programmes de découverte qui permettent de participer à des activités de plein air et de mieux connaître l'environnement naturel de la région de la capitale nationale.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Améliorer la communication de l'information sur l'accessibilité des sentiers de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Intégrer des perspectives autochtones dans l'interprétation, au terrain de camping du lac Philippe modernisé.	2024-2026	En bonne voie de réalisation

Milieu de travail et main-d'œuvre diversifiés, équitables, inclusifs et accessibles : Au cours de l'année écoulée, la CCN a pris plusieurs engagements conformes à son plan d'action pour la diversité, l'équité et l'inclusion. Il s'agissait notamment de mettre en œuvre des processus d'embauche équitables et inclusifs. La société d'État a participé à des activités d'embauche dans la région de la capitale nationale et a organisé des séances d'information sur les possibilités de carrière à la CCN afin d'augmenter les chances d'attirer des talents diversifiés.

La CCN a également travaillé à l'élaboration de programmes internes visant à mieux soutenir le perfectionnement professionnel et à promouvoir un milieu de travail inclusif. Un nouvel ensemble de formations obligatoires a été mis en place pour le personnel, et la CCN a continué d'offrir un programme de mentorat afin d'améliorer les possibilités de perfectionnement. En outre, la société d'État a commencé à revoir son programme de mesures d'adaptation et a continué à intégrer les pratiques exemplaires en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) et d'accessibilité dans le cadre de son projet de modernisation du milieu de travail. Ces efforts reflètent l'engagement de la CCN à créer un milieu de travail inclusif qui répond aux exigences en matière d'accessibilité.

La CCN s'est conformée à toutes les exigences législatives relatives à la DEI en 2024-2025 et continuera de mesurer la DEI et d'en rendre compte à cet effet afin de s'assurer que la main-d'œuvre de la CCN est représentative de la disponibilité sur le marché du travail des groupes désignés au titre de l'équité en matière d'emploi.

Améliorer l'accès aux terrains et aux biens de la CCN : En 2024-2025, la société d'État a continué à désigner les propriétés de son portefeuille où une signalisation non sexiste pourrait être intégrée dans la conception des toilettes. Ce travail se traduira par l'ouverture d'installations nouvellement rénovées, telles que le pavillon de la plage Westboro, qui disposera des toilettes unisexes et accessibles.

En outre, la CCN s'est concentrée sur l'amélioration de l'accès aux endroits extérieurs dans la région de la capitale nationale au cours de l'exercice écoulée. L'équipe expérientielle mobile a accueilli les personnes venues découvrir le parc de la Gatineau, leur communiquant des renseignements sur les diverses attractions et les efforts de conservation. La société d'État a également élaboré un nouveau projet pilote visant à améliorer l'accessibilité des sentiers dans le parc, et a mis en un programme quatre saisons pour le public, les groupes scolaires et les organismes communautaires.

La CCN poursuit ses efforts pour renouveler les installations et les agréments du parc de la Gatineau, en collaboration avec les partenaires autochtones locaux. En 2024-2025, la CCN a travaillé avec la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg pour finaliser les panneaux d'interprétation et les œuvres d'art au terrain de camping modernisé du lac Philippe. Ce dialogue permanent a permis de mettre en valeur les aspects de la culture, du patrimoine et de la langue algonquine sur l'ensemble du terrain.

Priorité 5 : Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement

Projet	Jalons d'entreprise	Échéance	État
Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de la CCN	Dresser un plan de capital naturel.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Dresser un plan d'atténuation de l'impact climatique.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Mettre en œuvre le plan d'adaptation au climat de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Dresser un plan d'écologisation des véhicules.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Produire de l'électricité propre pour les propriétés de la CCN ou s'en procurer.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Faire rapport des risques financiers liés au climat pour la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Mettre en œuvre la Stratégie sur les forêts de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Élaborer une stratégie d'agriculture et d'alimentation durables.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Adopter une nouvelle politique de développement durable.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Organiser un atelier régional annuel sur la durabilité.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Dresser un plan de mise en œuvre des mesures de sûreté pour les oiseaux pour les bâtiments de la CCN.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Mettre en œuvre des pratiques exemplaires de détournement des déchets pour les projets de construction et de démolition.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Réduire la quantité de déchets produits par le public qui proviennent des propriétés et des programmes d'importance de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Faire le suivi de la consommation d'eau dans les installations de la CCN gérées par la Direction de l'intendance de la capitale.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Moderniser le 80 Elgin dans le cadre du projet de modernisation des lieux de travail afin de réduire la consommation d'énergie et d'être résilient aux changements climatiques.	2024-2026	En bonne voie de réalisation

Projet	Jalons d'entreprise	Échéance	État
Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Ceinture de verdure et terrains urbains de l'Ontario	Rétablir le couvert forestier urbain en accordant la priorité à la plantation d'arbres en vue d'atteindre des objectifs précis.	2024-2026	Écart par rapport à la cible
	Élaborer des stratégies de cycle de vie pour s'assurer que les actifs sont gérés et entretenus de manière à être plus résilients et durables.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec	Améliorer l'état des écosystèmes valorisés.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
	Poursuivre les activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau.	2024-2026	En bonne voie de réalisation
Mise en œuvre du Fonds vert	Mettre en œuvre une stratégie de protection des corridors écologiques et d'autres secteurs d'importance écologique adjacents au parc de la Gatineau et à la Ceinture de verdure, ou à l'intérieur, y compris des acquisitions, des partenariats et d'autres projets financés au moyen du Fonds vert de la CCN.	2024-2026	En bonne voie de réalisation

Mise en œuvre de la SDD de la CCN : La Stratégie de développement durable (SDD) de la CCN fixe un cap ambitieux pour un avenir plus durable. Au cours de l'exercice 2024-2025, la CCN a continué à mettre en œuvre les mesures de sa SDD 2023-2027. Le rapport annuel de la CCN sur la SDD contient un rapport exhaustif sur les progrès réalisés dans le cadre de ces mesures et dont les faits saillants clés figurent ci-dessous.

Afin de soutenir au mieux l'intégration du développement durable dans tous les secteurs d'activité, la CCN a continué à déterminer les mesures précises, les échéances, les ressources et les responsabilités nécessaires à la réalisation des objectifs à long terme. Il s'agissait notamment d'élaborer un plan d'atténuation des changements climatiques, un plan de capital naturel et un plan de parc automobile écologique. Ensemble, ces plans reflètent l'engagement de la CCN en faveur de la gestion des actifs naturels et de la réduction des émissions de carbone. Conformément à l'orientation du gouvernement en faveur de la publication de renseignements sur le climat, la CCN a également travaillé à l'évaluation des risques et des possibilités liés au climat.

La CCN a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'adaptation au climat et, au cours de l'exercice, 14 des 24 mesures à court terme ont progressé. Les mesures définies dans ce plan permettent à la CCN de gérer les incidences potentielles les plus importantes des changements climatiques sur ses terrains et ses actifs.

En outre, la CCN s'est efforcée d'intégrer davantage les pratiques de durabilité dans ses activités. En 2024-2025, la société d'État a commencé à recueillir des données sur la consommation d'eau dans les installations de la CCN, ainsi que sur les déchets détournés des projets de construction et de démolition. Un autre exemple est le projet de modernisation du milieu de travail de la CCN à 80, rue Elgin. En rénovant le bâtiment et l'envisageant comme le futur siège social de la société, la CCN intégrera les principes et les meilleures pratiques en matière de développement durable. Le projet vise à minimiser la consommation d'énergie et à intégrer des considérations liées à la résilience climatique. Dans la conception du nouveau siège social et les plans de mise en œuvre des activités qui y seront menées, la CCN veille à ce que les principes d'inclusion et d'accessibilité universelle soient également pris en compte.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Ceinture de verdure et terrains urbains de l’Ontario : En 2024-2025, la CCN a continué d’intégrer des mesures de durabilité dans la gestion des biens bâtis et naturels. Les indicateurs de résilience climatique ont été intégrés dans le processus d’inspection afin de mieux informer les évaluations de l’état des actifs. La CCN a également mené plusieurs initiatives liées à la restauration des habitats, au suivi des espèces et à l’évaluation de la santé des écosystèmes. Il s’agit notamment de la restauration d’un habitat unique dans les dunes de la forêt Pinhey, ainsi que de l’élimination de diverses espèces envahissantes sur les terrains urbains de la CCN et dans la Ceinture de verdure. En outre, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie forestière, en mettant l’accent sur la plantation d’arbres et les pratiques de gestion durable des arbres.

Amélioration et conservation du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et des terrains urbains de la CCN – Parc de la Gatineau et terrains urbains du Québec : Dans le but de protéger et de restaurer des habitats et des écosystèmes importants sur les terrains de la CCN, la société d’État a poursuivi ses activités de recherche scientifique dans le parc de la Gatineau. La CCN et ses partenaires ont réalisé des études et des travaux sur le terrain, tels que l’analyse des passages potentiels pour la faune à travers les corridors écologiques, la réalisation d’études sur la qualité de l’eau et la surveillance de la reproduction des oiseaux. La société d’État a également poursuivi la mise en œuvre d’un programme de surveillance axé sur les indicateurs de santé de l’écosystème et l’étude des espèces menacées, telles que les chauves-souris. En outre, la gestion responsable des sentiers est restée une priorité. La CCN a fermé des sentiers non autorisés dans le parc de la Gatineau afin de continuer à permettre l’accès au parc à des fins récréatives tout en préservant l’intégrité écologique.

Mise en œuvre du Fonds vert: Au cours de l’exercice 2024-2025, la CCN s’est engagée à établir de nouveaux partenariats dans le cadre de la protection des corridors écologiques adjacents au parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure. Par exemple, en collaboration avec le Coopérative de solidarité des forêts et des gens et un consultant engagé par la communauté Kitigan Zibi Anishinabeg, un inventaire botanique a été réalisé dans le corridor nord du parc de la Gatineau. La société d’État a également poursuivi la mise en œuvre d’une stratégie d’acquisition de terres privées dans les limites du parc afin d’améliorer les corridors écologiques et de contribuer à la biodiversité. Ces efforts contribuent à l’objectif élargi de protection des zones d’importance écologique dans la région de la capitale nationale.

Cadre de mesure du rendement 2024-2025

Mesures	Cibles	Résultats				
Location immobilière	Taux d'inoccupation	2022-2023		2023-2024	2024-2025	
Résidentielle	3,0 %	1,5 %		1,3 %	1,0 %	
Commerciale	8,0 %	6,2 %		4,3 %	4,9 %	
Agricole	3,0 %	1,2 %		3,6 %	6,8 %	
Location immobilière	Revenus	2022-2023		2023-2024	2024-2025	
Résidentielle	3,7 M\$	3,5 M\$		3,8 M\$	3,9 M\$	
Commerciale	18,3 M\$	19,8 M\$		16,4 M\$	16,4 M\$	
Agricole	1,6 M\$	1,6 M\$		1,6 M\$	1,6 M\$	
Gestion de projets	État des projets	2022-2023		2023-2024	2024-2025	
Projets réalisés dans le respect des délais	80% des projets prévus ont été réalisés dans les délais, selon la portée et selon le budget	68 %		33 %	33 %	
Projets réalisés dans le respect de la portée		90 %		96 %	83 %	
Projets réalisés dans le respect du budget		79 %		63 %	63 %	
Approbations fédérales	Échéance	2022-2023		2023-2024	2024-2025	
Niveaux 1, 2 et 3	75 % des délais des accords sur les niveaux de service ont été respectés ¹	83 %		91 %	98 %	
Intérêt accordé au contenu et rayonnement	Degré d'intérêt	2022-2023 ²		2023-2024	2024-2025	
Degré de satisfaction à propos des activités de participation	85 %	s.o.		94 %	93 %	
Probabilité que les personnes participantes prennent part à d'autres activités semblables	85 %	s.o.		94 %	99 %	
Équité en matière d'emploi	Représentation souhaitée ³	2022-2023		2023-2024	2024-2025	
Femmes	49,3 %	52,8 %		53,2 %	53,0 %	
Autochtones	2,9 %	2,1 %		1,9 %	1,2 %	
Personnes handicapées	9,6 %	3,9 %		3,6 %	3,6 %	
Membres d'une minorité visible	19,7 %	13,7%		14,6 %	16,9 %	
		2024-2025				
Gestion des actifs	État des actifs	Inconnu	Bon	Moyen	Faible	Critique
Actifs de la CCN (autres que les résidences officielles)	Voir note de bas de page ⁴	0 %	42 %	36 %	16 %	6 %
Résidences officielles	Voir note de bas de page ⁵	0 %	24 %	16 %	35 %	25 %

1. Le processus d'examen et d'approbation lié à l'AFUSDTI de la CCN comporte quatre étapes, dont l'étape finale est entièrement pilotée par la CCN. Par conséquent, la CCN mesure sa performance au cours de cette dernière étape, en utilisant une échelle binaire de « dans les délais » ou « en dehors des délais », avec des délais spécifiques pour les différents niveaux de projet (projets de niveau 1 : 3–5 semaines; projets de niveau 2 : 2–4 mois; projets de niveau 3 : 8 mois). La cible de rendement est de 75 % dans les délais.
2. Ces mesures ont été ajoutées au cadre de mesure du rendement de la CCN à compter de 2023-2024.
3. En matière de représentation, la CCN souhaite que ses effectifs reflètent la disponibilité de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la répartition des personnes appartenant aux quatre groupes désignés en pourcentage de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne. Ces taux ont été actualisés pour l'exercice financier 2024-2025.
4. État des actifs reflétant les crédits parlementaires, y compris les crédits supplémentaires reçus, qui étaient réservés depuis 2018-2019. L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires reçus, qui étaient réservés depuis 2018-2019, contribuent à la poursuite de ce but à long terme.
5. État du portefeuille des résidences officielles reflétant le Plan de remise en état des résidences officielles du Canada compte tenu des crédits parlementaires accordés. L'objectif à long terme de la CCN en ce qui concerne ses actifs est que leur état soit jugé « bon ». Les crédits supplémentaires réservés en 2022 contribuent à la poursuite de ce but à long terme.

Examen financier

Crédits parlementaires

En 2024-2025, la CCN a reçu un total de 164,3 millions de dollars en crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les dépenses en immobilisations. Cela représente une augmentation nette de 58,9 millions ou 56 % par rapport à 105,4 millions en 2023-2024. Cette hausse est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- 42,0 millions de dollars en financement reçu dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022 pour la revitalisation du portefeuille immobilier de la CCN (41,0 millions) et pour le Bureau interprovincial de transport en commun (1,0 million);
- 11,1 millions en financement lié à l'augmentation économique des cadres et le remboursement des charges salariales admissibles;
- 8,3 millions pour la relocalisation du siège social au 80, rue Elgin;
- 1,7 million en crédits d'investissement récurrents qui ont été réinstaurés, car la réduction du financement liée à l'acquisition des terrains de Weston a pris fin.

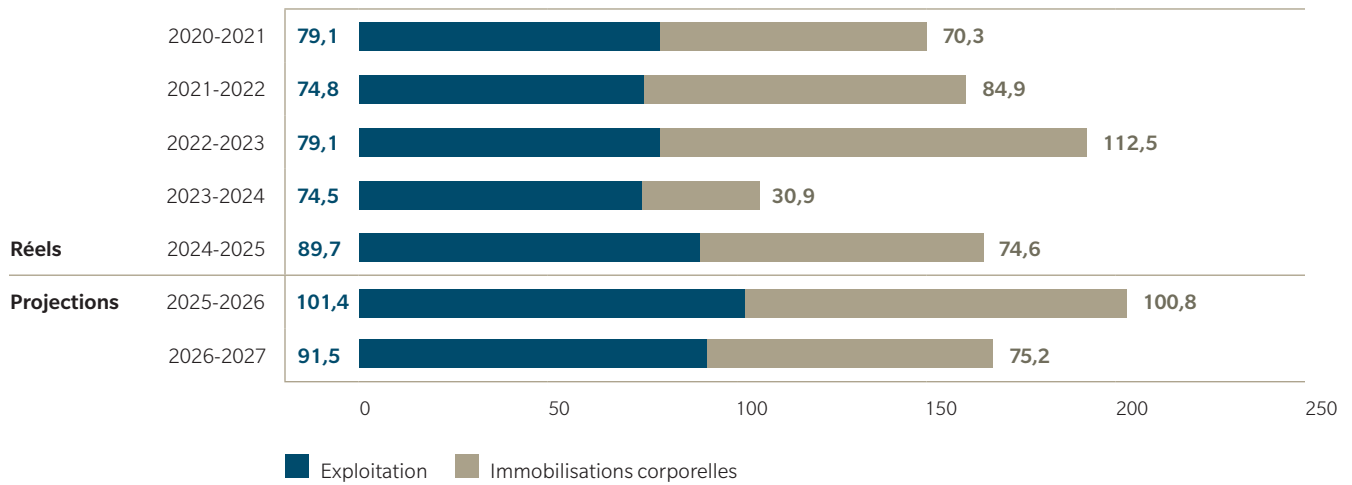
Ces augmentations ont été compensées en partie par les baisses de charges de fonctionnement et de dépenses en immobilisations suivantes :

- 3,1 millions de dollars de financement de moins pour les projets de commémoration et dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, comparé à l'exercice précédent;
- 1,1 million de réduction récurrente des crédits pour l'initiative fédérale Recentrer les dépenses gouvernementales.

Tableau 1 : Crédits parlementaires de 2023-2024 à 2026-2027 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2023-2024	2024-2025	Écart	2025-2026	2026-2027
Exploitation	69 725	69 457	(268)	101 382	91 487
Exploitation – supplémentaires	4 788	20 254	15 466	–	–
Total partiel	74 513	89 711	15 198	101 382	91 487
Immobilisations corporelles	25 040	25 313	273	100 825	75 194
Immobilisations corporelles – supplémentaires	5 823	49,286	43 463	–	–
Total partiel	30 863	74 599	43 736	100 825	75 194
Total des crédits	105 376	164 310	58 934	202 207	166 681

Diagramme 1: Crédits parlementaires, de 2020-2021 à 2026-2027 (en millions de dollars)



Revenus

La CCN a généré des revenus d'exploitation de 64,5 millions de dollars en 2024-2025, une diminution de 27,0 millions ou 30 % par rapport aux 91,5 millions générés en 2023-2024. Les opérations de location et servitudes ont constitué la plus importante source de revenus en 2024-2025, représentant 42 % (53 % en 2023-2024) du total des revenus d'exploitation.

Cette diminution d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par ce qui suit :

- 21,0 millions de dollars en opérations de location et servitudes, principalement en raison de la comptabilisation immédiate de revenus de servitudes précédemment différés résultant de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable pour les revenus l'exercice précédent (18,0 millions), ainsi que des revenus de servitudes et de permissions d'occuper plus élevés en 2023-2024;
- 6,8 millions de revenus d'intérêts liés principalement à la baisse des taux d'intérêt sur les soldes des comptes bancaires et des placements.

Ces baisses de revenus ont été compensées en partie par les augmentations suivantes :

- 0,4 million de dollars en autres revenus, 0,3 million en recouvrements et 0,1 million en frais d'accès aux usagers.

Diagramme 2 : Principales sources des revenus d'exploitation, de 2020-2021 à 2026-2027 (en millions de dollars)

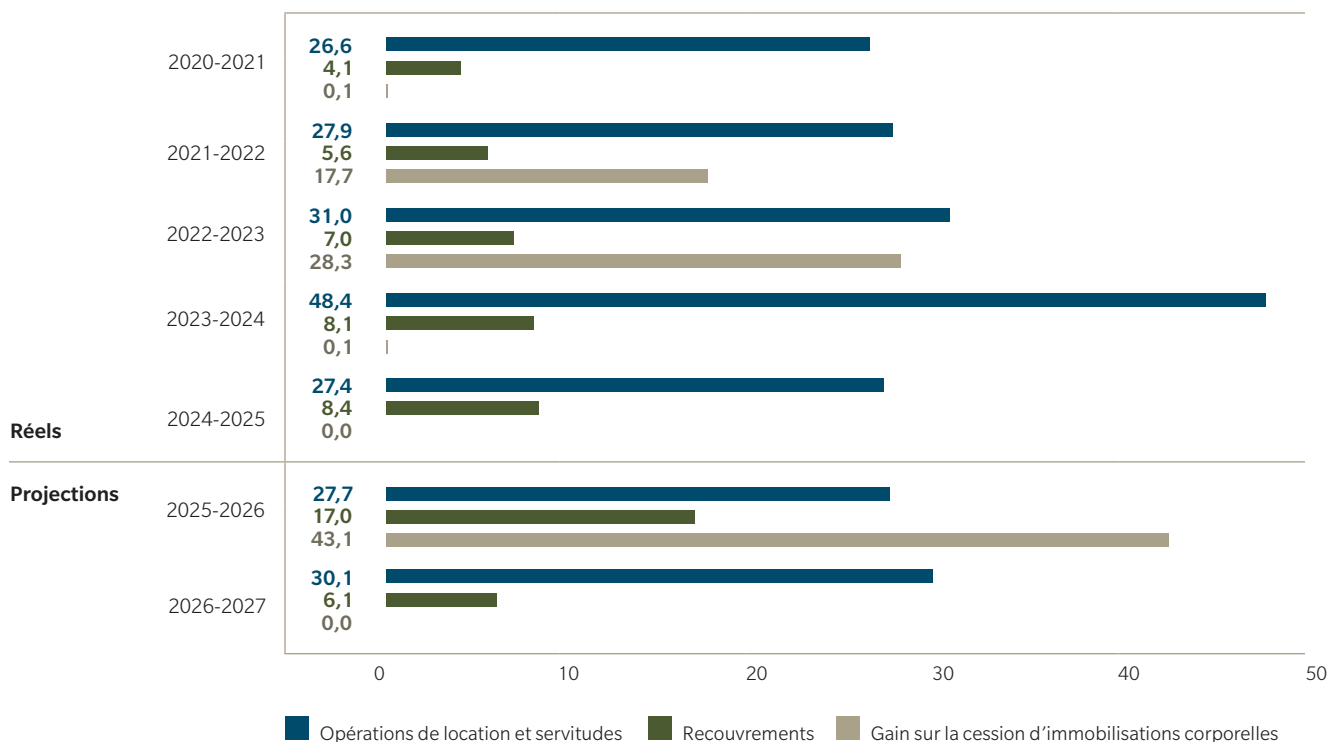
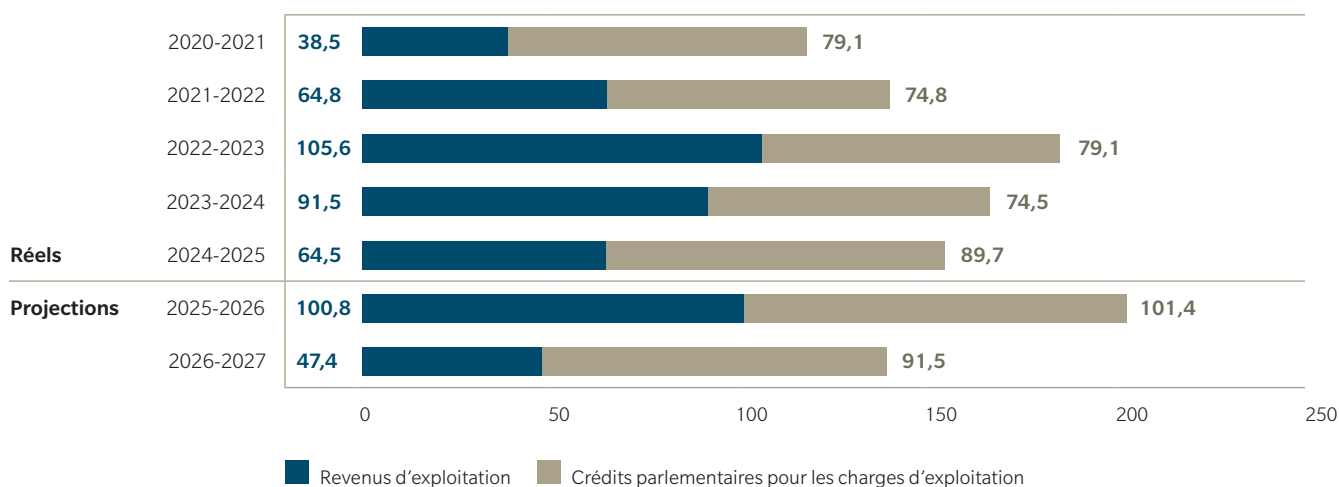


Diagramme 3 : Financement d'exploitation total, de 2020-2021 à 2026-2027 (en millions de dollars)



Charges

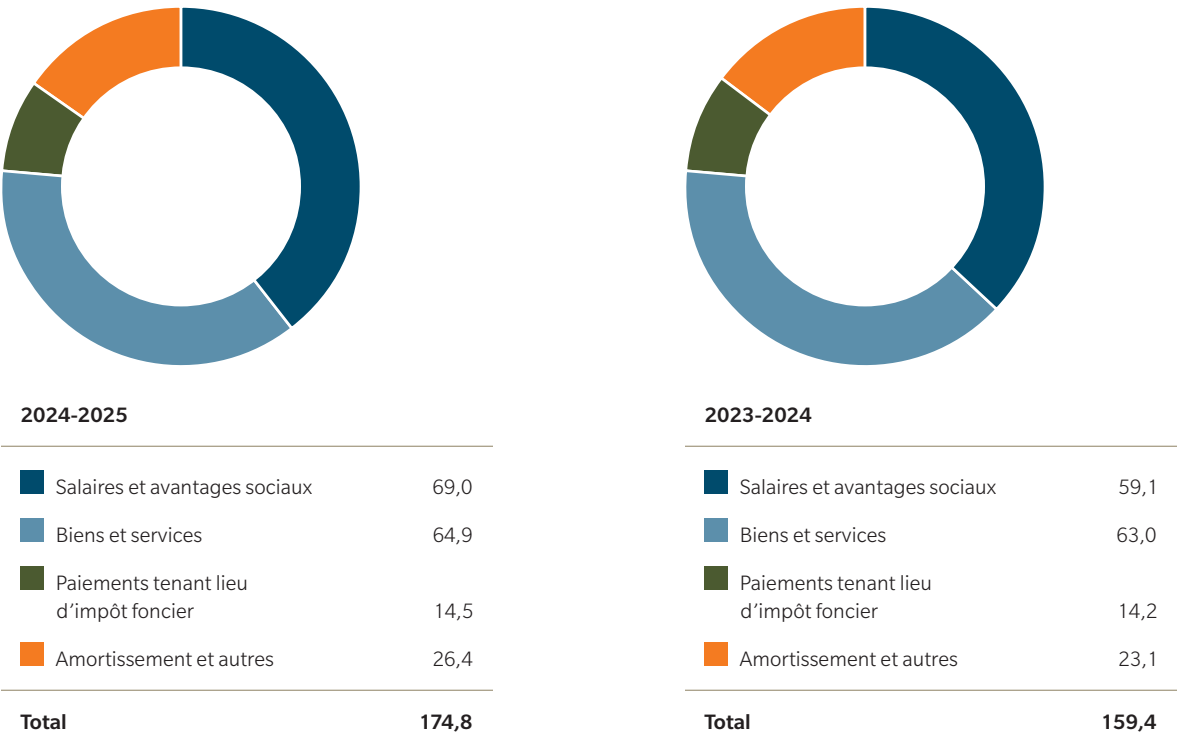
Les charges d'exploitation totales de la CCN, détaillées par objet à la note 15 des états financiers, ont augmenté de 10 % pour atteindre 174,8 millions de dollars, comparativement à 159,4 millions en 2023-2024. L'augmentation de 15,4 millions d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par les augmentations suivantes :

- 9,9 millions de dollars en salaires et avantages sociaux, principalement attribuables à la mise en œuvre de la nouvelle convention collective, au rapatriement de la gestion du portefeuille de location commerciale et aux charges salariales supplémentaires liées aux projets de fonctionnement;
- 6,2 millions en charges d'amortissement, principalement en raison de l'achèvement de grands projets en 2023-2024 et 2024-2025;
- 1,9 million en biens et services, résultant de couts de fonctionnement et d'entretien supplémentaires ponctuels, partiellement compensés par les frais de gestion moindres en raison du rapatriement du portefeuille de location commerciale;
- 0,3 million en paiements tenant lieu d'impôt foncier.

Ces augmentations ont été compensées en partie par les diminutions suivantes :

- 2,2 millions de dollars de perte sur la cession d'immobilisations corporelles et 0,7 million de réduction de valeur des immobilisations corporelles comparativement à l'exercice précédent.

Diagramme 4 : Ventilation des charges par objet (en millions de dollars)



Excédent

L'excédent de 54,0 millions de dollars en 2024-2025 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- 59,6 millions de dollars résultant d'un écart temporaire entre le financement des immobilisations (crédits parlementaires et contributions), qui a été comptabilisé lors de sa réception en 2024-2025, alors que les dépenses correspondantes seront encourues progressivement lorsque les projets connexes seront réalisés.

Cet excédent a été partiellement compensé par ce qui suit :

- 2,7 millions de dollars en revenus de location du portefeuille commercial moins élevés que prévu;
- 0,8 million en frais d'accès aux usagers moins élevés que prévu en raison de la fermeture prolongée du camping du lac Philippe;
- 2,2 millions en paiements tenant lieu d'impôt foncier plus élevés que prévu.

Dépenses en immobilisations

En 2024-2025, la CCN a encouru des dépenses en immobilisations de 135,6 millions de dollars et opéré un ajustement non monétaire de 3,9 millions, pour une dépense en immobilisations nette de 139,5 millions, soit une augmentation de 9,6 millions par rapport à 129,9 millions en 2023-2024.

Voici les investissements majeurs réalisés en 2024-2025 :

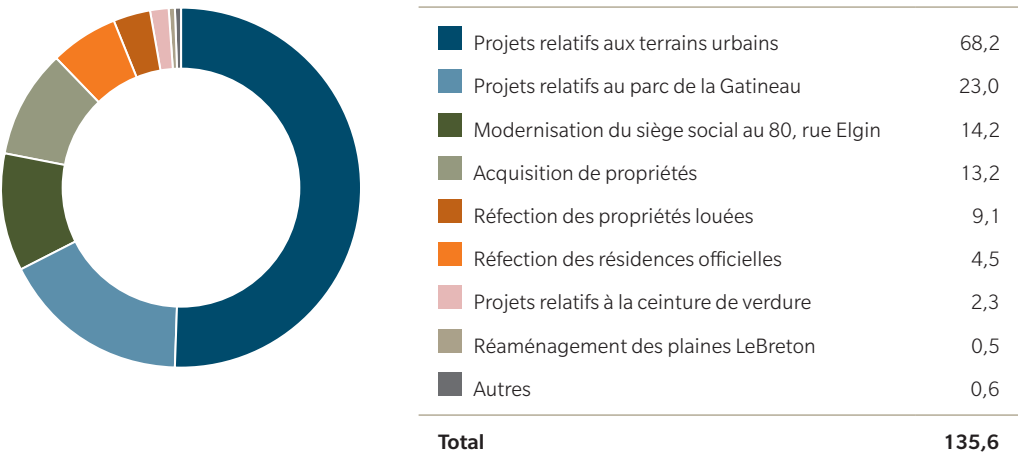
- 68,2 millions de dollars pour des projets du portefeuille des terrains urbains, tels que le réaménagement de la pointe Kīwekī; les travaux à l'escarpement de la colline du Parlement; le pavillon et l'aménagement paysager à la plage Westboro; la réfection de l'éclairage le long du canal Rideau et la réfection du mur et de l'escarpement de la promenade Lady-Grey;
- 23,0 millions pour les projets du parc de la Gatineau, y compris la rénovation du camping du lac Philippe et les améliorations aux infrastructures électriques et hydrauliques;
- 14,2 millions pour la modernisation du siège social de la CCN au 80, rue Elgin;
- 13,2 millions pour l'acquisition de propriétés, dont le 1519, chemin Star Top; les 148-152, rue Sparks; le 2360, chemin Walkley; le 27, chemin Highland et de propriétés dans le parc de la Gatineau;
- 9,1 millions pour les propriétés locatives, y compris la réfection des propriétés du 670, chemin Cedarview et du 449, promenade Sussex;
- 4,5 millions pour les résidences officielles, y compris le programme d'intégrité des actifs; la modernisation du milieu de travail, à Rideau Hall; les escaliers et l'aménagement paysager à la terrasse des Ambassadeurs; et la réhabilitation du bâtiment de l'entrée principale à Rideau Hall;
- 3,4 millions pour d'autres projets en immobilisations, notamment pour la Ceinture de verdure, le réaménagement des plaines LeBreton et l'équipement.

En plus de ces investissements, des ajustements positifs non monétaires totalisant 3,9 millions de dollars ont été enregistrés aux immobilisations corporelles, incluant de nouvelles obligations pour la mise hors service d’immobilisations de 1,5 million; un ajustement à la provision pour assainissement environnemental de 1,7 million; ainsi que 0,7 million pour des travaux effectués par la Ville d’Ottawa au nom de la CCN près de la Kichi Zibī Mīkan.

Il n’y a pas d’écart total significatif dans les dépenses en immobilisations totales cette année par rapport à l’exercice précédent. On observe une diminution de 17,2 millions de dollars des acquisitions immobilières principalement attribuable à l’acquisition du 47-57, rue Rideau, en 2023-2024; compensée par une augmentation globale de 17,8 millions des projets. Alors que la CCN poursuit ses investissements liés au financement accordé dans l’Énoncé économique de l’automne 2022, les augmentations aux projets comprenaient : la réfection du mur et de l’escarpement de la promenade Lady-Grey, la réfection de l’éclairage le long du canal Rideau et la rénovation du camping du lac Philippe, partiellement compensées par les diminutions suivantes : l’aménagement de la pointe Kīwekī et du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais.

La CCN a pratiquement achevé la plupart des projets financés par les crédits parlementaires du budget 2020 et a poursuivi ceux financés par les crédits de l’Énoncé économique de l’automne 2022. Les plus importants comprennent la réfection du mur et de l’escarpement de la promenade Lady-Grey ainsi que la réfection de l’éclairage le long du canal Rideau.

Diagramme 5 : Dépenses en immobilisations corporelles de la CCN pour 2024-2025 (en millions de dollars)



Analyse budgétaire

Le tableau 2 présente l’analyse détaillée des résultats réels pour 2023-2024 et 2024-2025, comparés aux budgets établis dans le *Résumé du Plan d’entreprise de 2024-2025 à 2028-2029* et celui de l’exercice précédent. Il présente également les budgets de fonctionnement prévus pour 2025-2026, tels qu’ils sont présentés dans le *Résumé du Plan d’entreprise de 2025-2026 à 2029-2030*.

L’excédent de revenus de 1,9 million de dollars par rapport au budget de 2024-2025 est surtout attribuable à des revenus d’intérêts et de recouvrement plus élevés que prévu, compensés en partie par les revenus de location du portefeuille commercial, les droits d’accès et d’autres revenus moins élevés que prévu.

Les charges d’exploitation réelles ont été de 0,6 million de dollars inférieures au budget, en raison des charges en biens et services et des charges d’amortissement moins élevées que prévu. Ces surplus ont été partiellement contrebalancés par des salaires et avantages sociaux plus élevés que prévu en vertu de la nouvelle convention collective; des paiements tenant lieu d’impôt foncier plus élevés que prévu; ainsi que des réductions de valeur des immobilisations corporelles et des pertes sur cession d’immobilisations corporelles non budgétisées.

Tableau 2 : État des résultats et de l'excédent accumulé pour les exercices clos le 31 mars (en milliers de dollars)

	2025-2026	2024-2025			2023-2024		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Revenus							
Opérations de location et servitudes	27 715	30 056	27 428	(2 628)	30 458	48 364	17 906
Recouvrements	17 007	7 381	8 384	1 003	13 869	8 054	(5 815)
Frais d'accès aux usagers	4 426	4 170	3 329	(841)	3 470	3 222	(248)
Intérêts	5 991	4 265	11 696	7 431	5 506	18 519	13 013
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	43 050	0	9	9	0	81	81
Autres revenus	2 581	16 751	13 682	(3 069)	15 180	13 263	(1 917)
	100 770	62 623	64 528	1 905	68 483	91 503	23 020
Charges							
Planification à long terme	17 946	11 889	7 467	4 422	14 198	8 170	6 028
Intendance et protection	142 626	126 932	129 839	(2 907)	112 730	117 505	(4 775)
Services internes	41 890	36 517	37 527	(1 010)	44 454	33 689	10 765
	202 462	175 338	174 833	505	171 382	159 364	12 018
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(101 692)	(112 715)	(110 305)	2 410	(102 899)	(67 861)	35 038
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	101 382	77 750	89 711	11 961	69 724	74 513	4 789
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	100 825	72 799	74 599	1 800	33 290	30 863	(2 427)
	202 207	150 549	164 310	13 761	103 014	105 376	2 362
Excédent de l'exercice	100 515	37 834	54 005	16 171	115	37 515	37 400
Excédent accumulé au début de l'exercice	1 068 023	1 014 018			976 503		
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 168 538	1 068 023			1 014 018		

Génération de revenus, limitation des coûts et gestion du cycle de vie des actifs

En ce qui concerne ses immobilisations corporelles, la CCN poursuit son projet de planification des investissements et continue de consolider son programme de gestion des actifs, afin d'atténuer les risques, de contenir les coûts et d'effectuer un travail qui procure au pays le meilleur rapport qualité-prix.

Depuis 2018-2019, et grâce à un financement supplémentaire de 228,6 millions de dollars sur cinq ans (2018-2019 à 2022-2023) fourni par le gouvernement du Canada, la CCN s'efforce de surmonter les risques importants présentés par les décennies précédentes de sous-investissement en effectuant d'importants investissements en immobilisations pour satisfaire aux besoins critiques de ses actifs et s'occuper de leur détérioration. De plus, un financement supplémentaire était prévu dans l'Énoncé économique de l'automne 2022 pour que la CCN puisse poursuivre la remise en état et l'entretien de ses biens d'importance historique et culturelle, tout en comblant les besoins urgents et critiques en matière d'entretien des actifs.

Conformément au mandat que lui confère la loi, la CCN a mis en priorité ces investissements pour cibler des projets portant sur des biens patrimoniaux et culturels, au centre-ville en particulier, qui auront un impact sur les générations actuelles et futures.

En vue d'optimiser le rendement de ses biens immobiliers, elle étudie des options pour améliorer l'utilisation de ses terrains et autres biens immobiliers, afin d'en faire le meilleur usage et d'en tirer la meilleure valeur possible, ainsi que pour créer des possibilités en matière de revenus.

Au moyen d'un système d'évaluation et de classification exhaustif, la CCN a pu identifier des propriétés sous-utilisées et sous-performantes dans le but de déterminer les approches qui lui permettraient d'en optimiser l'utilisation et la valeur. En tenant compte des grandes priorités fédérales et des siennes, elle a proactivement actualisé sa stratégie afin d'atteindre trois objectifs fondamentaux : l'accessibilité au logement, la durabilité et la qualité du design urbain, et l'aménagement de lieux d'intérêt. Conformément au Plan du Canada sur le logement, la CCN a mis en œuvre un programme de terrains destinés à la construction domiciliaire, plaçant 10 propriétés dans la banque de terrains publics du Canada et travaillant à faciliter la disponibilité de nouveaux endroits à l'avenir.

En plus de son programme de terrains destinés à la construction domiciliaire, les stratégies possibles pour optimiser l'utilisation des propriétés qui ne conviennent pas à l'aménagement résidentiel pourraient inclure la signature de baux à long terme; la cession de terrains; la délivrance de permissions d'occuper et l'octroi de servitudes, selon les besoins; ainsi que la conclusion de transactions en soutien à d'autres projets fédéraux, provinciaux et municipaux. La CCN s'est également associée à des cafés et autres restaurants locaux en vue d'agréments la fréquentation des parcs urbains et des berges d'Ottawa. La mise en œuvre de ces stratégies lui permettra de générer des fonds et de compenser les dépenses associées à la réalisation de sa mission et de son mandat. Par ricochet, ces stratégies contribueront à bâtir une capitale dynamique, durable et inspirante.

Outre les crédits parlementaires, les revenus d'exploitation et les transactions immobilières constituent les principales sources de revenus dont dispose la CCN pour faire face aux pressions budgétaires. Les revenus d'exploitation proviennent surtout des activités de location et des servitudes, du recouvrement, des droits d'accès, des intérêts et d'autres revenus.

Les activités de location et les servitudes devraient constituer la principale source de revenus d'exploitation au cours de la prochaine période de planification et représenter 55 % du total des revenus d'exploitation pour les cinq prochains exercices. L'augmentation prévue des revenus locatifs est principalement attribuable au programme de terrains destinés à la construction domiciliaire, qui comprend la signature de baux à long terme avec des sociétés promotrices privées pour la construction de logements additionnels, afin de contribuer aux solutions à la crise du logement, conformément aux directives du gouvernement fédéral. La CCN met également en œuvre un programme d'économie d'énergie dans le cadre duquel, conformément à sa stratégie de développement durable, elle investit dans l'équipement et les mises à niveau à haute efficacité énergétique afin d'atteindre ses objectifs de réduction de son empreinte carbone, de réduire ses coûts et d'accroître ses revenus.

Sommaire de l'état de la situation financière

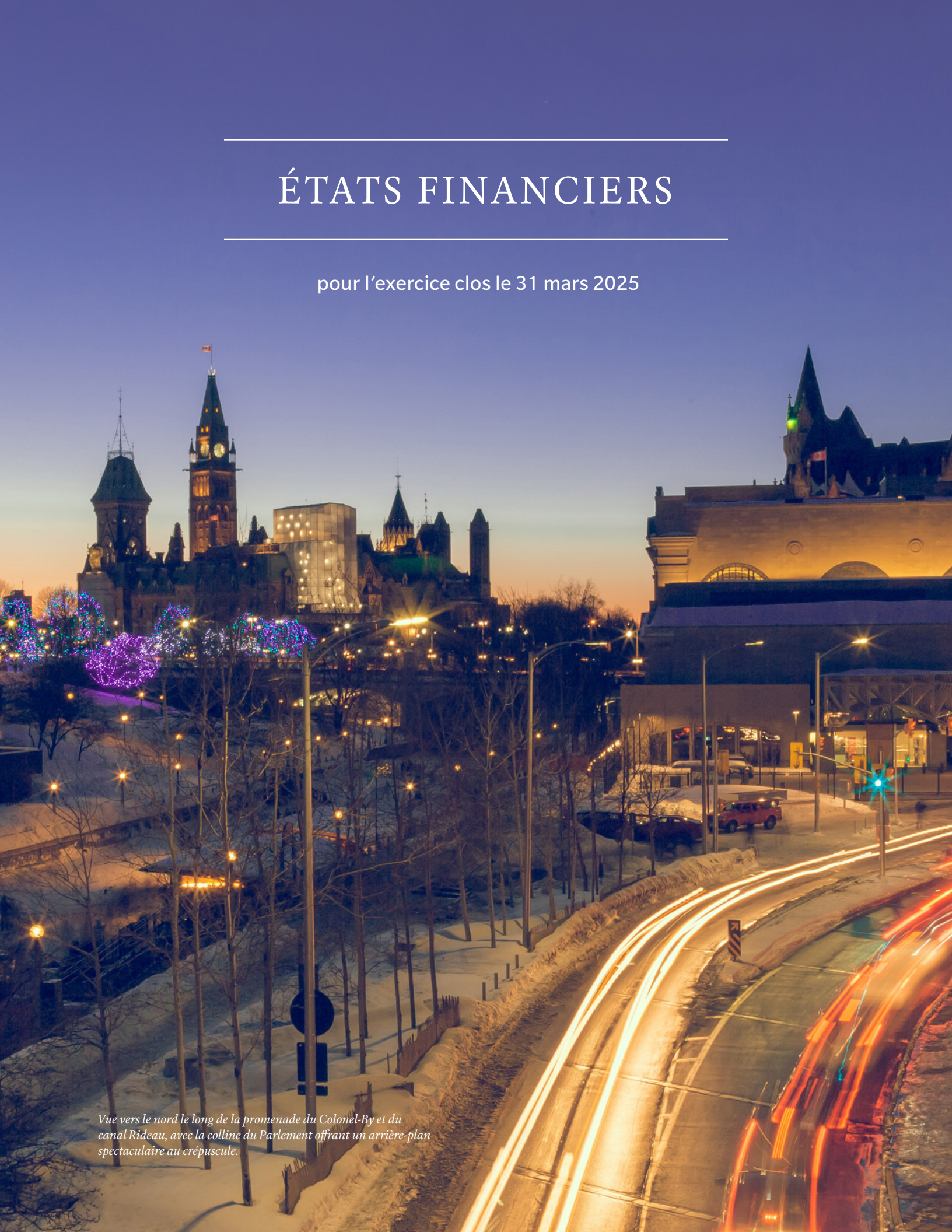
Les actifs financiers totalisaient à 221,8 millions de dollars au 31 mars 2025, soit une diminution de 81,1 millions ou 27 % par rapport à 302,9 millions au 31 mars 2024. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des placements en raison de l'avancement des projets de remise en état et de l'acquisition de propriétés.

Les passifs totalisaient 201,6 millions de dollars au 31 mars 2025, soit une diminution de 21,8 millions ou 10 % par rapport à 223,4 millions au 31 mars 2024. Cette baisse est surtout attribuable à une diminution des revenus reportés en raison du financement du projet de modernisation du siège social de la CCN au 80, rue Elgin, et du projet d'aménagement du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais par la Ville d'Ottawa. Une réduction des comptes créditeurs et charges à payer a également contribué à la diminution globale.

Les actifs non financiers se chiffraient à 1 047,8 millions de dollars au 31 mars 2025, soit une augmentation de 113,3 millions ou 12 % par rapport à 934,5 millions au 31 mars 2024. Cette hausse reflète surtout l'augmentation des immobilisations corporelles en lien avec les projets de remise en état, ainsi que l'acquisition de propriétés.

ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice clos le 31 mars 2025



Vue vers le nord le long de la promenade du Colonel-By et du canal Rideau, avec la colline du Parlement offrant un arrière-plan spectaculaire au crépuscule.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN), dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de l'atteinte des objectifs de la CCN, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale*, aux règlements administratifs de la CCN ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Des audits internes sont effectués régulièrement pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

L'auditeur externe de la CCN, soit le vérificateur général du Canada, effectue l'audit des états financiers et en fait rapport au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des résultats des audits en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Le premier dirigeant,



Tobi Nussbaum

Ottawa, Canada
Le 19 juin 2025

La Vice-présidente, Services généraux,
et Cheffe des services financiers,



Tania Kingsberry, CPA, CA



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission de la capitale nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission de la capitale nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission de la capitale nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission de la capitale nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission de la capitale nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission de la capitale nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Commission de la capitale nationale pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la capitale nationale*, les règlements administratifs de la Commission de la capitale nationale ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Commission de la capitale nationale dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la capitale nationale aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la capitale nationale à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, reading "Math Le Sage". The signature is fluid and cursive, with the first name "Math" and last name "Le Sage" clearly distinguishable.

Mathieu Le Sage, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 19 juin 2025

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2024
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	158 557	159 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés (note 4)	12 701	12 220
Créances (note 5)	19 590	21 044
Placements (note 3)	30 992	110 519
	221 840	302 926
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	38 553	41 777
Provision pour assainissement environnemental (note 7)	74 000	72 113
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 8)	29 184	26 498
Revenus reportés (note 9)	35 046	56 568
Avantages sociaux futurs (note 10)	10 402	10 207
Autres passifs (note 11)	14 415	16 271
	201 600	223 434
Actifs financiers nets	20 240	79 492
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 12)	1 039 685	926 628
Frais payés d'avance	3 878	3 628
Autres actifs non financiers (note 13)	4 220	4 270
	1 047 783	934 526
Excédent accumulé	1 068 023	1 014 018

Droits contractuels, obligations contractuelles et passifs éventuels (notes 17, 18 et 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration,



Maryse Gaudreault

La présidente du Comité d'audit,



Tanya Gracie

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	(note 2)		
Revenus			
Opérations de location et servitudes (note 14)	30 056	27 428	48 364
Recouvrements	7 381	8 384	8 054
Frais d'accès aux usagers	4 170	3 329	3 222
Intérêts	4 265	11 696	18 519
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	9	81
Autres revenus (note 14)	16 751	13 682	13 263
	62 623	64 528	91 503
Charges (notes 1 et 15)			
Planification à long terme	11 889	7 467	8 170
Intendance et protection	126 932	129 839	117 505
Services internes	36 517	37 527	33 689
	175 338	174 833	159 364
Déficit avant le financement du gouvernement du Canada	(112 715)	(110 305)	(67 861)
Financement du gouvernement du Canada			
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 16)	77 750	89 711	74 513
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles (note 16)	72 799	74 599	30 863
	150 549	164 310	105 376
Excédent de l'exercice	37 834	54 005	37 515
Excédent accumulé au début de l'exercice	983 737	1 014 018	976 503
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	1 021 571	1 068 023	1 014 018

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
	(note 2)		
Excédent de l'exercice	37 834	54 005	37 515
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles (note 12)	(168 436)	(139 475)	(129 927)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	27 878	26 126	19 897
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	–	(9)	(81)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	–	9	81
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	–	274	964
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	18	2 220
Perte réalisée suite à une opération de cession-bail	–	–	(92)
	(140 558)	(113 057)	(106 938)
Variation des frais payés d'avance	–	(250)	(299)
Variation des autres actifs non financiers	–	50	(50)
	–	(200)	(349)
Diminution des actifs financiers nets	(102 724)	(59 252)	(69 772)
Actifs financiers nets au début de l'exercice	10 108	79 492	149 264
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	(92 616)	20 240	79 492

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars (en milliers de dollars)	2025	2024
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	90 503	72 084
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	25 074	28 546
Rentrées de fonds provenant des recouvrements, frais d'accès aux usagers et autres revenus	15 397	15 437
Paielements aux fournisseurs	(78 547)	(75 343)
Paielements aux employés	(72 548)	(56 771)
Intérêts reçus	14 014	17 188
Déboursés relatifs à la gestion et à l'assainissement de sites	(564)	(541)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	(6 671)	600
Activités d'investissement en immobilisations		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	60 465	25 040
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(134 283)	(127 243)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	9	81
Rentrées de fonds pour cession future d'un terrain	100	3 506
Déboursés pour l'assainissement environnemental	(537)	(3 203)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(74 246)	(101 819)
Activités de placement		
Rentrées de fonds pour le Fonds « Chambers Building »	1 416	1 388
Acquisition de placements	(1 182)	(101 458)
Encaissement de placements	80 578	71 092
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	80 812	(28 978)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(105)	(130 197)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	171 363	301 560
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	171 258	171 363
Représentés par :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 557	159 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	12 701	12 220
	171 258	171 363

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958) comme une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée dans la *Loi sur la capitale nationale* (2013), est d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. La CCN encourage la population canadienne à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

En juillet 2015, la société a reçu une instruction (C.P. 2015-1106) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La CCN satisfait aux exigences de cette instruction depuis 2015-2016.

Définitions et objectifs des programmes

La CCN réalise son mandat par l'entremise de ses responsabilités essentielles, sur lesquelles la CCN se fonde pour rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne. Ses responsabilités essentielles se décrivent ainsi :

Planification à long terme

La CCN s'assure que les terrains et les actifs du gouvernement fédéral satisfassent à ses besoins et à ceux de la population, et qu'ils reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine. Elle élabore des plans à long terme, détermine la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation des terrains, du design et des transactions immobilières. De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification du transport interprovincial et facilite les projets de transport.

Intendance et protection

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et autres actifs du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale. Elle veille également à ce que la population profite des terrains et autres actifs du gouvernement fédéral en y ayant accès de façon sécuritaire, convenable et durable. En sa qualité d'intendante des résidences officielles, elle veille à ce que les lieux de résidence des têtes dirigeantes du Canada soient convenables et offrent un cadre inspirant pour la tenue des activités et des cérémonies de l'État.

Services internes

Afin de pouvoir s'acquitter de ses responsabilités en matière de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui appuient la réalisation de ses activités et la gestion des ressources à l'échelle de l'organisation. Ces fonctions soutiennent : la gestion des ressources financières et humaines; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services juridiques; les services informatiques et les services de géomatique.

2. Conventions comptables importantes

A. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et respectent les conventions ci-dessous.

L'état de la situation financière comprend les actifs financiers et non financiers ainsi que les passifs. Les actifs non financiers, normalement utilisés pour fournir des services futurs, sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou lors de leur utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération au moment de déterminer les actifs financiers nets, mais sont ajoutés aux actifs financiers nets pour déterminer l'excédent accumulé.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs présentées au titre d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre de revenus et charges de l'exercice. La durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la provision pour assainissement environnemental, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, les avantages sociaux futurs, la réduction de valeur des immobilisations corporelles et la comptabilisation des passifs éventuels sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative des estimations de la direction.

Données budgétaires

Les données budgétaires pour 2024-2025, présentées dans le *Plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029*, sont incluses à l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets.

B. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides. Ces placements, dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date de leur acquisition, sont comptabilisés au coût. La trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés sont sujets à des restrictions externes qui spécifient le but pour lequel ils doivent être utilisés.

C. Placements

Les placements incluent les placements de portefeuille à court terme ayant une échéance de 365 jours ou moins ainsi que les placements de portefeuille à long terme ayant une échéance de plus de 365 jours. Les placements à court terme pourraient inclure des instruments du marché monétaire, tels que des acceptations bancaires, des certificats de placement garanti et des billets à terme au porteur, alors que les placements à long terme pourraient se composer d'obligations émises par le gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et d'autorités municipales. Ces catégories de placements sont achetées auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des placements lors de leur comptabilisation initiale. À chaque date de clôture, la CCN évalue s'il existe une indication objective de dépréciation des placements et, si c'est le cas et que la moins-value est durable, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

D. Actifs destinés à la vente

La CCN constate un actif destiné à la vente lorsque tous les critères suivants sont remplis avant la date de clôture :

- i. la vente de l'actif est approuvée,
- ii. l'actif est en état d'être vendu,
- iii. l'actif est destiné à être vendu est du domaine public,
- iv. il existe un marché actif pour ce type de bien,
- v. un plan est en place pour la vente de l'actif, et
- vi. il est raisonnable de prévoir que la vente à un acheteur non compris dans le périmètre comptable de la CCN sera conclue dans l'année suivant la date de clôture.

L'actif destiné à la vente est alors évalué à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, selon la moins élevée des deux.

E. Provision pour assainissement environnemental

La CCN comptabilise une provision pour assainissement environnemental et passe en charges les coûts associés à l'assainissement lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale; la contamination dépasse la norme environnementale; la CCN est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Cependant, lorsque les critères pour comptabiliser un passif sont satisfaits et que la contamination s'est produite avant l'acquisition du terrain par la CCN, les coûts associés à l'assainissement qui sont nécessaires pour préparer les terrains aux fins de leur utilisation prévue font partie intégrante du coût d'acquisition du terrain et sont capitalisés sous le poste « Terrains » à la note 12. Quand les travaux sont en cours, les dépenses d'entretien et de surveillance sont une partie intégrante de la stratégie de décontamination pour un site contaminé, l'estimation du passif inclut les coûts de ces activités.

La CCN prévoit que des avantages économiques futurs seront abandonnés lorsqu'il y a des risques pour la santé et la sécurité publiques, des projets de développement ou de ventes planifiés, des documents rendus publics ou des décisions du Conseil du Trésor démontrant que la CCN a une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire à son obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est établie lors du processus de planification urbaine et d'aménagement du Plan de la capitale du Canada. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, des nouvelles obligations en matière d'évaluation environnementale, des changements d'estimation de la part de la direction, des coûts réels engagés, nouvelle source de financement, nouveaux projets, avancées technologiques, modification de la législation et progrès vers l'assainissement, le cas échéant.

F. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations représentent l'estimé des coûts des activités nécessaires pour mettre hors service les immobilisations corporelles de manière permanente et selon les obligations juridiques correspondantes. Les obligations de la CCN représentent majoritairement des coûts estimés d'enlèvement de substances désignées, tel que l'amiante dans les édifices, ces coûts comprennent tous les coûts directement attribuables à l'enlèvement futur de cette substance désignée. Dans le cas des autres obligations, celles-ci comprennent les coûts estimatifs directement attribuables à l'enlèvement ou l'enfouissement de l'actif même.

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée quand tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. il existe une obligation légale à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle,
- ii. l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu,
- iii. il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés
- iv. il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les coûts d'une obligation sont comptabilisés au passif ainsi qu'à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause de même montant que le passif. Les passifs sont ajustés annuellement sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation via les charges de désactualisation constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les coûts de mise hors service capitalisés sont amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisation peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas reconnue dans les livres ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation serait passé en charge. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Lorsque les flux de trésorerie futurs requis pour régler un passif sont estimables, prévisibles et devraient se produire dans le futur, une technique de valeur actuelle est utilisée. Le taux d'actualisation utilisé est la courbe de rendement coupon zéro à la date de fin d'année, associé au nombre estimé d'années pour la mise hors service. Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée, ou des changements de réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

G. Avantages sociaux futurs

i. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser pour couvrir le coût des services courants. Conformément à la loi en vigueur, la CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service passé ou de déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions sont comptabilisées comme une charge au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent l'obligation totale de la CCN pour l'exercice.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

L'autre régime d'avantages sociaux le plus important de la CCN est celui des congés de maladie. La plupart des employés de la CCN accumulent des congés de maladie comme le prévoient leurs conditions d'emploi. La CCN comptabilise un passif et une charge au titre du coût des prestations futures des congés de maladie au cours de la période pendant laquelle les employés fournissent leurs services qui ouvrent droit aux prestations. Les obligations au titre des congés de maladie accumulés par les employés sont déterminées de manière actuarielle en utilisant l'approche du dernier entré, premier sorti et de l'estimation la plus probable de la direction concernant le taux d'actualisation, les données démographiques du personnel et l'utilisation que font les employés en service des droits de congé de maladie. Les gains (pertes) actuariels sont amortis de façon systématique sur la durée restante de la carrière active des employés visés par ces prestations de congé de maladie. Les indemnités de départ, les indemnités pour accidents de travail et les indemnités de congé parental ou de maternité constituent pour la CCN les autres régimes d'avantages sociaux, qui ont peu d'importance relative.

H. Incitatif de location reporté

La CCN loue les locaux où est situé son siège social. Les incitatifs de location reportés en lien avec les améliorations locatives sont présentés sous le poste « Autres passifs » à l'état de la situation financière à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis en réduction des charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'amortissement des incitatifs de location reportés est comptabilisé comme charges sous le poste « Biens et services » à la note 15.

I. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la CCN de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter la baisse de sa valeur. La réduction de valeur nette est alors passée en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles, des infrastructures et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations aux terrains et d'autres coûts d'aménagement sont capitalisés s'ils correspondent à la définition d'un actif et si un avantage économique futur leur est associé. Les travaux en cours représentent des actifs qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation et, par conséquent, ne sont pas amortissables.

Le coût de mise hors service des immobilisations corporelles est capitalisé et amorti sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation en cause. Une obligation liée à la mise hors service peut également porter sur une immobilisation corporelle qui a été entièrement amortie, mais qui fait encore l'objet d'un usage productif. Le coût de mise hors service sera alors amorti sur la durée de vie utile restante de l'immobilisation, qui aura fait l'objet d'une nouvelle estimation.

Dans le cas de dispositions d'immobilisations corporelles, la différence entre le produit de disposition net réalisé et la valeur comptable nette de l'immobilisation est comptabilisée à titre de gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles dans l'état des résultats.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immobilisations corporelles	
Promenades, ponts et chaussées	25 ou 45 ans
Lieux historiques	20 ou 40 ans
Propriétés louées	20 à 40 ans
Parcs	20 à 40 ans
Immeubles d'administration et de services	20 ou 40 ans
Installations de loisirs	20 à 40 ans
Propriétés de développement	20 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Mobilier, machinerie et équipement	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Véhicules	5 à 15 ans

Les actifs non financiers comprennent les terres publiques et les ressources naturelles. Certaines ressources non financières ne sont toutefois pas constatées comme des actifs dans les états financiers du gouvernement, par exemple, toutes les ressources naturelles et les terres publiques qui n'ont pas été achetées par la CCN et qui ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

J. Opérations interentités

Les opérations interentités sont des transactions entre des entités sous contrôle commun. Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations avec des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Elle effectue divers types de transactions, tels que des échanges d'actifs, de biens ou de services qui sont comptabilisés à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i Lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts fournis sont recouverts, les transactions sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle est établie et acceptée par toutes les parties, ou
- ii Les transferts d'actifs ou de passifs pour une contrepartie symbolique ou sans contrepartie sont comptabilisés à la valeur comptable pour le prestataire, et à la valeur comptable ou à la juste valeur si la CCN est le bénéficiaire, ou
- iii Les biens et les services reçus à titre gracieux d'autres entités du secteur public ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

K. Opérations non monétaires

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services non monétaires, et ce, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services non monétaires sans contrepartie.

Les opérations non monétaires avec obligations de prestation pour la CCN, et possédant une contrepartie autre qu'en trésorerie, sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus lors d'opérations entre parties non liées dans le cours normal des affaires et pour laquelle la valeur d'échange est considérée la même. Ce type d'opérations fait référence à des échanges de biens ou de services. Ces revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des avantages associés aux biens ou services a été transféré et que l'obligation de prestation pour la CCN est satisfaite.

Les opérations non monétaires et non réciproques sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus lorsque la CCN reçoit un actif ou un service.

Les gains ou pertes résultant de transferts non monétaires sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

L. Constatation des revenus

Les revenus proviennent principalement des opérations de location et servitudes, de gains sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de frais d'accès aux usagers, des recouvrements et d'autres revenus (par exemple, des contributions pour divers projets, des approbations fédérales pour l'utilisation des terrains et des revenus provenant des concessions).

Les revenus d'opérations de location et de servitudes (qui incluent les permissions d'occuper) comprennent une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement puisque la CCN a l'obligation de donner accès à un actif prédéterminé pendant la durée de l'accord. Entre autres, les revenus d'opérations de location donnent accès à louer des bâtiments ou terrains de la CCN alors que les permissions d'occuper donnent un accès temporaire aux terrains de la CCN généralement pour des projets de construction effectués par le payeur. Le payeur reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par l'actif spécifique pendant toute la durée de l'accord en question. Ces revenus sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée de l'accord. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

Les revenus de servitudes comprennent une obligation de prestation qui est satisfaite à un moment précis, soit l'octroi de la servitude au payeur puisque la CCN a transféré le contrôle des avantages associés à l'actif spécifique tel que prévu dans l'entente. Les revenus sont donc comptabilisés lors de l'octroi de la servitude.

Les revenus de frais d'accès aux usagers comprennent une obligation de prestation soit continue qui est satisfaite progressivement, soit à un moment précis dépendamment du type d'accès. La CCN a l'obligation de donner accès à un actif spécifique tel que les pistes de ski de fonds du parc de la Gatineau, le camping du lac Philippe, les plages du parc de la Gatineau ou à tout autre actif de la CCN pour un événement. Ces différents types d'accès sont soit quotidiens, soit pour quelques jours ou encore quelques mois. Les revenus sont comptabilisés à un moment précis pour les accès journaliers et pour quelques jours, ou de manière linéaire sur la durée de l'accès pour ceux dont la période s'échelonne sur plusieurs mois. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

Les recouvrements comprennent une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement puisque la CCN a l'obligation de fournir et ce pendant toute la durée de l'accord, soit un service, tel l'entretien de terrains qui n'appartiennent pas à la CCN, ou la construction ou l'amélioration d'immobilisations corporelles pour lesquelles la tierce partie ou la CCN a le contrôle. La CCN conclut des ententes de recouvrements avec des tierces parties, généralement des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Les ententes avec les entités du secteur public sont effectuées à la juste valeur des services rendus dans le cours normal des affaires. Les revenus sont comptabilisés soit selon les modalités du contrat ou lorsque les dépenses sont encourues par la CCN. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

La majorité des autres revenus sont considérés comme des revenus non récurrents. Puisque ces revenus peuvent différer d'un exercice à l'autre, les revenus sont constatés lorsque l'obligation de prestation sera satisfaite. Voir note 14 pour plus de détails.

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie ainsi que sur les placements.

M. Crédits parlementaires

La CCN obtient une partie importante de son financement par l'entremise de crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ainsi que pour les acquisitions et améliorations d'immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation grevant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada à l'état des résultats et de l'excédent accumulé de l'exercice jusqu'à concurrence du montant autorisé.

N. Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produiront ou non. S'il est probable qu'un événement futur confirme qu'un passif a été engagé à la date de clôture et que la CCN puisse établir une estimation raisonnable du montant en cause, un passif éventuel est comptabilisé dans l'état de la situation financière et la charge correspondante est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé selon sa nature. Si la probabilité de la survenance de l'événement futur déterminant ne peut être établie ou s'il est probable qu'il se produira mais que le montant du passif ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable du montant ou qu'un montant a été comptabilisé, mais que la CCN est exposée à un passif qui est supérieur au montant comptabilisé, l'éventualité est présentée à la note 19.

O. Instruments financiers

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin de réduire au minimum l'effet sur ses résultats et sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, présentés à la note 20, n'effectue aucune opération à des fins spéculatives et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances et des placements. Les passifs financiers sont constitués des créditeurs et charges à payer, du passif lié au train léger sur rail et de l'expropriation foncière non réglée qui est incluse dans les autres passifs.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 158,6 millions de dollars (159,1 millions en 2024) d'encaisse, investis à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,7 % (5,5 % en 2024).

B. Placements

Au 31 mars 2025, les placements de portefeuille incluent des titres de gouvernements provinciaux ainsi que des certificats de placement garanti totalisant 31,0 millions de dollars (110,5 millions en 2024) investis à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 4,9 % (5,7 % en 2024).

	2025		2024	
	Coût amorti	Cours du marché	Coût amorti	Cours du marché
Gouvernements provinciaux	10 992	10 974	10 519	10 017
Certificats de placement garanti	20 000	20 000	100 000	100 000
	30 992	30 974	110 519	110 017

C. Fonds inscrits à des comptes spéciaux

Au 31 mars 2025, parmi la trésorerie et les équivalents de trésorerie, 76,2 millions de dollars (141,8 millions en 2024) étaient inscrits à des comptes spéciaux dont l'utilisation est désignée à l'interne et réservée à un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

	2025	2024
Revitalisation des actifs de la CCN (budget 2020)	21 013	61 745
Amélioration du futur siège social – 80 Elgin	10 879	25 013
Aménagement du parc riverain de la berge sud	4 133	10 513
Commémoration pour la Mission du Canada en Afghanistan	3 569	4 171
Commémoration pour les membres du Service extérieur ayant perdu la vie à l'étranger	3 713	5 013
Commémoration pour les Victimes du Communisme	1 214	1 287
Commémoration LGBTQ2+	928	1 535
Réaménagement des plaines LeBreton	–	72
Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF)	6 098	5 771
Réaménagement des terrains industriels situés sur la berge nord de la rivière des Outaouais	3 140	3 004
Fonds vert	21 545	23 716
	76 232	141 840

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés

La trésorerie et équivalents de trésorerie affectés sont composés des éléments suivants :

	2025	2024
Fonds « Chambers Building »	8 419	7 004
Dépôt pour cession future d'un terrain	2 493	3 505
Train léger sur rail	1 789	1 711
	12 701	12 220

Fonds « Chambers Building »

Tel qu'indiqué dans le bail foncier du 40, rue Elgin (l'édifice Chambers), ce fonds administré par la CCN provient de contributions de l'ancien locataire et a pour objectif de financer l'apport d'améliorations futures à cet immeuble. Un passif connexe est comptabilisé dans l'état de la situation financière et présenté à la note 11.

5. Créances

	2025	2024
Clients – Ministères et organismes gouvernementaux	7 239	10 564
Opérations de location*	6 973	6 722
Clients – autres	7 836	5 779
	22 048	23 065
Provision pour créances douteuses	(2 458)	(2 021)
	19 590	21 044

* Les opérations de location incluent 0,1 million de dollars (0,7 million en 2024) de baux avec des ministères et organismes gouvernementaux.

6. Créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Comptes fournisseurs et courus – autres	31 246	30 337
Salaires et avantages sociaux	4 800	9 606
Comptes fournisseurs et courus – Ministères et organismes gouvernementaux	2 507	1 834
	38 553	41 777

7. Provision pour assainissement environnemental

À partir de son cadre de gestion environnementale, la CCN a élaboré une approche fondée sur les risques pour la gestion de ses sites contaminés. L'approche est un outil de gestion proactive qui permet de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour caractériser et classer par ordre de priorité les sites contaminés et ainsi identifier les sites prioritaires pour des raisons de santé et de sécurité publiques. Afin de classer les sites par ordre de priorité, les 1 629 sites détenus par la CCN ont fait l'objet d'évaluations environnementales préliminaires qui consistaient principalement à examiner l'historique du terrain et son utilisation actuelle. Puis, pour les sites plus à risque, des analyses initiales ou détaillées ont été effectuées afin de confirmer le degré de contamination.

Au 31 mars 2025, les sites détenus par la CCN sont classifiés comme suit :

	2025	2024
Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale		
Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel	43	44
Autres sites contaminés	218	216
Total des sites contaminés au-dessus de la norme environnementale	261	260
Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale	1 368	1 360
Total des sites détenus par la CCN	1 629	1 620

Sites contaminés au-dessus de la norme environnementale

La CCN a identifié 261 sites (260 en 2024) dont la contamination dépasse la norme environnementale. Les terrains du portefeuille de la CCN ont été principalement contaminés par suite d'anciennes opérations commerciales et industrielles. La contamination associée à ces anciens sites industriels et commerciaux est de sources multiples, les principaux contaminants étant des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers, de composés volatils (p. ex. méthane) ainsi que des composés organiques (p. ex. trichloroéthène).

Sites inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel

Un total de 43 sites (44 en 2024) sont inclus dans la provision pour assainissement environnemental ou le passif éventuel.

Un passif de 74,0 millions de dollars (72,1 millions en 2024) a été comptabilisé dans la provision pour assainissement environnemental dans l'état de la situation financière. Ce passif représente la meilleure estimation de la direction du montant nécessaire pour effectuer l'assainissement environnemental fondé sur l'information disponible à la date de clôture. De ce passif, 52,3 millions de dollars (50,6 millions en 2024) ont été capitalisés au coût des terrains et la différence a été passée en charges durant l'exercice au cours duquel le passif a été comptabilisé. La technique d'évaluation du passif est fondée sur la valeur estimative des travaux de décontamination. Le passif est ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation, selon le taux de la Banque du Canada. Le taux d'inflation utilisé en 2025 est de 2,3 % (2,9 % en 2024).

Par ailleurs, la CCN évalue à 633,7 millions de dollars (617,7 millions en 2024) les passifs éventuels non comptabilisés, aussi présenté à la note 19B. Ces passifs éventuels correspondent aux travaux d'assainissement pour lesquels une évaluation environnementale suffisante existe afin d'estimer raisonnablement le passif. Cependant, la survenance d'un événement futur susceptible de dénouer l'incertitude ne peut être déterminée et dépend, par exemple, de l'utilisation prévue pour le terrain, de l'obtention du financement, de la consultation ou de l'approbation de tiers et/ou d'organismes de réglementation.

Autres sites contaminés

Pour les 218 sites restants (216 en 2024), la contamination dépasse la norme environnementale. Cependant, aucun passif n'a été comptabilisé parce que la direction juge que ces sites ne sont pas une priorité pour les raisons suivantes : il n'y a aucun enjeu de santé ou de sécurité publique; aucun projet de développement ou de vente n'a été planifié pour ces sites; il est improbable que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il s'agit de sites sécurisés; ou la CCN n'a pas suffisamment d'information pour évaluer un passif. Un site sécurisé est un site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale

Pour la majorité des sites à faible risque ou non contaminés au-dessus de la norme environnementale, les évaluations environnementales préliminaires ont révélé qu'ils n'étaient nullement contaminés ou que la contamination était conforme à la norme environnementale. Approximativement 15 % (16 % en 2024) de ces sites ne peuvent être classifiés à cause du manque d'information de nature environnementale à leur sujet. Cependant, compte tenu de l'évaluation préliminaire de l'historique de leur utilisation, ces sites ne constituent pas une priorité, étant donné qu'ils ne posent pas de risque pour la santé ou la sécurité publique.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La CCN a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisation pour le retrait de l'amiante dans les bâtiments, ainsi que d'autres enlèvement d'infrastructures liées à la mise hors service d'immobilisations. Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comme suit :

	2025		2024	
	Substances désignées ¹	Autres ¹	Total	Total
Solde d'ouverture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	25 168	1 330	26 498	28 912
Nouveaux passifs	2 742	5	2 747	563
Passifs réglés	(900)	–	(900)	(2 243)
Charge de désactualisation ²	851	–	851	866
Ajustement dû au changement de taux d'actualisation	(12)	–	(12)	(1 600)
Solde de clôture – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	27 849	1 335	29 184	26 498

1. Ces catégories sont liées à la nature de la mise hors service.

2. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Le total estimatif des dépenses non actualisées sur lesquelles se fonde l'estimation du passif représente approximativement 36,0 millions de dollars au 31 mars 2025 (35,0 millions en 2024).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant actualisé de l'obligation sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	2,44 % à 3,27 %	3,29 % à 4,98 %
Période d'actualisation et de règlement	1 an à 40 ans	1 an à 40 ans
Taux d'inflation à long terme	2 %	2 %

9. Revenus reportés

Les revenus reportés sont composés des éléments suivants :

	2025	2024
Revenus de location reportés	8 356	8 880
Revenus de permission d'occuper reportés	1 302	1 192
Contribution de SPAC pour la construction du nouveau siège social	10 879	25 013
Contribution de la Ville d'Ottawa pour l'aménagement du parc riverain de la berge sud	1 476	7 932
Autres revenus reportés	13 033	13 551
	35 046	56 568

Les revenus de location reportés correspondent principalement à la valeur actualisée du montant minimal des revenus de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de quatre différents baux de location de terrains. La valeur actualisée pour les contrats en cours a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 4,0 %, 4,27 %, 6,01 % et 6,5 %. Ces revenus de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, et ce, jusqu'en 2075. Durant l'exercice, des revenus de location reportés de 0,4 million de dollars (0,4 million en 2024) ont été constatés aux résultats.

La contribution de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) de 10,9 millions de dollars (25,0 millions en 2024) est pour les travaux de rénovations du nouveau siège social de la CCN qui devraient être terminés d'ici 2026-2027, et la contribution de la Ville d'Ottawa de 1,5 million de dollars (7,9 millions en 2024) est pour l'aménagement du parc riverain de la berge sud en lien avec le projet de train léger sur rail et est constatée selon l'achèvement des travaux qui devraient être terminés d'ici 2029-2030.

Les autres revenus reportés correspondent principalement à une contribution d'Anciens Combattants Canada de 3,6 millions de dollars (4,2 millions en 2024) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2026-2027, une contribution d'Affaires Mondiales Canada de 3,7 millions de dollars (5,0 millions en 2024) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici 2026-2027, ainsi qu'une contribution de Patrimoine canadien de 1,2 million de dollars (1,3 million en 2024) pour la construction d'une commémoration qui devrait être terminée d'ici la fin 2025-2026.

10. Avantages sociaux futurs

A. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la CCN sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la CCN doivent cotiser au Régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations patronales requises selon un multiple de la contribution des employés. Le taux de cotisation exigé des employeurs pour 2024 et 2025 était en fonction de la date à laquelle les employés sont devenus participants au régime de retraite de la fonction publique. Pour les dates de participation avant 2013, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,02 fois en 2024). Pour les dates de participation commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après, le taux de cotisation de la CCN en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2024). Voici les cotisations que la CCN et les employés ont versées au Régime au cours de l'exercice :

	2025	2024
Cotisations de la CCN	6 494	5 092
Cotisations des employés	6 332	4 922

Le gouvernement du Canada détient une obligation légale pour le paiement des prestations relatives au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pension du Canada et du Régime des rentes du Québec et sont indexées au coût de la vie.

B. Autres régimes d'avantages sociaux

À la date de l'état de la situation financière, les renseignements relatifs aux régimes d'avantages sociaux de la CCN autres que le régime de retraite sont les suivants :

	Indemnités de congé de maladie	Indemnités de départ	Indemnités pour accidents de travail	Indemnités de congé parental ou de maternité	2025	2024
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	9 000	474	465	268	10 207	10 207
Coût des services rendus au cours de l'exercice	359	40	65	271	735	429
Indemnités versées au cours de l'exercice	(329)	(63)	(148)	–	(540)	(429)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	9 030	451	382	539	10 402	10 207

Ces régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de revenus.

Obligation au titre des congés de maladie

La CCN a constitué une obligation quant à la prestation des congés de maladie rémunérés de ses employés. L'évaluation actuarielle la plus récente relative aux obligations au titre des congés de maladie a été effectuée par un actuaire indépendant en date du 31 mars 2025. L'approche utilisée par l'actuaire pour le calcul de l'obligation est celle du dernier entré, premier sorti.

La durée résiduelle moyenne estimative de la période de service des employés est évaluée à 16 ans (13 ans en 2024).

Les hypothèses clés utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle relative aux obligations au titre des congés de maladie incluent un taux d'actualisation de 2,97 % (3,46 % en 2024), à un taux d'augmentation de salaire économique de 2,25 % en 2025 (3,5 % en 2024), un taux d'augmentation de salaire économique de 2,00 % pour 2026 (2,25 % en 2024) et de 2,00 % pour les années 2027 et suivantes (2,0 % à 3,0 % en 2024).

L'information sur ces congés de maladie comprend ce qui suit :

	2025	2024
Obligation au titre des congés de maladie constitués au début de l'exercice	3 695	4 999
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	559	549
Charge d'intérêt sur l'obligation	132	157
Gain actuariel sur l'obligation	(693)	(1 787)
Congés de maladie utilisés au cours de l'exercice	(329)	(223)
Obligation au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	3 364	3 695
Gain actuariel non amorti	5 666	5 305
Passif au titre des congés de maladie constitués à la fin de l'exercice	9 030	9 000

11. Autres passifs

Les autres passifs sont composés des éléments suivants :

	2025	2024
Fonds « Chambers Building » ¹	8 442	7 035
Dépôt pour cession future d'un terrain	2 493	3 505
Train léger sur rail	2 509	2 431
Incitatif de location reporté	759	3 091
Expropriation foncière non réglée	212	209
	14 415	16 271

1. Le montant représente un fonds pour des améliorations futures en capital. Voir note 4 pour plus de détails.

12. Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions/ Ajustements ^{1,3}	Disposi- tions	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Dépense d'amortissement	Dispositions/ Ajustements	Solde de fermeture	31 mars 2025	31 mars 2024
Terrains¹	378 077	10 902	15	388 964	-	-	-	-	388 964	378 077
Immeubles et infrastructures^{2,3}										
Promenades, ponts et chaussées	348 674	50 556	98	399 132	198 783	7 452	-	206 235	192 897	149 891
Lieux historiques	153 752	3 535	161	157 126	72 474	3 412	-	75 886	81 240	81 278
Propriétés louées	244 718	36 846	(32)	281 596	105 247	7 527	(32)	112 806	168 790	139 471
Parcs	189 545	4 023	51	193 517	94 541	3 324	33	97 832	95 685	95 004
Immeubles d'administration et de services	67 563	31 947	-	99 510	21 776	1 287	-	23 063	76 447	45 787
Installations de loisirs	38 293	550	-	38 843	16 686	1 019	-	17 705	21 138	21 607
Propriétés de développement	21 393	239	-	21 632	13 616	934	-	14 550	7 082	7 777
Améliorations locatives	15 360	-	-	15 360	12 682	390	-	13 072	2 288	2 678
Matériel²										
Mobilier, machinerie et équipement	10 936	821	79	11 678	7 164	412	79	7 497	4 181	3 772
Matériel informatique et logiciels	11 496	-	-	11 496	11 188	150	-	11 338	158	308
Véhicules	2 553	56	140	2 469	1 575	219	140	1 654	815	978
	1 482 360	139 475	512	1 621 323	555 732	26 126	220	581 638	1 039 685	926 628

1. Le coût des terrains inclut 0,2 million de dollars (0,2 million en 2024) d'expropriation foncière non réglée.

2. Le coût total des immeubles et infrastructures et matériel incluent 123,3 millions de dollars (129,9 millions en 2024) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

3. L'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles et déboursés pour le nettoyage environnemental présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 18,7 millions de dollars (19,3 millions en 2024) pour l'acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles qui demeurent impayées au 31 mars ainsi qu'un montant de 3,9 millions de dollars (-5,1 millions en 2024) pour des opérations non monétaires effectuées au cours de l'exercice.

13. Autres actifs non financiers

Les autres actifs non financiers constituent surtout le résultat d'une entente conclue en 2018-2019 par la CCN et une tierce partie. En échange de terrains transférés par la CCN, le tiers a une obligation de fournir des espaces verts publics, des parcs et des sentiers pour une valeur de 4,1 millions de dollars qui devrait être terminée d'ici la fin de 2025-2026. La valeur des infrastructures à recevoir est garantie par des lettres de crédit détenues par la CCN. En plus du montant de 4,1 millions de dollars comptabilisé comme autres actifs non financiers, un droit contractuel connexe est présenté à la note 17.

14. Revenus

Opérations de location et servitudes

Les revenus de location et servitudes sont composés des éléments suivants :

	2025	2024
Opérations de location		
Commercial	16 365	15 768
Résidentiel	3 882	3 764
Agricole	1 567	1 581
	21 814	21 113
Recouvrement de paiements tenant lieu d'impôt fonciers	2 992	3 564
Servitudes et permissions d'occuper	2 622	23 687
	27 428	48 364

Autres revenus

Les autres revenus de 13,7 millions de dollars (13,3 millions en 2024) incluent 7,0 millions de dollars (9,8 millions en 2024) pour des améliorations effectuées aux terrains longeant la promenade Kichi Zībī Mīkan en lien avec le prolongement ouest du projet de train léger effectué au cours de l'exercice. Ce montant fait référence à une contribution de la Ville d'Ottawa pour un montant total de 24,1 millions de dollars reçue de 2016-17 à 2020-2021 afin d'effectuer les travaux tel que conclu dans l'entente du train léger sur rail. Ce revenu a une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement au fur et à mesure que les dépenses sont encourues par la CCN. Les sommes reçues à l'avance sont incluses dans les revenus reportés et comptabilisées en tant que revenus au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite. Le solde de ces fonds non utilisés est inclus sous « Contribution de la Ville d'Ottawa pour l'aménagement du parc riverain de la berge sud » présenté à la note 9.

Les autres revenus incluent également 3,6 millions de dollars (nil en 2024) pour des améliorations effectuées aux luminaires routiers le long du corridor du canal Rideau. Ce montant fait référence à une contribution de la Ville d'Ottawa qui est payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux et qui totalisera approximativement 10,0 millions de dollars d'ici la fin du projet. Ce revenu a une obligation de prestation continue qui est satisfaite progressivement au fur et à mesure que les dépenses sont encourues par la CCN. Les revenus sont donc comptabilisés au fur et à mesure que l'obligation de prestation est satisfaite.

15. Charges par objet

Résumé des charges ventilées par objet :

	2025 Budget	2025 Réel	2024 Réel
Biens et services	70 193	64 881	62 997
Salaires et avantages sociaux	64 991	69 040	59 067
Amortissement	27 878	26 126	19 897
Paiements tenant lieu d'impôts fonciers	12 276	14 494	14 219
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	–	18	2 220
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	–	274	964
	175 338	174 833	159 364

Les antiquités et les œuvres d'art sont surtout constituées de monuments, de peintures, de meubles et de sculptures acquis ou construits par la CCN, et celles reçues sous forme de dons à la CCN, y compris au Fonds Canadiana, ne sont pas comptabilisées comme immobilisations corporelles, mais plutôt comme charges au poste « Biens et services ». Les biens reçus sous forme de dons sont mesurés à la juste valeur marchande, alors que ceux acquis ou construits par la CCN sont mesurés au coût.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les antiquités, les œuvres d'art et les monuments, acquis ou construits par la CCN, représentaient 3,6 millions de dollars (3,2 millions en 2024).

16. Crédits parlementaires

	2025	2024
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	90 503	72 084
Montant reçu pour l'exercice précédent	(1 331)	(1 553)
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	1 184	1 331
Montant différé à l'exercice suivant	(1 320)	–
Montant différé de l'exercice précédent	675	2 651
	89 711	74 513
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles		
Montant reçu durant l'exercice	60 465	25 040
Montant différé de l'exercice précédent	14 134	5 823
	74 599	30 863
Crédits parlementaires approuvés et constatés durant l'exercice	164 310	105 376

17. Droits contractuels

Les droits contractuels sont les droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir. Depuis sa création, la CCN a acquis des propriétés, dont plusieurs étaient considérées comme faisant partie de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN). Pour s'assurer que leur aménagement est conforme au mandat d'intendance de la région de la capitale nationale de la CCN, certaines propriétés ont été ajoutées au portefeuille immobilier pour ouvrir des possibilités d'aménagement durable et convenable, dont l'offre de baux fonciers à long terme.

i. Baux fonciers

Dans certains cas, des baux fonciers ont été consentis pour permettre la location du terrain pour une période durant laquelle les locataires pourraient construire des infrastructures à leur usage pendant la durée du bail. À la fin du bail, les infrastructures seraient cédées à la CCN sans frais, conformément à l'entente, sauf si le bail est renouvelé.

Les infrastructures construites dans le cadre de ces baux fonciers, définies comme intérêts à bail, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de la CCN. Les intérêts à bail seront comptabilisés comme des immobilisations corporelles une fois que les infrastructures seront cédées à la CCN à la fin du bail.

Actuellement, la CCN est détentrice de dix baux fonciers pour lesquels elle possède un droit contractuel à des avantages économiques futurs. Une évaluation fiable de l'impact financier sur les états financiers lorsque ces infrastructures seront obtenues à la fin de leurs baux respectifs ne peut pas encore être établie, toutefois, on s'attend à ce que l'impact financier soit significatif.

Fin du bail	Type d'immeubles
2039	Hôtel
2049	Hôtel
2056	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2061	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2063	Logements résidentiels avec espace commercial
2065	Logements résidentiels avec espace commercial
2068	Condominiums résidentiels avec espace commercial
2068	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2069	Immeuble à bureaux avec espace commercial
2075	Condominiums résidentiels avec espace commercial

ii. Autres droits contractuels

Les autres droits contractuels de la CCN proviennent surtout du droit de recevoir des revenus locatifs, ainsi que d'autres revenus en lien avec le projet de train léger sur rail. Le tableau suivant résume les autres droits contractuels de la CCN pour les cinq prochains exercices et les suivants :

	Baux ^A	Autres ^B	Total
2025-2026	12 160	825	12 985
2026-2027	12 058	5 256	17 314
2027-2028	11 172	–	11 172
2028-2029	9 290	–	9 290
2029-2030	6 482	–	6 482
2030 et suivants	109 828	–	109 828

A. Certains baux commerciaux, comportant différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2059, incluent des clauses de revenus futurs en fonction des revenus opérationnels des locataires. Puisque ceux-ci sont incertains et qu'une valeur fiable ne peut être établie, ils ne figurent pas dans les droits contractuels ci-dessus.

B. En plus des autres droits contractuels inclus dans le tableau ci-dessus, une tierce partie est responsable de la construction future d'un parc supplémentaire sur les terrains de la CCN tel qu'il est présenté à la note 13. La valeur de ces améliorations ne peut être établie et le calendrier de construction est incertain, car il est lié au calendrier de développement immobilier ainsi qu'à l'examen et à l'approbation par la CCN des conceptions qui sont en cours d'élaboration par la tierce partie et qui ne sont toujours pas finalisées.

18. Obligations contractuelles

La CCN a conclu des contrats pour des dépenses de fonctionnement : la prestation de services de 62,3 millions de dollars (71,7 millions en 2024) et d'autres obligations diverses de 5,9 millions de dollars (3,0 millions en 2024). Ces contrats, qui totalisent 68,2 millions de dollars (74,7 millions en 2024), comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2044. Ces contrats sont principalement liés à des services informatiques et à la gestion et à l'entretien d'une partie des terrains et des propriétés de la CCN.

La CCN a aussi conclu des contrats pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 121,9 millions de dollars (151,2 millions en 2024).

Les contrats ci-dessus incluent une valeur totale de 17,9 millions de dollars (3,8 millions en 2024) conclus avec des entités apparentées à la CCN. Ces contrats sont principalement liés à une acquisition future et à un bail de location de bureaux avec SPAC.

Les paiements annuels minimaux approximatifs dans le cadre de ces accords pour les cinq prochains exercices et les suivants s'établissent comme suit :

	Opérations			Capital	Total
	Prestation de services	Autres	Sous-total		
2025-2026	33 089	1 445	34 534	109 591	144 125
2026-2027	11 189	219	11 408	1 390	12 798
2027-2028	6 282	1 563	7 845	605	8 450
2028-2029	4 257	343	4 600	625	5 225
2029-2030	1 900	323	2 223	646	2 869
2030 et suivants	5 598	1 979	7 577	9 078	16 655

19. Passifs éventuels

A. Réclamations

Dans le cours normal des affaires et en raison du fait que la CCN est propriétaire de terrains dans la région de la capitale nationale, des réclamations ont été déposées contre la CCN pour lesquelles aucun montant n'a été comptabilisé et le dénouement est indéterminable pour un montant de 22,0 millions de dollars (20,6 millions en 2024), cela exclut les intérêts et autres frais. Ces réclamations résultent principalement de blessures personnelles qui seraient survenues sur les terrains de la CCN, ainsi, cette dernière se retrouve souvent parmi les parties nommées dans le litige. Pour gérer ce risque juridique, la CCN déposera des demandes entre défendeurs, des demandes reconventionnelles et des demandes de tierces parties, le cas échéant. En raison de la longue procédure judiciaire, les résultats sont souvent indéterminables jusqu'à ce que la réclamation soit réglée complètement. Néanmoins, la direction est d'avis qu'aucune de ces réclamations n'entraînera de règlements (aucun passif comptabilisé en 2024). Les règlements éventuels des réclamations dont on ne peut prévoir l'issue ou le déboursé potentiel seront imputés à l'exercice au cours duquel ils deviennent probables.

B. Passifs éventuels pour assainissement environnemental

La CCN a aussi des passifs éventuels de 633,7 millions de dollars (617,7 millions en 2024) en lien avec l'assainissement environnemental qui sont présentés plus en détail à la note 7.

20. Instruments financiers

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés, des créances (excluant les taxes à recevoir), et des placements.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 557	159 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	12 701	12 220
Créances	17 509	18 281
Placements	30 992	110 519
	219 759	300 163

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et à la trésorerie et équivalents de trésorerie affectés est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements sûrs tels que des titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit au minimum essentiellement en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement fédéral et provincial et des certificats de placement garanti (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisqu'un nombre considérable de clients sont des entités fédérales, provinciales ou municipales. De plus, avant de conclure des baux, le crédit de tous les nouveaux locataires est évalué. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison du bon dossier de crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au 31 mars 2025, les montants à recevoir d'entités fédérales, provinciales et municipales représentaient 65 % (58 % en 2024) du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente l'analyse de l'âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses, au 31 mars :

	2025	2024
Âge des créances, avant déduction de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	13 626	17 605
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	1 244	813
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	2 639	105
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	4 539	4 542
	22 048	23 065
Provision pour créances douteuses	(2 458)	(2 021)
	19 590	21 044

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les conditions économiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés trimestriellement pour déterminer du moment où les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Ces mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants en diminution des créances. Les créances en souffrance depuis plus de 90 jours sont entre autres constituées d'ententes de paiement à long terme liées à des baux commerciaux ou d'ententes de remboursement de report de loyers commerciaux qui totalisaient 1,5 million de dollars au 31 mars (1,6 million en 2024). Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été provisionnés sont comptabilisés à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la CCN :

	2025	2024
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	2 021	1 788
Charge pour créances douteuses	904	581
Montants radiés et recouvrements	(467)	(348)
Solde à la fin de l'exercice	2 458	2 021

Chaque trimestre, la CCN examine et ajuste au besoin la provision pour créances douteuses et est d'avis qu'elle est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

Il n'y a aucun autre actif financier en souffrance ou déprécié au 31 mars 2025 (aucun en 2024).

B. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant les plans de financement et de dépenses et en les surveillant, et en détenant des actifs financiers pouvant être facilement transformés en trésorerie. Enfin, la direction estime qu'il n'y a aucun risque de liquidité pour le passif du train léger sur rail puisque l'actif financier s'y rattachant est détenu sous forme d'encaisse dans un compte de banque séparé.

Le niveau de risque de liquidité demeure faible, ce qui est comparable à l'exercice précédent et il n'y a eu aucun changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de liquidité.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

	2025	2024
Créditeurs et charges à payer		
Moins de 90 jours	25 482	21 970
De 90 à 365 jours	11 500	18 580
Plus de 365 jours	1 571	1 227
	38 553	41 777
Autres passifs – Expropriation foncière non réglée (note 11)		
Plus de 365 jours	212	209
	38 765	41 986

C. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN n'est exposée qu'au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de la CCN au risque de taux d'intérêt au 31 mars :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 557	159 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés	12 701	12 220
Placements	30 992	110 519
	202 250	281 882

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif de la CCN est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la bonne marche de ses activités pour l'exercice en cours. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la CCN tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2025 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient varié de 1,0 million de dollars (1,6 million en 2024).

L'approche concernant la trésorerie et les équivalents de trésorerie affectés est identique à celle adoptée par la CCN pour la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2025 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les intérêts gagnés et imputés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie affectés pour la même période auraient varié d'un montant négligeable (montant négligeable en 2024).

Les placements comprennent également des obligations de gouvernements provinciaux à taux d'intérêt fixe et ayant une durée moyenne pondérée de 5,0 années (5,2 années en 2024). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Pour la trésorerie et équivalents de trésorerie, le risque de taux d'intérêt a augmenté par rapport à l'exercice précédent, les taux ayant subi une baisse durant l'exercice. Pour les placements, le risque de taux d'intérêt a également augmenté, le taux effectif moyen pondéré ayant diminué de 5,7 % en 2023-2024 à 4,9 % en 2024-2025. Pour atténuer ce risque, la CCN surveille de près les variations des taux d'intérêt et ajuste ses investissements en conséquence. Il n'y a eu aucun autre changement dans la pratique utilisée pour gérer le risque de marché.

21. Opérations entre apparentés

Au terme de la propriété commune, la CCN est apparentée à tous les ministères, à tous les organismes et à toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada, et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. De plus, les apparentés comprennent les principaux dirigeants et leurs proches parents ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCN. Cela comprend tous les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote et l'équipe de la haute direction, ainsi que leurs proches parents.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ses apparentés. Ces opérations, comptabilisées à la valeur d'échange, découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toute personne et à toute entreprise. Des charges de 15,1 millions de dollars (15,3 millions en 2024) ont été engagées pour des services publics, la location de locaux, l'achat de services et d'immobilisations corporelles avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et des revenus de 13,2 millions de dollars (21,6 millions en 2024) ont été gagnés provenant de recouvrements, de prestations de services et d'opérations de location.

Les soldes à recevoir et à payer aux Ministères et organismes gouvernementaux à la fin de l'exercice sont détaillés dans les notes 5 et 6. Des montants sur les obligations contractuelles entre apparentés sont également détaillés à la note 18.

La CCN détient deux baux commerciaux avec SPAC pour une valeur nominale d'un dollar qui se détaillent comme des locations d'un terrain et d'un immeuble commercial.

Durant l'exercice, la CCN a reçu des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada et ces coûts sont non attribués. Ces services reçus gratuitement, qui sont non significatifs, n'ont pas été comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé de la CCN.

ANNEXES



*Une fresque murale représentant un hibou dans la nuit créée
par l'artiste Jay Odjick sur la nouvelle passerelle Pidàban, qui relie
la pointe Kiwekì au parc Major's Hill.*

Annexe I

Comités du conseil d'administration, comités consultatifs et comités spéciaux, au 31 mars 2025

Comité directeur

Présidence

Maryse Gaudreault

Membres

Tobi Nussbaum

Mireille Apollon

Eleanor Mohammed

Norm Odjick

Comité d'audit

Présidence

Tanya Gracie

Membres

Cathy Lewis

Kenneth Hughes

Sasha Palamarevic

Lou Ragagnin

Membre d'office

Maryse Gaudreault

Comité de la gouvernance

Présidence

Denis Vaillancourt

Membres

Sameera Akram

Eleanor Mohammed

Lise Bernier

Norm Odjick

Membre d'office

Maryse Gaudreault

Tobi Nussbaum

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Présidence

Vincent Asselin,
Montréal (Québec)

Vice-présidence

Ken Greenberg,
Toronto (Ontario)

Membres

David Gordon,
Kingston (Ontario)

Bruce Haden,
Vancouver (Colombie-Britannique)

Barry Padolsky,
Ottawa (Ontario)

Anne-Marie Parent,
Beaconsfield (Québec)

Beverly Sandalack,
Calgary (Alberta)

Membre d'office

Maryse Gaudreault

Tobi Nussbaum

Observation du conseil

Caroline Lajoie

Andy Kikites

Daryl Rock,
Vice-présidence du comité consultatif sur
l'accessibilité universelle, observation

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Présidence

Harminder Kaur,
Commission de la capitale nationale

Vice-présidence

Daryl Rock,
Ottawa (Ontario)

Membres

Chelsea Ogilvie,
Ottawa (Ontario)

Elsa Lalonde,
Ottawa (Ontario)

Monique Beaudoin,
Gatineau (Québec)

Valérie Rouette,
Commission de la capitale nationale

Rita Tadi,
Commission de la capitale nationale

Nadya Roy-Forget,
Commission de la capitale nationale

Comité consultatif sur la toponymie

Présidence

Véronique de Passillé,
Commission de la capitale nationale

Membres

Kirby Whiteduck,
Pikwākanagān (Ontario)

Anita Tenasco,
Kitigan Zibi (Québec)

David Allston,
Ottawa (Ontario)

Béatrice Craig,
Ottawa (Ontario)

Valérie Rouette,
Commission de la capitale nationale

Heather Thompson,
Commission de la capitale nationale

Annexe II

Personnel de la CCN

La Commission de la capitale nationale tient à remercier tout son personnel pour son engagement, son dévouement et son excellent travail à faire de l'exercice 2024-2025 une année réussie.

Abar, Sidney Ayumi	Beckstead, Marc	Bunting, Patrick	Crossett, Ava
Abdel Galil, Amr	Bédard, Chantal	Burrows, Andrew	Crossman, Kyle
Abildayeva, Iris	Bédard, Eric	Cabral, Vitor	Crump, Logan
AbouGhaben, Marwan	Bélair, Stéphane	Cadieux, Nancy	Cruz, Maria Fernanda
Achia, Helena	Bélanger, Émilie	Candassamy, Soondarassen Pillay	Cushing, Lesley
Agil, Aaliyah	Bélanger, Natalie	Cantin, Claude	Dabbadie, Maurin
Ait Bihi, Yasmine	Bélanger, Nicolas	Carnegie, Thomas	Daccache, Veronika
Akli, Widad	Bélec, Raphaëla	Caron Kieffer, Ashley	Dada, Sheriff Babatunde
Akogo, Yao	Bell, Aaron	Carrière, Mariline	Dao, Minh Ngoc
Al Mously, Imad Al Dein	Belleville, Alain	Cécire, Lisa	David, Alain
Alami, Hasna	Belliveau, Monica	Cedeno, Pedro	Davies, Emily
Alchoujian, Anna	Ben Achour, Imen	Chaires Wences, Betsabe Elena	Dawson, Janice
Aldrich, Rachelle J	Beniey, Fabrice	Chakraborty, Binitha	De Narda Burger, Kira Jeannine
Al-Idrissi, Hadiya	Benjelloun, Sofia	Chalhoub, Nancy	de Passillé, Véronique
Al-Jasim, Souhib	Bergeron, Stéphane	Chamberlain, Thomas	Delisle, Stephanie
Allin, Chloe	Bergeron, Stéphanie	Chan, Wai Wai	Delorme, Darquise
Alwehaibi, Wahaj Abdullah	Bertrand, Cédric	Charlebois, France	Demers, Cassandra
Amey, Valentin	Beynen, Tina	Charlebois, Stéphanie	Demers, Nicholas
Amyot, Anne Marie	Bhimani, Reshma	Chartrand, Lorraine	Deroy, Millie
Amyot, Isabelle	Bhusal, Prabal	Chatelain, Anik	Des Alliers, Sonia
Amyotte, Mélanie	Bichara Idriss, Haggag	Chattaway, Jaclyn	Desgagnés, Mélanie
Araujo, Kayla	Bilodeau, Nancy	Chauvette-Groulx, Gala	Desjardins, Benoît
Armstrong, Virginia	Bisson, François	Chicoine, Bruno	DesMarais, Eve
Asamoah, David	Bisson-Hockley, Sabrina	Christen, Daniel	Desmarais, Louis-Philippe
Asselin, Mathieu	Boisvert, Thomas	Chung, Dany	Desormeaux, Céline
Aubé-Peterkin, Marc	Boreham, Lorien	Clancey, Christopher	Desormeaux, Tristan
Awad, Alexander	Borsboom, Marlene	Clark, Robert	DesRosiers, Chloé
Azmouz, Yousra	Bouchard, Catherine	Claude, Jonathan	Devine, Bruce
Badran, Adham	Boudreault, Anne	Clement, Kyle	Dhotah, Geeta
Balasubramanian, Arun	Bourdeau, Dominique	Cloutier, Sylvain	Di Rinaldo, Pietro
Barakengera, Martin	Bourgon, Marie-Pier	Colbourne, Benjamin	Dibbs, Alain
Barattia, Shaun	Bousbia, Kheir-Eddine	Collette, Marie-Violaine	Dike, Matilda
Barbarie, Diane	Boushey, Isabella	Collette, Michel	Dionne, Abigail
Barbot, Yann	Bovenlander, Samuel	Conforti, Amanda	Dobrev, Sofia
Barnoski, Annie	Brennan, Colin Patrick	Cong, Xi	Dods, Douglas Edward
Baron, Julie	Brennan, Owen	Cook, Sandra	Dombowsky, Paul
Barrie, Rachel	Breton, Valérie	Corriveau, Maurice	Dompiere, Stéphane
Barrios Pereira, Isabel	Brisson, Mathieu	Côté, Isabelle	Dorego, Pierre-Olivier
Basnyat, Shailendra	Brook, Alyssa	Côté-Germain, Carine	Dostie-Ménard, Samuel
Beauclair, Valérie	Brown, James	Courchesne-Normandin, Antoine	Drury, Sara-Louise
Beaudoin, Gabrielle	Brown, James W	Crane, Jess	Dubé, Adéline
Beaudoin-Roy, Isabelle	Brunal, Jude	Crookes, Adam	Dubé, René
Beaulieu, Dominique	Brunet, Nicolas	Cross, Victoria	Dubuc-Giroux, Guillaume
Beaulieu, Megan	Bryenton, Sarah	Crossan, Carole	Dufour, Valérie
Beausoleil, Luc T	Bullock, Amy		Dumbrava, Cristina
Beck, Anthony			Duncan, Emily

Dupuis, Sonia	Gonzalez Ramos, Julio César	Jones, Dana	Lefebvre, Marc
Durepos, Carmen	Gooding, Jimmy	Jubea, Esenia	Legault, Karine
Durkin, Christopher	Gordon, Mark	Kasiban, Jaron	Legault, Michel
Dzeko, Marinko	Goslett, Kate	Kaur, Harminder	Legros, Nicholas
Eason, Cecilia	Goulet, Julie	Kayitaba, Alain	LeMay, Mark
Edington, Connor	Gowing, Emma	Kazanska, Ivanna	Leonard, William
El-Akhrass, Maryam	Grabina, Ian	Kearney, Catriona	Lessard, Nicole
Elchaarani, Walid	Graham, Alexandra	Kehoe, Gregory	Leung, Kimberley
Ellwand, Calina	Graham, John	Keita, Mohamed Boubacar	Levasseur, Jennifer
Esposito, Frank	Grangien, Gaëlle	Kelly, Debra	Lévesque, Chantal
Evans, Véronique	Graziadei, Geneviève	Kelly, Jennifer	Li, Wenhong
Fabien, Bruno	Grenier, Marc	Kemayi, Françoise	Liard, Kassia
Falcomer, Giancarlo	Guénard, Sébastien	Keough, Rebecca	Liu, Tien-En
Fares, Tony	Guénette, François-Pierre	Kerr, Jeremy	Liu, Yi
Faucher, Louis	Guest, Jasmine	Kibsey, Philip	Long, Cameron
Faye, Fatou	Guindon, Pascale	King, Jonathan	Lopez, Manuel
Fisher, Susan	Guse, Brennan	King, Karen	Lu, Feiying
Fleet, Kristy	Gutknecht, Joanne	Kingsberry, Tania	Lusignan, Gaëlle
Forget, Jacob	Habash, Gandhi	Kleinau, Ryan	MacDonald, Mara
Fortier, Tessa	Hall, Geoffrey	Koleva, Silvana	MacMillan, John (Jack)
Foster, Jacob	Hall, Jeffrey G.	Krauss, Stefan	Maher, Nina
Fournier, Luc	Halsall, Jennifer	Kushner, Emily	Maika, Monica
Fournier, Philippe	Hanley, Justin	Labelle, Benoit	Maisonnette, Eric
Francin, Kate-Issima	Hansen, Kathryn	Lacelle, France	Maisonnette, Jessie
Fulleriger, Megan	Hardie, Rebecca	Lacoste, Stephanie	Malette, Nathalie
Fung, Adrien	Harkness, Shaun	Ladouceur, Marquise	Malo, Melanie
Gagné, Nicholas	Harrigan, Caitlin	Lafleur, Marie-Josée	Malone-Bianconi, Ann
Galasiu Hardy, Andreea	Henkelman, Bettina	Lafontaine, Mathieu	Maltez, Nathalie
Gale, Marion	Hetherington, Christopher	Lalande, Sabrina	Marchand-Smith, David
Galindez, Juan	Hewitt, Amelia	Laliberté, Patrick	Marion, Eric
Gangwal, Abhishek	Hiard, Benjamin	Lalonde, Anne Julie	Marquis, Marie-Genevieve
Gaston, Katherine	Hicks, Brittany	Lambert, Martin	Martel, Mathieu
Gatera Ntwali, Arnaud	Hine, Kim	Lamoureux, Jennifer	Martel, Nancy
Gaudreau, Nicolas	Holden, Catherine	Landry, Chantal	Martin, Heather
Gauthier, Justine	Hon, Ronald	Langevin, Pascale	Masengesho, Vestine
Gauthier, Martine	Horton, Edwin	Langlois, Philippe	Masse, Alain
Gauvreau, Sacha Frédérique	Houle, Julien	Lanthier, Dennis	Massé, Christian
Gauvreau-Pressseau, Mariève	Howard, Nicole	Laurin, Christian	Mayer, Erika
Gendron, Paul	Huff, Brian	Laurin, Roland	Mayo, Matthew
Georgescu, Ancuta Adina	Hughes, Isabelle	Lauzon, Isabelle	Mbonyumuvunyi, Blandine
Gervais, Marc-André	Hurdal, Aynslee	Lavallée, Jean-Philippe	Uwayo
Ghafelehbash, Azadeh	Hutchinson, Julia	Lavallée, Mitchel	Mbuluku, Laurianne
Ghaith, Joseph	Hutchison, Jason	Lavictoire, Stéphanie	McCann-MacMillan, Patricia
Ghebeh, Amer	Ireland, Jacob	Le Quéré, Alain	McCulloch, Carter
Ghiat, Azza	Jackson, Kristen	Leahy, Marc	McCullough, Michael
Gingras, Philippe	Jackson, Morgan	LeBlanc, Janique	McEnroe, Tammy
Girard-Ruel, Emilie	Jalili Safarian, Homa	Leblond, Lynn	McIntyre, Matthew
Giroux, Martin	Jan Mohammadi, Maryam	LeBrun, Josée	McKee, Michael
Giugovaz, Catherine	Janota, Stasia Allison	LeBrun, Patrick	McKenzie, Andrea
Glancy, Natalie	Jayanetti, Imal	Leclerc, Rémi	McKeown, Cynthia
Gobeil, Jean-François	Jean, Marion	Leclerc-Morin, Isabelle	McKim, Kieran
Gomery, Madeleine	Jeaurond, Melody	Lecoq, Cécile	McMahon, Patrick
Gomes Tavares Correia, Daniela	Jeaurond, Pierre	Leduc, Janie	McNamara, Jennifer
Gomes, Kayleb	Jenner, Zachary	Leduc, Mario	McRae, Kelly
Gonçalves, Julie	John, Ashbina Kartik	Leduc, Patrick	Meek, Christopher
Gonzales, Rod Kevin	Joiner, Gregory	Lefebvre, Julie	Mekati, Amal
			Melo, Roberto

Ménard, Anne	Paquette, Isabel	Sacret, Andrew	Thomson, Heather
Mercier, Geneviève	Paquette, Rachel	Sadhankar, Leroy	Thorne, Jessica
Meunier, Émilie	Pardo, Margarita	Saint-Denis, Michel	Tiedemann, Kenneth
Meus, Garry	Paré-Lépine, Élise	Saint-Martin, Elise	Tippett, Kara
Meyers, Betty-Ann	Paris, Catherine	Sanscartier, Amélie	Topp, Jessica
Mian, Gnima	Patenaude, Roger	Sanscartier, Karina	Torreblanca Alarie, Marina
Michael, Jonathan	Patry, Roger	Sarazin, Daniel	Trabelsi, Faouzi
Michaud, Alexis	Pelletier, Cédric	Saydeh, Emmanuel	Tremblay, Camille
Michel, Bruno	Penna, Maurizio	Sayer, Patrick	Trinh, Jenny
Migueliez, Alain	Perrier, Maxime	Schwalm, Patrick	Troster Diaz, Sandra-Martha
Miller, Andrew	Phillips, Brooke	Scott MacLennan, Leslie	Tryon, Garrett
Minkowski, Kathleen	Picher, Marielle	Sdraulig, Steven	Turgeon, Eric
Mohr-Laplante, Kai	Pink, Jason	Séguin, Derek	Turner, Lindsay
Monaghan, Kimberly	Pirart, François	Séguin, Natasha	Turner, Robin
Moncion Groulx, Dominique	Poelman, Marguerite	Sendazirasa, Francine	Tyler, Eric
Monette, Sonia	Point, Rachael	Serra, Suzanne	Umutoni, Diane
Monette, Sylvie	Poirier, Marie Anna	Sewgoolam, Krisendat	Uwamahoro, Carine
Montreuil, Julie	Poitrass, Marc-Antoine	Shi, Yin	Vaillancourt, Guy
Moraes Correa, Cassia	Popescu, Iuliana	Simard, Valérie C.	Vamplew, Samuel
Morgan-White, Sarah	Porter, Veronica	Simpson, Colin	Van Vlasselaer, Rebecca
Morin, Nathalie	Potvin, Jean-Pascal	Skrzek, Sarah	Veillette, Frédérique
Morin, Sébastien	Poulin, Suzie	Skukowski, Deanne	Verreault, Catherine
Moroz, Marek	Prévost-Bisson, Michelle	Slater, James Alexander	Villeneuve, Marie-Paule
Moroz, Michael	Prince, Stacy	Slevan-Tremblay, Isabelle	Villeneuve, Mathieu
Moser, Maya	Pritchard, Tracy	Smith, Meaghan	Von Luczenbacher, Erik
Mounir, Hinda	Pronovost, Alain	Smits, Garret	Vost, Ewan
Mrad, Rabih	Pronovost, Clara	Sonier, Katherine	Voyer, Dominique
Mueller, Laura	Proulx, Alexandre	Sonier, Matthew	Vukovic, Stjepan
Muir, Michael	Proulx, Audrey-Ann	Soulard, Eric	Vumi, Merveille
Mullin Zukerman, Tiera	Proulx-Desbrée, Vanessa	Spangaro, Lori	Wacays, Sougal
Myatt, Allison	Pucci, Pierino	St-Amour, Jean-François	Ward, David
Myles, Christopher	Ramirez Moya, Felipe Andres	Stanford, Jacob	Watson, Andrew
Naegelkraemer, Jennifer	Ratan, Aradhika	Stansel, Kirsten	Watson, Kathleen
Nagerl, Johann	Ratnakumar, Theerthana	St-Denis, France	Webb, Victoria
Napiorkowski, Michael	Raut, Prathamesh	Stefanoff, Jennifer	Welch, Christine
Needham, David	Rheault-Montpellier, Karine	Stephens, Emily	Westwood, Nicholas
Ney, Andrew Coleman	Richard, Elissa	Stone, Alexander	Whissell, Vincent
Nguyen, Hai	Robert, Alicia	St-Onge, Noémie	White, Robert J.
Njeime, Nadine	Robichaud, Sophie	Sturman, Mary-Louise	Whitehead, Meghan
Nkenguruke, Ange Melissa	Roche, Bryan	Suatac, Amelia	Williams, Cédric
Nunes, Gloria	Rochon, Michel	Suntharam, Saranja	Williamson, Heather
Nussbaum, Tobias	Rollins, Abraham	Syed, Humzah	Winton, Charlotte
O'Grady, Callie	Rosarion, Tania	Symes, Kelly	Wojciechowski, Stéphane
O'Higgins, Caitlin	Rouette, Valérie	Szpak, Caroline	Wu, Alton
Okoumba, Yann Cliff Benoit	Rouire, Patrick	Tadi, Rita	Xu, Jing
Olivares, Christian	Rousseau, Benjamin	Taggart, Gordon	Yang, James
O'Neill, John	Roy Choudhury, Someshwar	Taheri Pour, Amir Mohammad	Yee, Alanna
Osaribie, Samuel	Roy, Anne-Marie	Taillefer, Martin	Yeung, Jasmine
Ostadi, Saeed	Roy, Milan	Tam, Karen	Zaatar, Joseph
Ottenhof, Maggie	Roy-Forget, Nadya	Tang, Shi Yan	Zacharuk, Brooke
Oualikene, Kamel	Royo, David	Tarcia, Katrina	Zanth, Jennifer
Ouattara, Mahamadou	Roy-Patenaude, Nathalie	Tardy Laporte, Catherine	Zayed, Mohamed
Ouskine, Alicia	Rozon, Julie T	Tarnocai, Cassandra	Zegerius, Lillian
Page, Gary	Ruel, Catherine	Tawfeek, Hind	
Pageot, Hélène	Sabourin, Christian	Thibault, Sylvie	
Papineau, Marc	Sabourin, Marise	Thomas, Graham	

Commission de la capitale nationale

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7, CANADA
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063 • info@ncc-ccn.ca
www.ccn-ncc.gc.ca

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2024-2025
Numéro de catalogue : W91F-PDF